This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493076

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

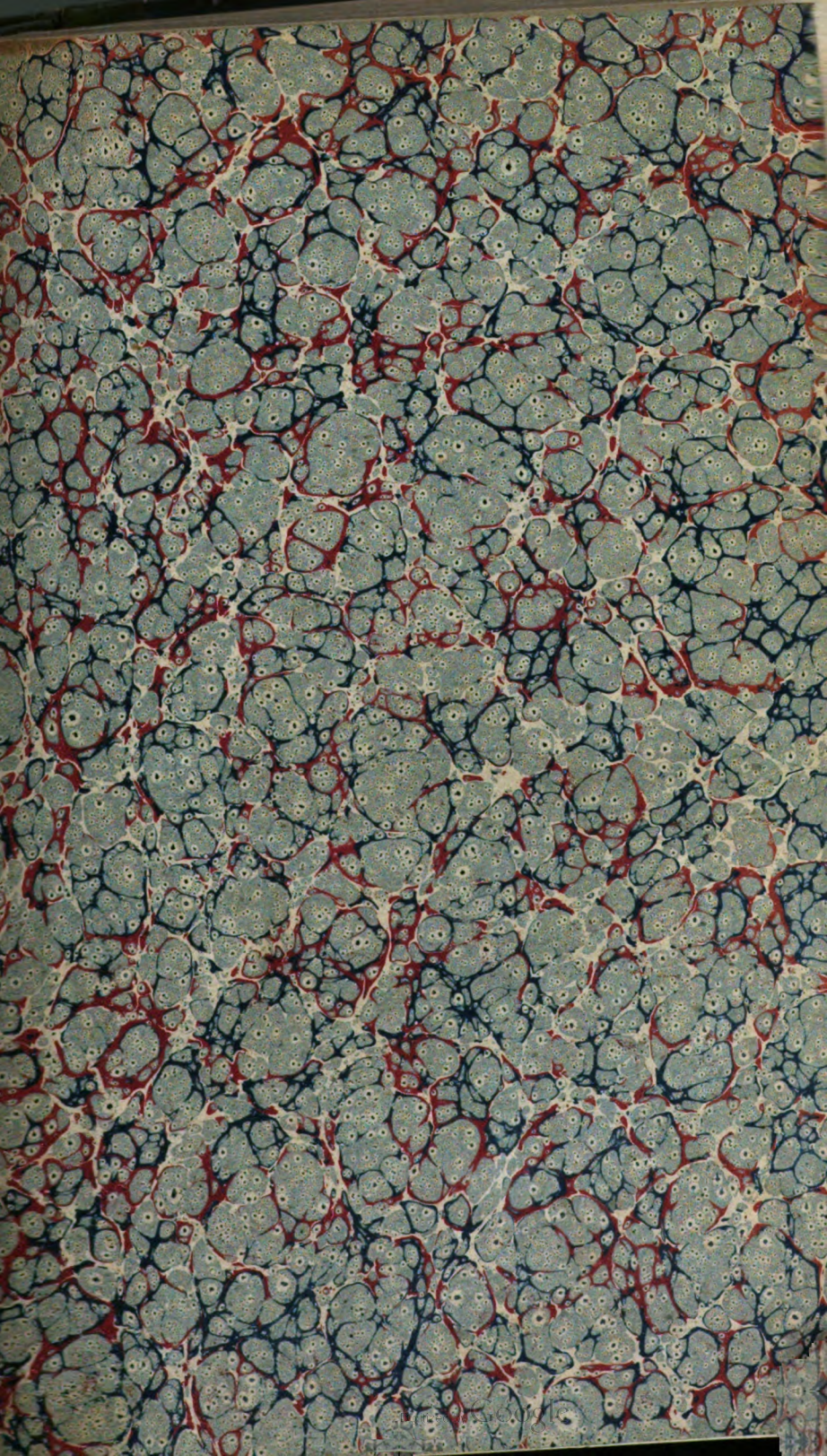

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.31-32

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Trente-et-unième Volume.

ANNÉE 1859-1860. — Nos 1 et 2.

Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

Rue de l'Arbalète, 9.

MDCCCLXI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8°22-30
22443

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

SCIENCES.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES,

A PROPOS DE LA PROTOGÉE DE LEIBNITZ,

Par M. l'abbé Bouché, Membre titulaire.

I.

Je viens, Messieurs, vous communiquer quelques réflexions, à propos d'un livre que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer sous la main, il y a quelque temps ; c'est un opuscule de Leibnitz sur les révolutions du globe et sur la formation de la terre, que ce grand homme voulait donner comme introduction à sa grande *Histoire des états de Brunswick.*

Cet opuscule, écrit, comme tous les ouvrages savants de cette époque, dans une langue aujourd'hui très-peu connue, avait jusqu'alors médiocrement attiré l'attention des érudits. M. le docteur Bertrand

Digitized by Google

de Saint-Germain, jugeant avec raison que ce livre, petit de forme, mais véritablement considérable pour les idées fécondes qu'il renferme, pourrait intéresser, à plus d'un titre, les études actuelles, vient de le traduire, en dédiant son travail à la plus grande célébrité géologique de notre époque, à M. Elie de Beaumont.

Toutefois, M. de Saint-Germain ne s'est pas contenté de mettre en français son auteur; il y a ajouté une savante préface, où, résumant toute l'histoire de la géologie, depuis Thalès et Aristote jusqu'à nos jours, il indique avec la plus scrupuleuse exactitude la part que chaque époque a prise au développement de cette portion si intéressante des connaissances humaines.

Or, en parcourant avec lui ce curieux côté de l'histoire de l'esprit humain, on rencontre un fait qui frappe tout d'abord, et qui me semble vraiment digne de remarque. M. de Saint-Germain a insisté fortement sur ce point, et c'est avec raison; car en cela réside peut-être le principal caractère d'opportunité de sa publication.

En face des progrès, d'ailleurs incontestables, accomplis par les sciences physiques à notre époque, nous nous imaginons volontiers, nous, hommes du XIX^e^ siècle, qu'en matière scientifique, la part de nos pères a été bien petite en comparaison de la nôtre, et nous sommes très-facilement disposés à croire, en ces sortes de choses, comme malheureusement en beaucoup d'autres, que toute lumière, toute idée saine ou féconde vient de nous, et qu'avant nous il n'y avait guère, dans l'étude de l'homme ou du monde, que des vues étroites ou mesquines.

Pour mon compte, je suis parfaitement convaincu

Digitized by Google

que cette prétention des hommes de notre époque n'est pas seulement un défaut de modestie, mais une profonde erreur.

La preuve de cette thèse serait, assurément, facile à fournir, et M. de Saint-Germain, en publiant l'opuscule de Leibnitz, vient d'en faire ressortir un élément singulièrement remarquable.

En dehors des questions de détail, dont on s'est plus vivement préoccupé à notre époque, je crois que toutes les données de la géologie transcendante peuvent se réduire à deux points principaux : 1° Origine *vulcanienne* des grandes aspérités du globe ; 2° origine *neptunienne*, au contraire, de toutes les couches secondaires qui recouvrent la croûte primitive et fondamentale de notre planète ; c'est-à-dire, pour dépouiller de ses obscurités ce langage un peu mystique de la science actuelle, que toutes les grandes idées géologiques généralement admises jusqu'aujourd'hui se résument dans les propositions suivantes (1).

Au sortir des mains de Dieu, la terre se serait trouvée dans un état d'incandescence et de fluidité complète, résultat d'une température élevée ; puis, sous l'influence d'un refroidissement encore inexpliqué et probablement à jamais inexplicable, elle se serait recouverte peu à peu d'une croûte solide. Mais avant que cette croûte pût devenir suffisamment épaisse et résistante, les matières internes, toujours en état d'ébullition, auraient, par suite d'un défaut d'équilibre dans leur pression, ou d'un défaut d'égalité dans les résistances de la couche solide, pro-

(1) Ces idées ont été combattues de nos jours par MM. de Bainville, C. Prévost, Maupied, Sorignet, etc.

Digitized by Google

duit sur la surface de la terre une série de soulèvements et de dépressions plus ou moins considérables, et de là l'origine de toutes les montagnes, avec leurs vallées et leurs plus profondes déchirures.

A ces premiers effets, entièrement dus à l'action du feu, se serait venue joindre l'influence d'une autre cause, celle de l'eau, dont la terre était, sans doute, dépourvue avant le refroidissement de sa surface, mais dont elle se couvrit bientôt, par suite de ce refroidissement lui-même, au moyen de la condensation de toutes les vapeurs qui l'enveloppaient primitivement comme d'une immense atmosphère.

Or, c'est sous l'influence de ce second agent, que, dans une série de révolutions plus ou moins longues et plus ou moins profondes, se seraient déposées, sous forme de *strates* ou de *précipités*, toutes les couches sédimentaires qui recouvrent la croûte granitique, écorce première de notre globe.

Telles sont les idées qui ont fait, si je ne me trompe, le plus de bruit dans l'enseignement géologique de la science actuelle. Or, toutes ces idées, sans exception, se trouvent non-seulement exposées, mais encore démontrées dans la *Protogée* de Leibnitz, je ne dis pas avec la même abondance de preuves qu'aujourd'hui, mais avec la même exactitude, avec la même rigueur d'expressions et de pensée.

Voici quelques-unes des paroles de ce grand géologue :

« Nous sommes assurément fondés à croire que les corps qui se montrent maintenant à nous secs et opaques, ont été primitivement embrasés, puis submergés par les eaux.... Or, nous voyons manifestement que tel a été l'état de notre globe... Et

Digitized by Google

en effet, si les grands ossements de la terre, ces roches nues, ces impérissables silex, sont presque entièrement vitrifiés, cela ne nous prouve-t-il pas qu'ils proviennent de la fusion des corps, opérée par la puissante action du feu de la nature sur la matière encore tendre? Et l'action de ce feu surpassant en intensité et en durée celle de nos fourneaux, faut-il s'étonner si elle a amené un résultat que les hommes maintenant ne peuvent atteindre? »

A ces paroles déjà si remarquables, Leibnitz ajoute :

« Par suite de la diversité de la matière et de l'inégale distribution de la chaleur, les masses se sont inégalement raffermies, et ont éclaté çà et là, de sorte que certaines portions, en s'affaissant, ont formé le creux des vallons, tandis que d'autres, plus solides, sont restées debout comme des colonnes, et ont, par cela même, constitué des montagnes.

» Puis, continue-t-il, il est naturel d'admettre qu'à l'origine des choses, alors que notre globe était incandescent, le feu chassa dans l'air l'humidité, qui se comporta comme dans une distillation, c'est-à-dire qu'elle se convertit d'abord, par suite de l'abaissement de la température, en vapeurs aqueuses ; que ces vapeurs, se trouvant en contact avec la surface refroidie de la terre, s'écoulèrent en eau, et que l'eau, délayant les débris de ce récent incendie, retint en elle les sels fixes, d'où est résultée une sorte de lessive, qui bientôt a formé la mer. Et, soit par le poids de la matière, soit par l'explosion des gaz, les voûtes de la terre venant à se briser, l'eau a été chassée des profondeurs de l'abîme à travers les décombres, et, se joignant à celle qui s'écoulait natu-

Digitized by Google

rellement des lieux élevés, elle a donné lieu à de vastes inondations qui ont laissé, sur divers points, d'abondants sédiments; ces sédiments se sont durcis, et, par le retour de la même cause, des couches sédimentaires se sont superposées. Ce qui doit nous faire comprendre, conclut-il, la double origine des corps solides, d'abord par leur refroidissement après la fusion ignée, et ensuite par de nouvelles agrégations, après leur solution dans les eaux (1). »

Assurément, Messieurs, ces paroles sont singulièrement précises pour l'époque où elles ont été écrites.

Cependant Leibnitz alla plus loin ; malgré l'extrême insuffisance des découvertes géologiques, et le nombre si restreint des observations dont il pouvait disposer, il enseigna, il établit même un fait que l'on a cru, et que l'on croit encore, sans doute, n'avoir été soupçonné que de nos jours. C'est la présence sur la terre, à une époque plus ou moins reculée, d'espèces animales aujourd'hui complètement disparues, et dont les *ossements*, dit-il expressément, n'appartiennent évidemment à aucune race actuellement existante. Et c'est ainsi, Messieurs, que, par une pénétration vraiment surprenante, l'intelligence du grand géologue devinait, cent cinquante ans à l'avance, ce monde fossile que le génie de Cuvier a si admirablement fait revivre, et qui constitue l'une des gloires les plus sérieuses de notre siècle.

« Aussi, conclut, en toute justesse de pensée, M. de Saint-Germain, nous sommes trop fiers des vérités de détail que le temps et les recherches successives nous ont apportées. Assurément, nous avons beaucoup

(1) *Protogée*, pages 7, 8 et suiv.

Digitized by Google

fait pour les progrès de la science..... Mais, à nous entendre, il semble qu'elle ne date que d'hier, et que nous en soyons les créateurs. Nous serons plus équitables, en étant plus modestes. »

Reconnaissons la génération des faits et celle des idées, et, sans abdiquer notre propre activité et la liberté de notre esprit, gardons le respect dû aux aïeux, et n'oublions pas que les vues générales de Leibnitz sur la nature guident encore nos pas dans la recherche de la vérité.

A cette première considération, vous voudrez bien, Messieurs, me permettre d'en joindre une seconde, dont la matière m'a été également fournie par la lecture de l'opuscule de Leibnitz.

Elle me paraît, sinon plus intéressante que la première, au moins plus importante, au point de vue des principes.

Elle a pour objet l'attitude gardée par le philosophe allemand, à l'égard des dogmes révélés, dans ses recherches géologiques. La conduite de la science envers la foi, comme nous le disait, récemment, en traitant de matières analogues, l'un de nos plus savants confrères, a été bien différente, suivant les différents siècles.

Au Moyen-Age, la philosophie s'était faite la servante de la théologie, — *ancilla theologiæ*. — Ce fut son rôle jusqu'à Descartes. — Au XVII^e^ siècle, pour me servir d'une expression consacrée, la science s'émancipa. Mais, dans cette émancipation même, œuvre d'une raison aussi profondément chrétienne qu'elle était puissante, la science humaine sut se contenir dans de justes bornes. Elle devint sœur de la foi, mais sœur toujours pleine d'une sainte défé-

Digitized by Google

rence et d'un profond respect pour son aînée. Au XVIII^e^ siècle, quand la liberté fut changée en abominable licence, le philosophisme se fit ouvertement hostile et impie. Aujourd'hui, il y a quelque retour vers de meilleurs errements. La science n'affecte plus pour la religion que de l'indifférence.

Je n'ai pas besoin de m'arrêter sur l'esprit hostile de la science au XVIII^e^ siècle ; c'est à peine s'il vit encore chez quelque disciple attardé de Voltaire.

Mais il n'en est pas de même de l'esprit d'indifférence et de rationalisme. Malgré les nombreux échecs par lui subis de nos jours, on peut dire néanmoins qu'il se trouve encore, sinon dans tout l'éclat de sa puissance, au moins dans presque toute l'exaltation de son orgueil ; et assurément il n'est pas rare d'entendre préconiser cette attitude plus ou moins méprisante de la raison envers la foi, cette séparation absolue, cette indépendance complète de la science et du dogme, comme la méthode exclusivement rationnelle, comme la loi nécessaire du développement intellectuel de l'homme, comme la condition *sine qua non* de la marche progressive des connaissances humaines.

Oh ! ce n'est pas ainsi que nos grands hommes du XVII^e^ siècle entendaient faire de la science ! Leibnitz, tout protestant qu'il était, eût regardé comme une impiété, ou tout au moins comme une inconséquence des plus illogiques, cette conduite de l'esprit humain par rapport à la parole et à l'enseignement de Dieu.

L'opuscule même dont j'ai voulu vous donner quelque idée, Messieurs, nous en fournit des preuves frappantes.

Digitized by Google

Je vous ai dit l'ensemble des hypothèses sur lesquelles Leibnitz fait reposer l'explication de tous les grands phénomènes qui se sont produits à l'origine du monde. Certes, on n'y peut nier, ni la pénétration de son intelligence, ni la justesse de son coup d'œil, ni surtout la liberté de ses suppositions. Eh bien! cependant, jamais (il le dit expressément lui-même), jamais il ne posait la base d'une explication quelconque, sans chercher avant tout, dans le texte sacré, le fait fondamental, qui, selon ses propres expressions, devait lui servir de flambeau pour guider ses premiers pas et l'empêcher de s'égarer au milieu de ses recherches et de ses déductions.

Et ce n'était pas assez pour lui de trouver ainsi dans l'Ecriture sainte le point de départ; c'est encore là qu'il cherchait la confirmation et le contrôle de ses théories.

Aussi, quand, à force d'observations et de génie, il est parvenu à élever ses systèmes, quand il en a tiré toutes les conséquences, comment termine-t-il son œuvre? En la confrontant avec les données de la révélation : parce que, dit-il avec une noble simplicité, et cette remarque est frappante, parce que l'enseignement de l'homme ne doit jamais s'écarter de l'enseignement de Dieu.

Et il n'y a aucun endroit de son ouvrage où Leibnitz ne se soit montré admirablement conséquent avec ces grands principes. Ainsi, dans la discussion des systèmes plus ou moins sérieux émis avant lui sur l'origine du globe, la première raison qu'il apporte pour les combattre, quand il a lieu de le faire, c'est l'autorité des livres saints.

Ah! sans doute, aujourd'hui, on trouvera que cette

Digitized by Google

manière d'agir a des inconvénients pour la science, qu'elle en gêne la liberté, qu'elle en entrave le mouvement, qu'elle en retarde les progrès.

Mais, s'il en est ainsi, demanderai-je d'abord, comment se fait-il qu'en plein XVII^e^ siècle, alors que la géologie était dépourvue de toutes les richesses accumulées par deux siècles d'observations, Leibnitz, malgré les entraves de sa méthode, soit parvenu si sûrement et si rapidement à des résultats que nous n'avons pas dépassés?

Hé quoi! parce que la parole infaillible de Dieu posera les jalons de la route à parcourir par la science humaine, parce qu'elle lui indiquera quelquefois d'avance son point de départ et son point d'arrivée, parce qu'elle l'empêchera de tâtonner, d'errer au hasard, de flotter en aveugle, sans direction et sans but, la foi nuira aux progrès de la raison? elle enchaînera son mouvement et ses résultats? En vérité, c'est la logique renversée!

Assurément, un homme qui sait d'où il vient et où il va, marche plus sûrement et plus rapidement à son but; et le savant, quelque savant qu'il soit, n'en est pas moins pour cela dans ces conditions essentielles de tout mouvement humain, intellectuel ou physique.

Aussi, si l'on voulait chercher la cause profonde de ces égarements étranges, je dirais presque de ces extravagances dont, depuis deux siècles, les diverses branches des connaissances humaines ont tour-à-tour donné le triste spectacle à la terre et au ciel, on pourrait peut-être en trouver quelque raison dans cet isolement complet, dans cette privation absolue de but et de direction où s'est volontairement placée, depuis cent cinquante ans, la science humaine.

Digitized by Google

Et qu'on n'exagère point notre pensée : là où les recherches de l'homme ne toucheront ni de près ni de loin à aucune vérité révélée de Dieu, nous voulons que la science soit et demeure libre ; car Dieu lui-même le veut ainsi : *Tradidit mundum disputationi eorum*.

Mais là où Dieu aura révélé quelque fait, là où il aura laissé tomber quelque étincelle de vérité, nous demandons simplement que l'on n'en fasse pas mépris. Ce sont là toutes nos prétentions, dans la croyance, *bien naïve, sans doute*, que la lumière, même quand elle vient de Dieu, ne saurait nuire à la science et à la vérité.

Oh ! si, par cette indifférence que l'on proclame comme la condition essentielle de tout progrès scientifique, on ne voulait parler que de la distinction et de la liberté des méthodes, nous serions bientôt en parfait accord. Car nous le savons, si la base unique de la théologie consiste dans l'autorité de la parole divine, la base de la science est tout autre ; elle se trouve exclusivement dans l'observation des faits, dans l'étude attentive des phénomènes qui constituent le monde physique ou moral.

Que la science garde donc sa méthode, qu'elle garde ses principes, qu'elle expérimente et observe, qu'elle observe même, si elle le veut, les faits révélés par la foi, qu'elle porte partout la lumière de l'évidence, afin d'ajouter à la sanction de l'autorité divine, la sanction de la démonstration humaine, elle le peut, rien de mieux.

Mais de là à un délaissement absolu, à une indifférence dédaigneuse pour la parole révélée, il y a loin ; il y a même une infraction manifeste aux

Digitized by Google

règles les plus fondamentales de la méthode scientifique ; car, s'il est un point essentiel, dans l'application de cette méthode, c'est que l'observation soit entière et complète ; c'est qu'elle tienne compte de tous les faits. Or, les faits révélés, pour être contenus dans une histoire inspirée, n'en sont pas moins des faits historiques, des faits pourvus de tous les caractères d'authenticité les plus imposants ; on ne peut donc les laisser volontairement dans l'oubli, sans s'exposer au reproche d'inconséquence ou de mauvaise foi.

Donc, vouloir, de cette indifférence absolue, faire une loi de la science, vouloir l'ériger en principe, en condition nécessaire du développement intellectuel, c'est ce que nous ne comprendrons jamais ; c'est ce que nous ne comprendrons pas surtout, quand, ainsi qu'il arrive souvent, cette science a pour organe un homme qui porte au front le caractère de catholique et de chrétien.

Certes, personne moins que nous ne redoute pour la religion l'antagonisme de la science ; car, nous le savons, si trop de fois la parole de l'homme s'est trouvée en opposition avec la parole de Dieu, ce n'est pas de celle-ci qu'on a pu dire ces mots si souvent vérifiés par l'expérience : *Et mentita est iniquitas sibi.*

Mais, enfin, précisément parce qu'il en est ainsi, parce que l'esprit humain n'est rien moins qu'infaillible, en admettant comme règle cette hypothèse de séparation et d'isolement complet, n'arrivera-t-il pas nécessairement, je le demande, que le même homme, s'il est chrétien, soit obligé de rejeter, comme tel, ce qu'il admettra comme savant?

Digitized by Google

Et cette contradiction étrange, Messieurs, l'histoire des sciences prouve que ce n'est point une simple possibilité, une supposition chimérique ! Ce pourrait être un fait de quotidienne expérience.

Enfin, Messieurs, en poussant jusqu'au bout cette logique, en pressant cette doctrine jusque dans ses plus extrêmes conséquences, je me demande si ce dédain de la parole révélée, si ce rationalisme pratique n'aurait pas pour conclusion dernière, pour résultat suprême, d'introduire l'athéisme dans la science, comme, il n'y a pas longtemps, on voulait établir l'athéisme dans la loi ?

Et en effet, comment nommer une science qui ne prendrait de Dieu et de sa parole plus de souci que s'ils n'eussent jamais en rien existé ? Comment la nommer, sinon une science pratiquement athée ?

Or, qu'on nous permette de le dire : une science athée, comme une loi athée, aussi bien en pratique qu'en théorie, n'est, à nos yeux, ni plus ni moins qu'une révoltante monstruosité.

II.

Il y a quelques jours, Messieurs, je vous entretenais de la *Protogée* de Leibnitz. J'ai essayé de vous montrer comment ce grand homme avait, en quelque sorte, deviné, plus d'un siècle à l'avance, les grandes idées géologiques dont on a fait tant d'honneur aux savants de notre époque. J'ai dit ensuite quelques mots sur le contraste étrange que j'avais remarqué entre l'attitude à la fois si convenable et si noble, si indépendante et si chrétienne, du philosophe

Digitized by Google

allemand à l'égard du dogme révélé, et la conduite si différente de la science actuelle envers la même foi.

Vous me permettrez aujourd'hui, Messieurs, à ces deux premières réflexions, d'en ajouter une troisième qui leur est connexe; si je ne l'ai pas trouvée dans Leibnitz, c'est encore lui, cependant, qui m'en a fourni l'occasion.

Depuis quelque temps, depuis surtout que les grands systèmes géologiques se sont répandus dans le monde, on s'est plus vivement occupé de savoir comment les idées nouvelles pourraient s'harmoniser avec le récit mosaïque. Ici même, on a quelquefois agité ces problèmes. J'ai donc pensé qu'à propos de la *Protogée* de Leibnitz, il y aurait peut-être pour vous quelque intérêt à entendre dire quel a été et quel est aujourd'hui, dans ces matières, l'état de la question.

Pour établir un certain ordre dans cette longue histoire géologique (car je ne prétends faire, en ce moment, que de l'histoire), je ramènerai tous les systèmes, toutes les idées émises à ce sujet depuis trois cents ans, en vue de la *Genèse* ou non, à trois classes générales, à trois grandes écoles : l'école anglaise de Woodward et de Whiston; l'école du XVIII^e^ siècle, de Buffon et de Cuvier; l'école actuelle de de Blainville et de Constant Prévost.

La première, que j'ai appelée l'école anglaise, non-seulement parce qu'elle est née sur cette terre de la libre pensée, mais aussi parce qu'elle ne compte pour adeptes que des géologues de cette nation, s'étend depuis la publication de la *Théorie sacrée* de Burnet, en 1681, jusqu'à l'apparition du fameux livre de Buffon sur les époques de la nature, en 1788.

Digitized by Google

Le dernier et principal savant de cette école est Whiston, le successeur de Newton dans la chaire de mathématiques de l'université de Cambridge. Cet écrivain, dont les connaissances physiques et astronomiques étaient considérables pour l'époque, mais qui ne pouvait disposer, en géologie, que d'un nombre de faits fort restreints et souvent peu compris, se lança, à la suite de ses devanciers compatriotes, dans d'interminables hypothèses, qui n'ont de remarquable que leur hardiesse et leur témérité.

Il supposa que la terre avait été d'abord une comète, dont le noyau solide et brûlant formait encore le centre de notre globe ; les parties inférieures de l'atmosphère de cette comète, condensées par le refroidissement, en avaient produit la croûte granitique, en laissant, toutefois, entre elles et le noyau primitif, un espace rempli d'eau bouillante et d'autres liquides plus ou moins denses ; et ce sont ces grandes masses liquides, répandues ainsi sous nos pieds, autour de l'orbe central, qui constituent, selon Whiston, le grand abîme dont parle la *Genèse*. Or, au moment du déluge, une nouvelle comète venant à s'approcher de la terre, les liquides de ce grand abîme, troublés dans leur équilibre par la puissance de cette attraction inattendue, auraient éprouvé une agitation si violente de flux et de reflux, que la croûte supérieure, ébranlée dans ses fondements, se serait brisée, et aurait, par suite, permis aux eaux de l'intérieur d'inonder la surface de la terre ; et c'est alors que les terrains primitifs, emportés et délayés par ces épouvantables cataclysmes, se seraient peu à peu précipités, sous forme de sédiments, en se superposant dans l'ordre même de leur pesanteur.

Digitized by Google

Ces assertions étaient extravagantes, dit Buffon, et cependant Whiston les avait traitées avec une telle adresse, avec un tel appareil de science, qu'elles formaient un système éblouissant et propre à déconcerter les savants eux-mêmes. Aussi, cette théorie obtint-elle tout d'abord un succès prodigieux.

Toutefois, des observations plus précises ne tardèrent pas à faire justice de tout ce chimérique échafaudage ; et de tant de travail, c'est à peine si quelques affirmations sont demeurées debout, et encore n'appartiennent-elles pas aux géologues anglais.

L'une avait été empruntée au système de Leibnitz, et consistait à reconnaître que les phénomènes géologiques, dans l'état actuel du globe, sont dus à la double influence, simultanée ou successive, de l'eau et du feu.

La seconde est le fait fondamental de la géologie positive, constaté bien avant Whiston, au XVI^e^ siècle, par le célèbre peintre-verrier et émailleur Bernard de Palissy. Et ce fait, c'est que les fossiles, coquilles, ossements ou végétaux, enfouis dans le sol, ne sont point des jeux de la nature, créés de toutes pièces avec les terrains mêmes qui les contiennent, et n'ayant, par conséquent, jamais appartenu à aucun être vivant; mais que ce sont, tout au contraire, des débris d'êtres organisés, autrefois existant à la surface de la terre, et ensevelis sous les eaux à une époque plus ou moins éloignée.

En dehors de ces deux assertions, il n'est rien resté du système de Whiston, tout est tombé dans l'oubli.

A la fin du XVIII^e^ siècle, il n'y avait donc encore aucune explication tant soit peu sérieuse ou suffisante des phénomènes qui s'étaient accomplis au moment

Digitized by Google

de la formation du globe. Et Voltaire pouvait, avec une certaine impunité, rire de ce qu'il appelait la physique de Moïse ; il pouvait enseigner *savamment* que les coquillages marins dont sont littéralement pétris les immenses dépôts calcaires des Alpes et des Pyrénées, y ont été apportés par les pèlerins du Moyen-Age, qui traversèrent si fréquemment ces montagnes, en allant de Rome à Compostelle ; de même, ajoute-t-il, que les vestiges d'animaux aquatiques qu'on y trouve, ne sont que les débris des marchés gaulois ou des cuisines romaines.

C'est ainsi que cet homme faisait de la science. Toutefois, cette superbe ignorance ne demeura pas sans châtiment, car c'était le moment où Buffon, après avoir, dans un accès de juste, quoique trop courte sévérité, flagellé jusqu'au sang l'outrecuidance de ce roi de la philosophie du temps, se préparait à donner comme suite à sa *Théorie de la terre*, publiée en 1744, son grand ouvrage des *Epoques de la Nature*.

C'est à ce livre, Messieurs, qu'appartient presque tout entier le développement de cette grande idée géologique entrevue, je crois, par Leibnitz, et devenue depuis si célèbre sous le nom de système des *périodes indéterminées*.

Quand cette idée entra dans l'esprit de Buffon, ce grand homme était en possession d'une érudition immense acquise par trente ans de travaux incessants. Il avait fouillé toutes les couches du sol, sur presque la totalité de la surface de la France ; et les faits qu'il n'avait pu recueillir par lui-même, il les avait fait recueillir par d'autres, avec cette sollicitude, cet amour, et, ce qui vaut mieux encore, avec cet art

Digitized by Google

puissant de les saisir, de les grouper et de les comprendre, qui est le privilége même du génie.

On conçoit donc qu'un système appuyé sur de si vastes études, et fécondé par une intelligence si admirablement organisée, ait joui, dès le moment de son apparition, d'une vogue et d'une autorité prodigieuses. On peut ajouter, du reste, à ces deux causes de succès, la magie du style qui, chez Buffon, chacun le sait, égalait l'immensité des connaissances.

Aussi, chose remarquable, telle était la puissance de ce système, que tous les géologues qui suivirent pendant plus d'un demi-siècle, Deluc, Dolomieu, Férussac, Ampère, Cuvier lui-même et Elie de Beaumont, ne furent, à proprement parler, que les continuateurs de Buffon. Les idées secondaires ont été sans doute plus ou moins profondément modifiées : la pensée fondamentale resta la même. Elle acquit plus de clarté, plus de développement, plus de précision, mais elle ne changea pas dans son essence.

Vous me permettrez, Messieurs, d'entrer dans les détails techniques nécessaires pour l'histoire, sinon complète, au moins intelligible, de cette célèbre théorie. Le rôle qu'elle a joué dans le monde de la science en vaut assurément la peine.

Quand on perce jusqu'au granit la croûte supérieure de notre globe, on rencontre successivement, au moins en quelques endroits, différentes couches de terrains plus ou moins régulièrement superposées.

Or, ces terrains, à cause de leur nature de sédiments, sont incontestablement d'origine aqueuse, contrairement au granit, dont l'aspect cristallin et vitrifié paraît indiquer l'action du feu.

Digitized by Google

Donc, conclut Buffon, comme avait fait Leibnitz, l'enveloppe primitive de la terre est un produit du feu ; le reste vient de l'eau.

Et, sur huit époques dans lesquelles il distribue toutes les révolutions du globe, il en prend deux pour la formation des couches granitiques.

Dans la première, la substance terrestre, détachée du soleil dont elle faisait partie, par le choc violent d'une comète, est projetée dans l'espace jusqu'à ce que, la force attractive parvenant à contrebalancer la force de projection, la nouvelle planète entre dans l'orbite elliptique qu'elle décrit depuis cette époque.

C'est la période d'incandescence.

Ensuite vient celle du refroidissement, ou de la formation de la terre en ellipse de révolution, avec aplatissement des pôles et solidification de la surface.

Ces deux premières époques, on le voit, sont tout hypothétiques, l'observation ne pouvant en fournir les bases.

Mais il n'en est pas de même pour les périodes suivantes.

Buffon, en examinant les dépôts sédimentaires, avait, en effet, constaté que la diversité profonde des roches et des fossiles dont ils se composent, ne permet aucunement de les attribuer ni à une même cause, ni à une même époque.

Il les divisa donc en trois grandes classes, qu'il nomma, selon l'ordre même d'ancienneté de leur formation, terrains primaires, secondaires et tertiaires.

Les terrains primaires, composés presque uniquement de matières granitiques, schisteuses et ardoisées, dissoutes par l'action de l'eau, et entrecoupées d'immenses amas de houille, ne paraissaient renfermer que

Digitized by Google

des fossiles végétaux. Donc, a-t-on conclu, quand ces premières couches ont été formées, il n'y avait encore que des végétaux sur la terre ; et comme les végétaux forment, en certains endroits, des masses prodigieusement considérables, il s'ensuivait que la terre avait dû demeurer pendant un assez long espace de temps dans ce premier état.

Cet espace de temps constitua la troisième époque générale. Or, de même que les terrains primaires ne semblaient renfermer que des débris de végétaux, les terrains secondaires, presque uniquement composés de calcaires marins, ne parurent contenir que des restes de coquillages, de reptiles et de poissons. Donc, conclut-on de nouveau, quand les bancs de calcaires se sont déposés, il n'y avait encore que des animaux marins dans le monde. C'est la quatrième période de la création.

Quant aux terrains tertiaires, composés de sable et de matières siliceuses, où, pour la première fois, on apercevait des vestiges de quadrupèdes terrestres, ils constituèrent la cinquième période.

La sixième était marquée par l'apparition de l'homme, dont on ne retrouvait les ossements que dans les terrains d'alluvion qui forment notre terre végétale, et produisent une quatrième couche actuellement en voie de formation.

Suivant ces idées et ces faits, la terre aurait donc subi, à de longs intervalles, une série de créations de plus en plus parfaites, suivies, chacune en particulier, d'inondations et de bouleversements, après lesquels *la vie*, avançant toujours d'un degré, joignait à la réapparition des espèces contenues dans la période précédente, la production de nouvelles espèces plus complexes et plus richement organisées.

Digitized by Google

Or, par une coïncidence remarquable, il arriva que ces créations successives, comparées aux données de la *Genèse*, y correspondaient très exactement pour le nombre et pour l'ordre même dans lequel elles s'étaient accomplies.

Tout le monde sait, en effet, que la *Bible* divise l'œuvre de la création en six jours.

Pendant les deux premiers, la terre est vide et nue; au troisième, Dieu crée les végétaux ; au quatrième, les reptiles et les animaux marins; au cinquième, les animaux terrestres, jusqu'à ce qu'enfin l'homme apparaisse.

Les théologiens et les géologues s'unirent donc à l'envi pour constater cet accord imprévu, cette harmonie frappante de la science et de la foi ; et ils déclarèrent que le mot hébreu *Jom*, dont s'est servi l'écrivain sacré, et que nous traduisons par *jour*, ne doit point s'entendre d'un espace de vingt-quatre heures, mais d'un espace plus ou moins long, dont l'Esprit-Saint n'a pas cru devoir déterminer la durée.

Cette interprétation semblait d'autant meilleure, que Moïse ne met la création du soleil qu'au quatrième jour; par conséquent, il n'y avait eu auparavant aucun moyen de déterminer le temps. Il restait bien cependant encore quelques difficultés, dont nous parlerons plus tard, quand Cuvier apporta à ce système, déjà si puissamment accrédité, avec l'autorité de son nom, celle de deux faits d'une capitale importance : l'un était la preuve géologique de l'existence du déluge; l'autre, la magnifique théorie où il établissait par des démonstrations anatomiques incontestables, la présence sur la terre, à une époque très-éloignée, d'espèces d'animaux aujourd'hui complètement détruites.

Digitized by Google

Le premier de ces faits complétait, pour les théologiens, l'harmonie de la *Genèse* avec les enseignements de la géologie. Le second donnait aux géologues une preuve de plus que la création du quatrième jour de Moïse n'était point identique avec la création actuelle, et confirmait, par conséquent, l'hypothèse des périodes indéterminées.

Après Cuvier, ce fut le tour de M. Elie de Beaumont. Il était, en quelque sorte, décrété que tous les princes de la science apporteraient successivement une pierre à ce grand édifice.

M. de Beaumont, en étudiant la structure des montagnes, avait remarqué que les couches sédimentaires qui en recouvrent les flancs jusqu'à une hauteur quelquefois fort considérable, suivaient à peu près constamment, dans leurs mouvements d'inclinaison, la pente même des rochers granitiques qui constituent la charpente de toutes les chaînes du premier ordre.

Or, sur cette observation, M. de Beaumont raisonnait ainsi : si les couches sédimentaires s'étaient formées postérieurement à l'élévation des montagnes, elles ne s'inclineraient pas sur leurs flancs, mais s'étendraient, au contraire, horizontalement à leurs pieds. Or, c'est tout l'opposé qui a lieu ; donc les dépôts de sédiments sont antérieurs au soulèvement des montagnes.

Mais ces soulèvements eux-mêmes doivent remonter à des époques extrêmement reculées, car M. de Beaumont les attribue uniquement à la pression des fluides incandescents de l'intérieur, sous la croûte solide encore peu épaisse du globe. Or, pour que de tels phénomènes aient été possibles, il faut admettre

Digitized by Google

que le refroidissement a été bien considérable depuis cette époque ; et d'un autre côté, des expériences précises tendent à prouver que ce refroidissement graduel, si tant est qu'il existe, s'opère avec une lenteur extrême.

Et en effet, M. de Beaumont, en soumettant au calcul toutes ces données, arrivait à des nombres presque effrayants.

Il résultait donc, en définitive, de toutes ces considérations, une preuve nouvelle de l'énorme ancienneté du monde, et de la nécessité de l'hypothèse des créations successives.

Certes, maintenant, Messieurs, on peut dire que jamais, dans l'histoire de la science, pareil concours d'hommes spéciaux et d'intelligences supérieures ne s'était rencontré pour faire triompher un système. Il sembla, pendant soixante ans, que tous les grands géologues (et ils étaient nombreux au XVIII^e^ siècle) se fussent donné le mot pour marcher tous à la suite les uns des autres, dans la même voie, avec une étonnante unanimité, à la conquête d'une même idée. Et le succès ne parut pas au-dessous des efforts ; on crut réellement que le dernier mot de la science était trouvé.

Hé bien ! Messieurs, voyez à quoi tient la certitude de toutes les sciences *purement humaines*. Ce dernier mot de la science, cette idée tant appuyée, tant glorifiée, accueillie en quelque sorte aux applaudissements universels du genre humain, a été sapée aujourd'hui dans tous ses fondements par les disciples mêmes de Cuvier et de Buffon ; et le jour est proche où peut-être de cet édifice si savamment et si laborieusement construit, il ne restera pas pierre sur pierre.

Digitized by Google

Cependant le récit de Moïse, dont on s'était d'abord moqué avec Voltaire, auquel on se rallia ensuite, tout en voulant l'expliquer, le récit de Moïse est demeuré absolument intact ; on n'en a pas même détaché un atome, on n'a pu l'entamer. Chose étrange, ou plutôt vraiment admirable, quand les nouveaux géologues, comme je vais avoir l'honneur de vous le raconter, eurent secoué toutes les bases de la théorie de leurs devanciers, ils arrivèrent à leur tour, sans le vouloir, à cette conclusion singulièrement inattendue, que si le système de Buffon et de Cuvier offre des aspects très-contestables ou tout-à-fait erronés, c'est précisément dans les parties où il se concilie le moins avec les données de la révélation ! Et ils prouvèrent que tel était l'enseignement inexorable des faits !

Quel aveu ! Messieurs, et si je voulais y insister, quelles conséquences je pourrais en tirer contre le rationalisme indifférent ou hostile, contre cette science, dont je vous parlais précédemment, et qui fait profession de tant de dédain pour les choses de la foi !

Mais j'aurai l'occasion de retrouver tout-à-l'heure cette idée. — Je vous dois, auparavant, l'histoire de la dernière école géologique, de l'école du XIX^e^ siècle.

Cette école ne compte encore que trois noms célèbres : ce sont ceux de MM. de Blainville, Constant Prévost et Ami Boué. Les deux premiers ont été professeurs au Muséum d'histoire naturelle et membres de l'Institut.

Tout l'enseignement de ces nouveaux géologues peut se résumer dans une proposition unique ; mais c'est une proposition capitale, et suffisante, à elle seule,

Digitized by Google

pour renverser complètement toutes les idées de la théorie précédente.

La voici telle qu'elle a été formulée, quant au sens du moins, par M. Prévost lui-même.

Les diverses couches de terrains sédimentaires pour la formation desquelles on a requis des espaces de temps si considérables, des créations successives, suivies de bouleversements complets, remplacés à leur tour, après de longs intervalles, par des créations nouvelles, toutes ces couches sans exception, depuis les terrains primaires jusqu'aux dépôts d'alluvion, sont uniquement le produit de causes actuellement existantes, qui ont agi d'une manière simultanée, comme elles agissent encore, et dont l'action se renouvelle à chaque instant, sous nos yeux, sur différents points du globe, pour donner lieu à des résultats entièrement analogues.

Et M. Prévost estime, d'après des calculs basés sur les produits actuels, qu'il a suffi, pour opérer ces dépôts, d'un espace de 6 à 7,000 ans, c'est-à-dire exactement le laps de temps qui, selon la *Genèse*, s'est écoulé depuis la création du monde.

Toutes ces assertions, je le répète, ne sont pas seulement des hypothèses plus ou moins probables; les géologues modernes démontrent qu'elles sont, au contraire, les conséquences rigoureuses des faits, et que si leurs devanciers ont trop souvent adopté des opinions contraires, c'est pour s'être trop facilement laissés entraîner à l'esprit de système, en même temps qu'ils observaient trop superficiellement la nature.

Ainsi, afin d'établir la nécessité d'une première période pour la formation des terrains primaires,

Digitized by Google

on avait affirmé que ces terrains ne renfermaient, à l'état fossile, absolument aucun débris du règne animal.

Or, M. Prévost, qui a fouillé toutes les houillères de l'Europe, y a trouvé ensevelis, sous les couches les plus profondes, des ossements appartenant à presque toutes les espèces animales, soit détruites, soit existantes.

Il a fait remarquer ensuite que, si les terrains primaires étaient le résultat d'une inondation qui aurait englouti toutes les immenses forêts qui couvraient la face de la terre, les dépôts de houille ne seraient pas seulement amoncelés à certains endroits, mais dans toutes les vallées primitives.

Pourquoi, d'ailleurs, remonter si haut, pour trouver une cause à un évènement qui s'accomplit tous les jours, et dont la raison est sous nos yeux ?

Ainsi, à certaines époques de l'année, il passe chaque jour, à une seule des embouchures du Mississipi, plus de 500 mètres cubes de bois enlevés par le fleuve aux forêts vierges de l'Amérique. Ces bois, entraînés par des courants sous-marins, s'amassent nécessairement quelque part dans le golfe du Mexique.

Que ces atterrissements, par une cause quelconque, viennent à se trouver à sec, et ils formeront des mines de houille aussi puissantes et aussi riches que les mines de Belgique ou d'Angleterre.

Donc, concluent nos géologues actuels, pour expliquer la formation des terrains primaires, il suffit d'admettre qu'avant le déluge, la terre, n'ayant dans sa partie habitable ni la même disposition, ni la même étendue qu'aujourd'hui, de grands cours d'eau, en

Digitized by Google

glissant sur les pentes des montagnes primitives, ou en traversant les forêts d'alors, ont dissous la superficie des couches granitiques et entraîné des bois, qui, saisis ensuite par les courants marins, ont assurément eu assez de deux ou trois mille ans pour constituer toutes les roches schisteuses et toutes les houillères de cette première époque.

Et ce qui est vrai des terrains primaires, l'est également des secondaires.

Il se forme actuellement, dans certains endroits de la mer, et particulièrement dans les parages de la Nouvelle-Hollande, des bancs de calcaire marin dont la puissance égale au moins les bancs de même nature qui couvrent les plaines de la Champagne. Un capitaine anglais, cité par M. Maupied, a mesuré l'un de ces dépôts, qui, en moins de cinquante ans, s'était élevé sur une longueur de 30 milles, avec une largeur de 10, et une profondeur moyenne de 150 mètres. D'ailleurs, on sait que de véritables îles de corail et de madrépores se produisent chaque jour, en certains endroits de l'Océan, sous l'influence des mêmes causes.

Pourquoi donc ce qui se fait si simplement aujourd'hui, ne se serait-il pas fait de même, alors que la mer, plus chargée d'eau qu'aujourd'hui, recouvrait encore une partie du sol que nous habitons? Pourquoi recourir à des causes si étranges, si extraordinaires, quand les causes ordinaires suffisent?

Et puis, si les calcaires marins se sont produits, comme le veut Cuvier, dans un cataclysme universel qui aurait inondé, pendant des centaines de siècles, toute la surface de la terre, comment se fait-il

Digitized by Google

qu'on ne trouve aucune trace de ces terrains sur les hauts plateaux de l'Asie et sur toutes les parties élevées de nos continents, mais seulement dans les contrées qui s'abaissent encore maintenant presque au niveau des mers actuelles?

Je ne puis évidemment, Messieurs, sans fatiguer votre attention et sans m'étendre au-delà des justes bornes, vous raconter toute la série des faits et des raisonnements opposés à leurs prédécesseurs par les géologues d'aujourd'hui; cependant, comme il y a deux faits sur lesquels les partisans de l'ancien système avaient particulièrement insisté, permettez-moi d'en dire quelques mots. Je veux parler du monde animal aujourd'hui détruit, et retrouvé par Cuvier, et de la théorie de M. Elie de Beaumont sur la formation des montagnes.

M. de Blainville a démontré anatomiquement que toutes les espèces perdues ne sont que des variétés des espèces actuellement existantes, et qu'elles font évidemment partie du plan de la création actuelle. Indépendamment, d'ailleurs, des considérations anatomiques, les débris des animaux appartenant à ces espèces anéanties sont partout mêlés aux débris des espèces actuelles; donc elles ont existé en même temps sur la terre. M. de Blainville établit, d'ailleurs, que de nouvelles espèces tendent chaque jour à disparaître, par suite du défrichement des forêts, de la dessiccation des terrains, et surtout par suite de la présence de l'homme.

Qu'y aurait-il donc d'étrange à conclure que les mêmes causes aient amené les mêmes effets, et que les mastodontes, les plésiosaures, les mégalosaures, et tous les monstres de cette nature, poursuivis,

Digitized by Google

traqués par l'industrie ou l'inimitié naturelle de l'homme, aient disparu peu à peu devant lui à la suite des premières migrations ?

La zoologie fossile créée par Cuvier, tout en restant ce qu'elle est, un merveilleux monument de patience et de génie, n'est donc nullement une preuve péremptoire de l'existence des créations successives et des périodes indéterminées.

Quant au système de M. de Beaumont sur les soulèvements des montagnes, M. Constant Prévost a facilement prouvé que la grande raison pour laquelle il a été inventé, c'est-à-dire, l'inclinaison des couches sédimentaires parallèlement à leurs flancs, s'explique parfaitement par les faits analogues qui se produisent aujourd'hui. Quand les eaux, surtout les eaux tranquilles, se retirent de dessus un terrain penchant, les sédiments qu'elles déposent ne forment point des couches horizontales, mais, au contraire, des plans inclinés qui suivent toujours la pente du terrain lui-même. Donc, ici encore, le raisonnement pèche par la base ; et rien ne prouve que l'élévation des chaînes de montagnes soit postérieure aux terrains de sédiments.

Maintenant que l'exposé des systèmes est suffisamment complet, trop complet peut-être, pour le but que je me suis proposé, la conclusion que j'avais en vue est toute facile.

Le système de Buffon et de Cuvier, tout en exigeant une interprétation hardie du récit de la *Genèse*, ne contrariait cependant expressément aucun des dogmes de l'Eglise.

Le système actuel, en scrutant à nouveau, et avec plus de soin que jamais, les entrailles de la terre, non-

Digitized by Google

seulement n'a découvert, à son tour, aucun fait opposé à l'antique narration de Moïse; mais, au contraire, il a prouvé que toutes les difficultés faites à l'histoire inspirée, au nom de la géologie, n'étaient que le fait de l'ignorance.

Il a prouvé que, pour trouver un accord constant, une harmonie parfaite entre les données de la science et celles de la révélation, il n'était nullement nécessaire de violenter le texte sacré, mais qu'il suffisait de l'entendre dans le sens le plus naturel et le plus littéral ; il a prouvé, en un mot, que pour tout ce qui regarde les phénomènes géologiques, Moïse a, quatre mille ans d'avance, très-réellement et très-exactement posé ni plus ni moins que tous les principes de la science actuellement démontrée par les faits.

De toute cette longue discussion que vous avez eu, Messieurs, la bienveillance d'entendre jusqu'au bout, un fait important nous reste donc entièrement acquis, et cela même, en dehors de toute acception de personnes ou de systèmes : c'est que, dans la science qui semblait, au début, la moins en harmonie avec la parole révélée, l'accord est devenu d'autant plus manifeste, que les études ont été plus constantes et plus sérieuses ; c'est que l'observation géologique, toutes les fois qu'elle a été bien faite, bien comprise et bien entendue, s'est révélée comme une admirable confirmation de l'enseignement chrétien.

Or, en commençant cette étude, je disais, Messieurs, que personne, moins que nous, ne redoutait, pour la foi, l'antagonisme de la science.

Vous venez de voir si nous avons de bonnes raisons pour vivre dans cette sécurité, par rapport à la

Digitized by Google

géologie. J'espère vous montrer, quelque jour, que les raisons ne sont ni moins nombreuses, ni moins puissantes, par rapport à toutes les autres sciences naturelles ou physiques.

L'homme s'agite et change, Messieurs, mais la vérité de Dieu demeure.

Et veritas Domini manet in æternum!

Digitized by Google

NOUVELLE MANIÈRE DE FABRIQUER LE PAIN

En introduisant le gaz directement dans la pâte, sans fermentation.

COMMUNICATION

de M. MAUMENÉ, membre titulaire.

Cette invention paraît avoir déjà reçu une certaine extension en Angleterre. On en a parlé récemment à la Société d'encouragement de Paris, et, quel que soit son succès, elle mérite une sérieuse attention. Voici, d'après le *Morning-Post* du 19 Janvier 1860, en quoi elle consiste :

Au lieu de développer le gaz carbonique dans la pâte par la fermentation, c'est-à-dire par le mélange de la pâte fraîche avec du levain, le docteur Dauglish a imaginé de *gazer* la pâte, en y introduisant le gaz carbonique préparé avec d'autres matières convenablement choisies. — Le but est d'éviter la fabrication des levains et la présence du ferment ou levure, dont l'action sur la santé peut être regardée comme défavorable.

On prépare le gaz carbonique à la manière ordinaire, et on le recueille dans un gazomètre. Une

Digitized by Google

pompe l'aspire et le foule dans de l'eau comme pour préparer de l'eau de Seltz. Cette eau est maintenue dans un réservoir.

Le pétrin, construit de manière à résister aux pressions, reçoit un sac de farine (126 kil. 96) et 1 kil. 5 de sel. On le ferme soigneusement, et on y fait un *vide presque complet*, afin d'éviter le mélange de l'air avec l'acide carbonique qui va être employé. Le pétrin communique par deux tubes avec le réservoir d'eau gazeuse, tenu à une certaine hauteur. L'un des tubes peut amener l'eau gazeuse elle-même ; l'autre aboutit au-dessus de l'eau et ne peut amener que du gaz carbonique. On ouvre d'abord ce dernier ; l'acide carbonique arrive et remplit le pétrin. Pour ne pas affaiblir la pression que ce gaz entretenait au-dessus de l'eau, on fait jouer la pompe foulante pendant que le pétrin se remplit, et on établit la pression dans les deux vases à 7 atmosphères. Alors on ouvre le robinet du tube à eau gazeuse et on en laisse couler la quantité convenable. Aussitôt l'axe pétrisseur muni de palettes est mis en mouvement. Ici se présente une particularité importante. « La substance pétrie n'est pas une masse vésiculaire, tenace (*tough*) de pâte fermentante de farine et d'eau, difficile à mêler, mais une masse non vésiculaire de farine et d'eau seulement. » On continue le pétrissage pendant trois à dix minutes. En général, plus le pétrissage est rapide, plus le pain est blanc et parfait. La rapidité dépend des propriétés élastiques du gluten qu'il faut développer assez pour bien retenir le gaz ; avec une bonne farine, trois ou quatre minutes suffisent. Quand le pétrissage est achevé, l'extraction de la pâte se fait d'elle-même, c'est-à-

Digitized by Google

dire qu'il suffit d'ouvrir une vanne pour que l'acide carbonique emprisonné dans la pâte à 7 atmosphères, mis en communication avec l'air extérieur, prenne, par sa force élastique, un volume 7 fois plus grand, et gonfle assez la pâte pour la chasser tout entière au-dehors, absolument comme il vide une bouteille de champagne dont le bouchon vient de sauter. La vanne est d'une construction particulière. A mesure que la pâte sort, un enfant la découpe et la pèse, et le reste du travail s'accomplit comme à l'ordinaire.

Le four est un four continu.

Voici les avantages mis en avant par le docteur Dauglish :

1° *Propreté*. Au lieu de pétrir avec les bras ou les pieds nus, le travail se fait d'un bout à l'autre sans aucun contact fâcheux.

2° *Rapidité*. Une heure et demie suffisent pour l'entière conversion de la farine en pain cuit. Dans la fabrication ordinaire, il faut quatre ou cinq heures pour les levains, et davantage pour achever le travail, pétrir, faire lever et cuire.

3° *Conservation des qualités de la farine*. La fermentation altère assez profondément beaucoup de farines et entraîne les boulangers à faire usage d'alun ou d'autres matières aussi nuisibles. Dans le nouveau procédé, cet inconvénient grave n'existe plus.

4° *Régularité*. Elle est évidente. Il n'y a plus aucun accident à craindre, comme dans la fermentation.

5° *Qualité supérieure du pain*. La farine n'étant pas altérée, on trouve moins de matière extractive. Le nouveau pain, examiné diététiquement à l'hôpital

Digitized by Google

de Guy, et par beaucoup de médecins de Londres, a été hautement approuvé. « Il est bien connu que, dans ces dernières années, l'usage du pain fermenté, dans les cas de dyspepsie, a été blâmé par les membres de la profession médicale, les débris de la levure étant considérés comme insalubres et capables d'amener l'acidité. »

6° *Économie.* L'acide carbonique coûte moins que la levure, et il n'y a plus de perte du sucre ou de l'amidon de la farine.

7° *Amélioration de l'hygiène.* Le travail de nuit est supprimé ; la fatigue du *geindre*, si funeste à la santé, l'est également. — La fabrication est toute mécanique.

L'inventeur reconnaît cependant que son procédé ne peut être profitablement employé que sur une large échelle, et non dans de petites boulangeries. Les machines qu'il emploie peuvent transformer par heure deux sacs et demi de farine (317 kil. 39) en pâte, et elles travaillent nuit et jour. Dans ces conditions, l'économie est très-grande. — Les machines seules coûtent de 25 à 27 mille francs.

Digitized by Google

ACTION DE L'OXYGÈNE SUR LES VINS.

Vins mousseux et eau gazeuse par l'oxygène et par le protoxyde d'azote.

EXTRAIT

d'une lettre adressée à M. Dumas par M. MAUMENÉ.

I.

L'action de l'oxygène sur le vin présente des faits que vous trouverez sans doute inattendus et dignes d'être pris en considération dans la difficile étude des fermentations.

Le vin peut rester au contact de l'oxygène pur pendant plusieurs mois, sans produire la plus légère trace d'acide acétique ou d'un composé nouveau.

Une pression de 8 atmosphères ne modifie en rien son inactivité.

L'expérience a été faite dans l'appareil que j'ai proposé pour régler le travail des vins mousseux. Cet appareil, décrit avec détail dans mon ouvrage intitulé : *Indications théoriques et pratiques sur le travail des vins*, etc. (ouvrage dont j'ai eu l'honneur d'offrir un exemplaire à l'Académie, et dont plusieurs de ses

Digitized by Google

membres ont bien voulu parler avec éloge), m'a permis de constater ce fait de la manière la plus précise.

Du vin de Champagne composé de vins de plusieurs crûs de premier ordre, et amené, au bout de plusieurs années, à ne plus donner le moindre dépôt, ce qui est fort important, a été introduit, le 10 Août 1858, dans l'appareil, et on y a foulé, par l'action de la pompe, assez d'oxygène pur pour produire, après l'absorption, une pression de 8 atmosphères. L'appareil a été conservé jusqu'au 4 Juillet 1859, époque à laquelle la pression, qui avait diminué d'une manière réguliere, était encore de 2 atmosphères 6. La diminution provenait, non pas d'une absorption, mais d'une très-légère fuite inévitable en pareil cas.

Le gaz restant était de l'oxygène pur, sans acide carbonique.

Le vin était mousseux, autant que beaucoup d'espèces de vin de Champagne, et dégageait de l'oxygène pur rallumant les bougies avec la petite explosion connue, et ne renfermant que des traces d'acide carbonique dont il avait été impossible de débarrasser le vin avant l'expérience, même en le tenant dans un vide de 4 centimètres 8 de mercure à côté d'une forte solution de potasse. — La puissance acide n'avait pas le moins du monde augmenté.

Le vin ne résiste pas aussi bien quand il est jeune, ou, pour parler plus exactement, lorsqu'il peut encore donner des dépôts pendant sa conservation. Toutefois, on peut, même en pareil cas, le garder longtemps sans que l'oxygène se change en acide carbonique. Il se fait un peu d'acide acétique. On ne saurait préciser bien exactement les conditions et la durée de la conservation ; mais l'absence de

Digitized by Google

dépôt m'a toujours paru la garantie certaine d'intégrité.

Le vin chargé d'oxygène ne change, pour ainsi dire, pas de goût ; mais il produit, peu de temps après qu'on l'a bu, une chaleur très-sensible, comme les meilleurs vins vieux, et une sensation de bien-être générale et bien caractérisée, sans être très-intense.

La médecine ne pourrait-elle pas tirer un parti utile de cette boisson si simple ?

A côté de l'oxygène qui avait été préparé au moyen du chlorate de potasse, j'ai dû examiner l'ozone. Plusieurs litres du gaz de la pile, obtenus tantôt avec un petit nombre, tantôt avec une vingtaine ou une cinquantaine d'éléments Bunsen, ont été foulés dans du vin de la même pièce que celui dont il a été parlé plus haut, et, même sous une pression de plusieurs atmosphères, il n'y a pas eu d'altération.

II.

J'ai aussi examiné la production d'une eau gazeuse d'oxygène. Malgré sa faible solubilité, l'oxygène foulé dans l'eau ordinaire à 6 ou 8 atmosphères donne une liqueur gazeuse qui mousse bien d'abord et laisse dégager assez d'oxygène pour allumer dix ou quinze fois une bougie ou une allumette presque éteinte. La mousse *tombe* presque immédiatement.

Cette eau n'a pas de goût sensible. Elle ne produit en une fois aucune sensation notable ; mais il m'a semblé, en continuant de la boire pendant plusieurs jours, éprouver une amélioration très-réelle de la respiration et même de la digestion. — Je soumets très-humblement cette appréciation à qui de droit.

La préparation en grand de l'eau et du vin chargés

Digitized by Google

d'oxygène n'offre aucune difficulté. On recueille l'oxygène dans un gazomètre. Une pompe aspirante et foulante prend le gaz dans ce réservoir et le conduit au travers de deux cylindres pleins, le premier, de charbon imbibé de soude caustique, et le second, de charbon ordinaire en grains, dans un condenseur où on le presse à 10 ou 15 atmosphères; du condenseur on le fait passer dans le liquide, en utilisant un appareil Savaresse, étamé si le liquide est de l'eau, argenté si l'on veut préparer du vin ou d'autres liqueurs acides.

Le jeu d'une pompe n'est pas du tout gêné par l'action que l'oxygène peut exercer sur l'huile, surtout lorsqu'il est comprimé à 15 atmosphères. Pour peu que la pompe ait une masse considérable et qu'on fasse jouer le piston avec lenteur, il n'y a pas le moindre échauffement et l'huile reste douce. L'oxygène qui la traverse ne prend aucune odeur et n'en donnerait aucune au vin, même quand il ne traverserait pas la colonne de charbon interposée entre le gazomètre et le condenseur.

Il ne faut que quelques instants, quelques secousses du cylindre, pour amener la saturation de l'eau ou du vin.

III.

J'ai fait quelques expériences avec du protoxyde d'azote. Le gaz a été préparé avec de l'azotate d'ammoniaque bien exempt de chlorure (1) et aussi pur que possible. Le vin chargé de ce gaz paraît doué

(1) Voir ma note insérée dans les *Travaux de l'Académie de Reims* et dans les Comptes-Rendus, 1851, deuxième semestre.

Digitized by Google

à un haut degré de la faculté de reproduire les effets d'hilarité attribués au gaz lui-même. Un demi-verre de vin saturé à 6 atmosphères les occasionne, et nous n'avons pas poussé plus loin la dose par une prudence qui sera bien comprise.

Digitized by Google

NOTE

SUR UN NOUVEAU PROCÉDÉ

pour

L'ANALYSE DES MÉLANGES DE POTASSE ET DE SOUDE,

par M. E.-J. MAUMENÉ, membre titulaire.

On sait que le sulfate de potasse offre la propriété de se combiner très-aisément avec beaucoup d'autres sulfates pour former des sulfates doubles. La soude n'a pas cette propriété. M. Graham (1) a expliqué d'une manière ingénieuse la composition générale des sulfates doubles, produits par le sulfate de potasse, et il a fait voir en même temps l'instabilité des sulfates doubles formés par le sulfate de soude. Jamais ces derniers sels n'existent dans l'eau ou dans les solutions aqueuses exemptes d'un grand excès d'acide.

J'ai eu l'occasion de vérifier les résultats obtenus par l'habile chimiste anglais, et j'en ai observé beaucoup d'autres dont je publierai les détails aussitôt que mes occupations me le permettront.

Aujourd'hui, je me borne à extraire de cette étude une remarque dont l'utilité sera, je l'espère,

(1) *Ann. de Chimie et de Physique*, LXIII, 45.

Digitized by Google

appréciée par l'Académie. La formation des sulfates doubles avec le sulfate de potasse est si facile, qu'elle donne un moyen simple d'analyser les mélanges de potasse et de soude.

En effet, prenons pour exemple une potasse commerciale. Déterminer la soude n'est pas une opération très-aisée. Je crois ne pas sortir de la vérité en disant qu'elle est impossible aux personnes dont les manipulations chimiques ne sont pas l'occupation habituelle.

Convertissons la potasse, le mélange commercial, en sulfates neutres, par les moyens connus : prenons un poids bien exact de ces sulfates, et agissant comme si nous avions affaire à du sulfate de potasse pur, ajoutons un équivalent de sulfate de cuivre pur, et faisons dissoudre le tout dans huit fois le même poids d'eau tiède. Les deux sels se dissoudront, et par l'évaporation spontanée, tout le sulfate de potasse produira peu à peu du sulfate double. Tout se réunit pour en accélérer la production : d'un côté, sa grande tendance à se former; de l'autre, le peu de solubilité qu'il possède.

100 parties d'eau dissolvent :

à + 6° 1	7,834	parties de sel	D =	1,0327.
+ 20° 2	13,256	—	=	1,0801.
+ 29° 0	21,295	—	=	1,1221.

L'évaporation spontanée a l'inconvénient d'exiger ordinairement de douze à quinze jours, mais cet inconvénient me paraît nul ; car on n'a presque jamais besoin d'une plus grande rapidité dans les analyses commerciales, et on trouve largement une compensation par la suppression complète de toute manipulation délicate.

Lorsqu'il cesse de se former des cristaux, on

Digitized by Google

recueille tout le sulfate double en faisant tomber le liquide restant dans un verre, et les cristaux sur une petite feuille de papier à filtre, étalée sur une feuille de verre. En très-peu de temps, une heure environ, les cristaux sont secs, et on n'a plus qu'à en prendre le poids pour connaître celui de la potasse (KO) ou du carbonate de potasse ($KO.CO^2$) contenu dans l'échantillon de l'analyse.

Le sulfate double de potasse et de cuivre a pour formule :

$$CuO.\ SO^3 : KO.SO^3.\ 6\ HO.$$

Cette formule, donnée par M. Graham, a été mise en doute par M. I. Pierre, qui a cru trouver 7 HO au lieu de 6 (1) ; mais, en examinant très-attentivement ce sel, j'ai trouvé 6 HO, comme M. Graham, et il est facile de comprendre ce qui a induit M. Pierre en erreur.

Le sulfate double cristallisé, bien séché à l'air, peut être fondu sans altération au rouge sombre ; il ne perd que de l'eau parfaitement pure, si l'on a bien soin de ne pas élever la température trop au-delà du terme nécessaire, et de ne pas le garder longtemps à cette température. Mais si on le chauffe fortement, il se produit des fumées blanches d'acide, et la perte atteint presque le tiers de l'acide contenu dans le sulfate de cuivre. Cette perte revient à celle d'un équivalent d'eau, car $\frac{500}{3} = 167$, nombre assez voisin de 112,5 ; pour peu que cette perte ne soit pas complétée, elle se rapproche de 112,5, au point de tromper aisément l'opérateur.

(1) *Ann. de Chimie et de Physique* [3], XVI, 251.

Digitized by Google

Voici les nombres que j'ai obtenus :

I. 3ᵍ.375 sulfate double (préparé depuis douze ans), ont perdu 0ᵍ 850 par fusion complète au rouge sombre.
II. 5ᵍ.000 du même sel ont perdu 1ᵍ. 250.
III. 5ᵍ.000 sulfate double d'une préparation récente ont perdu 1ᵍ.254.
IV. Le même sel, chauffé fortement, a fait une nouvelle perte de 0ᵍ.111 ; au total, 1,365. Les fumées blanches sont alors évidentes.

On tire de ces expériences les résultats suivants :

	Perte en centièmes.		Calcul (1).
		6 HO.	7 HO.
I.	25,18		
II.	25,00	24,16	
III.	25,08		
IV.	27,30		27,42

et il est bien clair que le sel double ne renferme pas plus de 6 HO.

Les résultats analytiques sont d'ailleurs parfaitement corroborés par le changement des propriétés physiques. Le sel double, privé seulement de son eau par la fusion ménagée, présente au plus haut degré les phénomènes curieux du rochage et du délitement indiqués par Berzelius (2). A peine retiré du feu, il cristallise en grandes lames, il roche comme l'argent, se solidifie, et revient peu à peu de la teinte vert noir au bleu pâle que possédaient les cristaux. Plus tard, quand il est presque à la température ordinaire, il se délite et forme promptement une poussière qui se

(1) Cu = 31.75
K = 39.
S = 16.
O = 8.
H = 1.

(2) *Traité de Chimie*, 1847, IV, 163.

Digitized by Google

détache entièrement du creuset, si la surface est bien polie. Ces phénomènes sont dus à une dilatation et à une contraction successives et à la fragilité du sel. — Ils disparaissent complètement lorsque le sel a perdu la petite proportion d'acide sulfurique dont j'ai parlé plus haut. Il n'y a plus alors de rochage ni de délitement spontané. — En outre, l'eau tiède ne dissout plus entièrement le sel : il reste un précipité insoluble, grenu, dont on ne conserve pas la moindre trace quand la fusion n'a séparé que de l'eau pure.

D'après la formule $CuO.SO^3 : KO.SO^3.6HO$, on voit que l'unité de potasse (KO) est représentée dans cette méthode par 4,6968 sel double; l'unité de carbonate ($KO.CO^2$) par 3,2. — D'un autre côté, l'unité de sel double représente 0,2129 potasse (KO), et 0,3126 carbonate ($KO.CO^2$). Il est ainsi très-facile de résoudre les questions proposées à l'analyse.

Le poids du sulfate double, en opérant sur 10 grammes seulement d'une potasse commerciale, atteint en général 20 grammes : il peut être évalué bien facilement à 2 centigrammes, c'est-à-dire au millième, et comme le carbonate pèse un peu moins du tiers de son poids, on voit que ce genre d'analyse comporte une très-grande précision. C'est ce qu'il est bien facile de vérifier par des comparaisons, au moyen du chlorure de platine. Je crois pouvoir passer sous silence toutes celles que j'ai déjà faites.

Au lieu du sulfate de cuivre, on pourrait employer d'autres sulfates, et notamment le sulfate d'alumine. Il se formerait de l'alun, et l'unité de potasse ou de carbonate pourrait être représentée par un poids beaucoup plus considérable de sel double. 1 de potasse donne 9,5851 d'alun ; 1 de carbonate produit

Digitized by Google

6,529 du même sel. — L'unité d'alun représente 0,1043 de potasse (K O), ou 0,15315 de carbonate ($KO.CO^2$). Il y aurait, sous ce rapport, de grands avantages, mais il faudrait employer le sulfate d'alumine pur, et cela n'est pas facile, même dans les laboratoires. Les sulfates d'alumine commerciaux renferment souvent jusqu'à 3 ou 4 pour cent d'alun, et l'exactitude de l'analyse serait ainsi diminuée. La tendance du sulfate d'alumine à produire des sous-sels gêne aussi un peu, surtout vers la fin de l'opération. Cependant on y remédie, en ajoutant quelques gouttes d'acide sulfurique à la liqueur.

J'ai fait plusieurs déterminations avec le sulfate d'alumine, et les résultats ont été très-satisfaisants. Je ne crois pas non plus devoir en donner le détail.

Dans les applications industrielles, pour mettre à la portée des mains peu familières aux manipulations une méthode simple et sûre, je crois le sulfate de cuivre préférable au sulfate d'alumine On le trouve facilement pur; le bleu pâle du sulfate double est bien distinct du bleu foncé qu'il présente lui-même. La faible solubilité du sulfate double rend sa précipitation très-complète. En un mot, je le crois plus apte à donner des garanties. Mais l'expérience seule doit prononcer à cet égard.

Voici la marche que je conseillerais comme la plus simple aux personnes de l'industrie :

Faire dissoudre 100 grammes de l'échantillon dans l'eau froide, ajouter peu à peu le double de l'acide sulfurique nécessaire pour la neutralisation, et dessécher le tout dans une casserole émaillée, en suspendant sur le liquide un entonnoir de verre renversé, touchant presque les parois, afin d'éviter toute pro-

Digitized by Google

jection. Rassembler tout le sel ainsi obtenu dans une petite marmite de fonte, et le faire rougir fortement pour chasser l'excès d'acide sulfurique. Prendre 100 grammes des sulfates ainsi obtenus, *qui doivent être neutres,* les faire dissoudre dans 600 grammes d'eau bouillante et y ajouter 143 grammes 4 de sulfate de cuivre, dissous eux-mêmes dans 350 grammes d'eau bouillante. Mélanger soigneusement les deux liquides avec une baguette de verre ou de faïence, et abandonner la solution à l'évaporation spontanée (1).

Au bout de douze à quinze jours, le liquide sera réduit à quelques grammes, et on doit alors isoler les cristaux déjà formés, en faisant couler le liquide dans une soucoupe. Les cristaux bien égouttés sont étalés sur une feuille de papier à filtre, soutenue par une lame de verre. En quelques heures, ils sont secs : on les pèse sur le papier, en s'assurant que leur poids ne change plus.

Si du jour au lendemain le liquide de la soucoupe ne donne pas de nouveaux cristaux (dans un lieu sec), l'expérience est terminée.

Le poids total des cristaux secs donnera :

1° Le poids du carbonate de potasse contenu dans les 100 grammes d'échantillon en multipliant par 0,3126.

2° Le poids de la potasse (K O) en multipliant par 0,2129.

Si l'on emploie du sulfate d'alumine, on fera l'opération de la même manière ; seulement, au lieu de 143 grammes 4, il faudra prendre 363 à 365 grammes de sulfate d'alumine pur, et ajouter 2 à 3 grammes d'acide sulfurique.

(1) Il faut laisser la casserole émaillée contenant le mélange dans une salle aérée, tenue à l'abri de la poussière.

Digitized by Google

Le poids total d'alun séché à l'air donnera :

1° Le poids du carbonate de potasse en le multipliant par 0,15315.

2° Le poids de la potasse (K O) en le multipliant par 0,1043.

Je crois inutile d'insister sur les raisons qui me font conseiller des poids aussi forts : l'opération n'en est pas plus difficile, et la mesure de ces poids n'exigera pas d'autres balances que celles dont on se sert partout.

Reims, 1er Octobre 1859.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

relatives au

MÉMOIRE DE M. PASTEUR

SUR LA

FERMENTATION ALCOOLIQUE,

par M. Maumené, membre titulaire.

L'étude de la fermentation alcoolique est un des sujets les plus difficiles que puisse aborder le savant. Le botaniste, le zoologiste, le physicien, le chimiste lui-même n'ont pu, jusqu'à présent, saisir la vraie nature de l'agent mystérieux de cette fermentation, c'est-à-dire de la levure ou ferment alcoolique.

M. Pasteur vient de publier des résultats qui jettent de vives lumières sur cette importante question. Ces résultats, obtenus par des recherches laborieuses et suivies pendant trois années, méritent, sous tous les rapports, l'attention de l'Académie, et je me fais un devoir d'en présenter le résumé.

Le premier est la découverte de l'*acide succinique* comme produit constant de la fermentation, même lorsqu'elle a lieu pour du sucre pur.

Il est on ne peut plus facile d'en prouver l'existence. Lorsque la fermentation est terminée, on fait évaporer avec précaution, et le résidu sirupeux, traité par l'éther, donne une solution qu'il suffit

Digitized by Google

d'abandonner à l'évaporation spontanée pour voir l'acide succinique apparaître en cristaux. On le purifie très-aisément, et l'analyse immédiate prouve son identité avec l'acide tiré du succin.

La quantité de l'acide n'est pas très-grande. Elle atteint seulement 2/3 p. 0/0 du poids du sucre dans les fermentations de sucre pur. Elle est plus grande dans les fermentations de mélanges sucrés, par exemple dans celle du jus de raisin, où elle s'élève environ au double.

Cette découverte a des conséquences importantes. Elle contribue à expliquer l'acidité des liquides fermentés, et en particulier du vin. Or, cette acidité n'est pas une chose secondaire. Je le montrerai plus loin en parlant du vin.

Avant d'en venir là, prenons connaissance d'une seconde découverte de M. Pasteur : c'est celle de la *glycérine*, autre produit constant de la fermentation du sucre pur ou mélangé.

La glycérine est une matière spéciale douée de propriétés très-curieuses. Elle a été trouvée pour la première fois dans les corps gras, par le célèbre Schèele. C'est un dérivé de la saponification de ces corps. Mais, malgré cette origine, la glycérine a été appelée par l'auteur de sa découverte *principe doux, principe sucré des huiles*; elle se dissout dans l'eau; sa saveur est sucrée; elle ne se réduit pas en une matière sèche et dure par l'évaporation : elle forme un sirop onctueux qui se mêle à l'eau et à presque tous les liquides, même aux liquides gras, assez indifféremment. Cette circonstance est fort importante, et la glycérine lui doit d'être appliquée dans des circonstances de plus en plus nombreuses. La pharmacie

Digitized by Google

a reconnu son aptitude extrême à adoucir les douleurs causées par les plaies, en formant le lien des parties aqueuses ou liquides et des parties charnues ou graisseuses. On la fait entrer, par cette raison, dans un grand nombre de préparations médicales. L'industrie a compris elle-même le parti qu'elle peut tirer d'un corps incapable de se dessécher et de durcir par son exposition à l'air. Par exemple, un sculpteur, en modelant ses ébauches, n'a plus à craindre le retrait de sa terre ; la proportion des diverses parties ne varie plus ; il ne se fait plus de fissures lorsqu'au lieu de délayer la terre glaise à l'eau pure, il fait intervenir une certaine quantité de glycérine.

C'est cette matière toute spéciale qui se produit dans la fermentation en quantité très-sensible. Son poids est, en général, cinq fois plus grand que celui de l'acide succinique. Il s'élève donc à environ 3 1/2 p. 0/0 du poids du sucre dans les fermentations de sucre pur.

On constate sa présence avec facilité. Après avoir fait évaporer le résidu de la fermentation du sucre pur, on le traite par la chaux de manière à neutraliser exactement l'acide succinique, on achève l'évaporation et on délaie dans un mélange d'éther et d'alcool (1 alcool à 90 centièmes — 1 1/2 éther pur). Ce liquide dissout la glycérine presque pure et laisse un dépôt plastique d'abord, puis de plus en plus grenu, de nature azotée.

Cette seconde découverte n'est pas moins importante que la première, et nous pouvons le comprendre aisément.

Tout ce qui touche à la fermentation alcoolique se rapporte à la production du vin et de toutes les

Digitized by Google

boissons vineuses. — Si la glycérine et l'acide succinique sont des produits constants de la fermentation alcoolique, ils doivent se retrouver dans le vin, et c'est ce que M. Pasteur n'a pas manqué de bien établir. Je vais donner les nombres cités dans son mémoire.

1 litre de vin a fourni :

			ALCOOL.	
	Glycérine.	Ac. succin^{e}.	Poids.	Volume.
Bordeaux vieux bonne qualité.	7 412	1 48	75	9 375
Bordeaux vieux ordi^{re}.	6 97	1 39	73 5	9 187
Bourgogne — bonne qualité.	7 34	1 47	81	10 125
Bourgogne vieux ordi^{re}.	4 34	87	78	9 75
Arbois vieux bonne qualité.	6 75	1 35	90	11 25

On me permettra d'ajouter que j'ai eu l'occasion de vérifier l'exactitude de ces résultats. Il s'en est fallu de bien peu même que j'eusse l'honneur des deux découvertes. Je m'occupais du vin, comme l'Académie le sait : frappé d'une circonstance évidente pour le chimiste qui analyse attentivement le vin une seule fois, c'est-à-dire de la grande différence du poids total des matières solides trouvées dans le liquide, d'une part, et du poids total de celles de ces matières qu'on a su distinguer, d'autre part, — différence qui s'élève à plus de moitié, j'avais voulu me rendre compte de la nature des parties non désignées dans les analyses Par un procédé différent de celui de M. Pasteur, j'avais trouvé un acide cristallisé et une matière sirupeuse dont l'analyse immédiate me restait seule à faire, lorsque mon savant et heureux confrère publia l'extrait de ses recherches. On verra même, par la note dont je donnerai lecture tout-à-

Digitized by Google

l'heure, à quel point je suis certain de la présence d'un troisième corps de nature acide inconnu jusqu'à présent. — Pour le moment, je me borne à constater la concordance de mes travaux sur ce sujet avec les belles recherches de M. Pasteur.

Si nous voulons maintenant apprécier les conséquences des deux découvertes de cet habile chimiste, il faut d'abord voir clairement d'où viennent la glycérine et l'acide succinique. Ces deux corps viennent du sucre : M. Pasteur l'a prouvé. Je crois seulement que la formule adoptée par l'auteur pour expliquer cette dérivation n'est pas la meilleure, et je vais essayer de le montrer.

Si l'on compare les formules du sucre, de la glycérine et de l'acide succinique, en égalant les équivalents de carbone, on a :

Sucre. . . .	$C^{12} H^{12} O^{12}$	$\times 1$	$= C^{12} H^{12} O^{12}$
Glycérine . .	$C^{6} H^{8} O^{6}$	$\times 2$	$= C^{12} H^{16} O^{12}$
Acide succin^e	$C^{8} H^{6} O^{8}$	$\times 3/2$	$= C^{12} H^{9} O^{12}$

et l'on voit que la glycérine est plus hydrogénée que le sucre, tandis que l'acide succinique l'est moins.

Cette remarque faite, l'auteur ajoute :

Si l'on fait la somme de $C^{6} H^{7} O^{6}$ glycérine
et $C^{8} H^{6} O^{8}$ acide succinique

On trouve $C^{14} H^{13} O^{14}$,

c'est à-dire le carbone, l'hydrogène et l'oxygène avec les rapports qu'ils offrent dans le sucre.

Si les poids de glycérine et d'acide étaient dans le rapport des équivalents, l'explication de leur production serait toute simple. Mais, au lieu de ce rapport, qui serait $\frac{92}{118} = 0.7796$, l'expérience donne à peu près $\frac{36}{67} = 5$.

Il faut donc que le sucre, en produisant une si forte

Digitized by Google

proportion de glycérine, donne en même temps un autre corps, soit beaucoup moins hydrogéné, soit beaucoup plus oxygéné. Par des considérations que je ne crois pas devoir reproduire, M. Pasteur est amené à penser que la compensation est due à de l'acide carbonique.

Cette pensée ne pouvant être admise que si la fermentation donne plus d'acide carbonique que n'en exige la formule de Gay-Lussac :

$$C^{12}\ H^{12}\ O^{12} = 2\ C^{4}\ H^{6}\ O^{4} + 4\ CO^{2},$$

M. Pasteur a dû s'occuper d'établir l'existence de cet excès. Il y est parvenu en se servant d'une méthode très-délicate. En opérant sur des poids de sucre de 1 gr. 440 et 1 gr. 498 seulement, il trouve un excédant de 5cc. 4 dans le premier cas, et presque du même volume dans le second.

Ce fait ainsi établi, l'auteur croit pouvoir représenter les faits par la formule suivante :

$$49\ C^{12}\ H^{11}\ O^{11} + 109\ HO = 12\ C^{8}\ H^{6}\ O^{6} + 72\ C^{6}\ H^{3}\ O^{6} + 60\ CO^{2}.$$

D'après cette formule, 4.5 de sucre fourniraient :

Glycérine	3.607
Acide succinique..	0.760
Acide carbonique.	0 708
	5.075

Il y a ici une légère erreur de calcul.

4.5 de sucre donneraient :

Glycérine.	3.557	Rapp.
Acide succinique . .	0.760	4.68
Acide carbonique . .	0.709	
	5.026	

Digitized by Google

ce qui, d'après M. Pasteur, diffère peu de l'expérience.

En résumé, voici une formule complexe, et l'auteur la croit nécessaire pour ne pas permettre de doutes sur l'exactitude de ses résultats : j'entre donc dans ses vues en montrant que les faits peuvent être représentés avec une précision plus grande encore. — C'est le seul motif qui me décide à faire mon observation.

Le point capital des recherches de M. Pasteur, c'est d'avoir mis en évidence que le sucre, en éprouvant la fermentation, ne donne pas seulement, comme on l'avait cru avant lui, de l'alcool et de l'acide carbonique, mais en outre de la glycérine, de l'acide succinique, auxquels correspond une nouvelle quantité d'acide carbonique, et des matières indéterminées dont la quantité s'élève presque à moitié de celle de la glycérine. En effet, dans une analyse où la glycérine pesait 3 gr. 640 et l'acide succinique 0.673, ces matières indéterminées ne pesaient pas moins de 1.633.

Or, si nous adoptons avec M. Pasteur les sages préceptes de M. Chevreul : « On ne saurait trop répéter qu'une analyse n'est satisfaisante qu'autant que l'on a séparé d'une quantité donnée de matière, tout ce qu'il est possible d'en isoler, et que les produits séparés, réduits à des espèces chimiques déterminées, représentent par leurs poids respectifs le poids de la matière analysée, » nous serons fort tentés de nous étonner que la formule comprenne seulement la glycérine, l'acide succinique et l'acide carbonique, sans tenir aucun compte de ces matières indéterminées dont le poids

Digitized by Google

est plus grand que celui de l'acide succinique et de l'acide carbonique réunis. Il n'y a aucune raison solide pour expliquer cette omission. — Le poids de ces matières est variable; il a été de 1 gr. 633 dans l'expérience citée, ce qui est une limite supérieure, car, en général, il n'est que de 1,5 à 1,0. Mais l'acide succinique ne présente pas non plus des rapports invariables avec la glycérine. Tantôt son poids est le cinquième de celui de la glycérine, tantôt le septième seulement. En outre, l'acide carbonique doit-il être regardé comme le complément de la glycérine et de l'acide succinique seuls ? N'est-il pas aussi le complément des matières indéterminées ? On n'en sait absolument rien.

Si donc une formule est nécessaire, elle l'est autant pour expliquer la formation des matières indéterminées que celle de la glycérine et de l'acide succinique. La levure intervient-elle pour les unes? Il n'est pas sûr qu'elle n'intervienne pas pour les autres.

On trouve aisément la formule suivante :

$$6C^{12}H^{14}O^{14} = C^8H^6O^8 + \frac{C^{36}H^{48}O^{36}}{6(C^6H^8O^6)} + \frac{C^5O^{10}}{5(CO^2)} + C^{23}H^{12}O^{12}$$

pour représenter les résultats obtenus par M. Pasteur. 6 équivalents de sucre cristallisable donneraient 1 équivalent d'acide succinique, 6 équivalents de glycérine, 5 équivalents d'acide carbonique, et un ensemble $C^{23}H^{12}O^{12}$, dont le poids correspond à celui qui a été obtenu.

Cette formule, rapportée à 3,607 de glycérine, donne :

Digitized by Google

Glycérine,	3,607	au lieu de	3,607
Acide succinique,	771	—	760
Acide carbonique,	718	—	708
Matières indéterminées,	1,607	—	1,633

nombres qui se confondent presque exactement avec ceux de l'expérience, et qui sont beaucoup plus simples que ceux de M. Pasteur.

Cette formule est-elle vraie ? On ne peut l'affirmer; car $C^{12}\ H^{12}\ O^{12}$ représente certainement plusieurs espèces dont aucune n'est déterminée ; mais elle a l'avantage de montrer *à peu près* dans quelles limites ont lieu les transformations du sucre.

Elle permet encore d'expliquer un fait très-important, dont j'ai parlé plus haut, et sur lequel je dois maintenant revenir en détail. Je veux parler de l'existence, dans le vin, d'un acide particulier distinct de l'acide tartrique et de l'acide succinique, et dont la quantité paraît assez grande.

Voici comment j'ai été amené à reconnaître ce fait.

L'acidité des vins est variable ; mais dans les conditions ordinaires du travail des vins mousseux, on trouve que l'ensemble des acides contenus dans un litre de vin équivaut à peu près à 3 gr. 55 ou 4 gr. 77 d'acide sulfurique ($SO^3.HO$). (1)

Toutes les expériences que j'ai faites en 1858, 1859, 1860, ont donné des résultats parfaitement analogues, et on peut admettre que dans nos vins, la puissance acide (déduction faite de l'acide carbonique) représente de 3,5 à 5 gr. d'acide sulfurique par litre.

(1) Voir mon ouvrage sur les vins, page 521. — L'errata placé à la fin du volume indique un changement qui est lui-même un *erratum*, et dont il ne faut tenir aucun compte.

Digitized by Google

Or, en considérant que les acides connus du vin sont l'acide tartrique et l'acide succinique, les seuls dont la quantité soit notable ; les acides malique, citrique, etc., ne pouvant presque être mesurés, tant leur proportion est faible, il est facile de voir que le vin doit renfermer un ou plusieurs autres acides non encore déterminés. En effet, l'acide tartrique existe à l'état de tartre, ou tartrate acide de potasse, et l'acide succinique est libre. — M. Pasteur a mesuré la proportion de l'acide succinique ; elle est de 1 gr. 480, soit 1 gr. 500 au maximum, et ce poids correspond seulement à 0,623 d'acide sulfurique. Si nous retranchons ces 0,623 de 5 gr. 000, le reste, 4,377, devrait représenter l'acide tartrique, ou mieux le tartre, et le poids de ce sel ainsi évalué ne serait pas moindre de 17 gr. 467.

L'analyse peut montrer si ce poids est aussi grand. Il s'en faut de beaucoup qu'il le soit. — En parlant de ce sujet dans mon livre sur les vins, j'ai indiqué un peu plus de 5 gr. 5 (5,71), comme représentant la quantité du tartre par litre de vin. — J'avais déterminé ce nombre en brûlant le résidu de l'évaporation du vin, mesurant la richesse alcaline, et admettant que toute cette richesse correspond au bitartrate. Depuis cette époque, de nouvelles expériences m'ont prouvé que ce nombre est trop fort.

Cinq litres de vin de cuvée neutralisés très-soigneusement par la soude caustique, ont été précipités par l'acétate neutre de plomb. Le précipité bien lavé a été décomposé par l'hydrogène sulfuré, et a donné 34 gr. 95 d'acides très-colorés en brun On a dissous ces acides dans l'eau distillée au volume de 200cc. La moitié du liquide a été neutralisée par de la potasse

Digitized by Google

caustique, et mêlée avec l'autre moitié. On a ajouté un litre d'alcool à 96c, et on a abandonné plusieurs jours, en agitant de temps en temps. Le dépôt lavé à l'alcool et séché pesait 150 gr. — Il est inaltérable à l'air, et présente tous les caractères du tartre (1).

2 litres 5 de vin de Verzenay, 1857, traités de la même manière, ont donné 17 gr. 6 acides, et ensuite 7 gr. 67 tartre.

Dans la première expérience, il y a donc3ᵍ.000 tartre par litre.
Dans la seconde, 3. 068.

En adoptant même ce dernier nombre, qui est le plus fort, on voit combien il s'en faut que l'acidité du vin puisse être représentée par du tartre ; il en faudrait 17 gr. 467, et nous ne trouvons que 3,068. La différence est de 14 gr. 4, ou presque de cinq sixièmes en sus.

J'ai le regret de ne pouvoir aujourd'hui compléter cette étude, et craignant de ne retrouver assez de liberté avant longtemps, je crois devoir publier ma remarque. — J'ai reconnu que les acides ou l'acide excédant le tartre et l'acide succinique est solide, cristallisable, très-soluble dans l'eau. Mais je n'ai pas encore pu, faute de temps, l'isoler et le purifier pour en faire l'analyse. Ce sera l'objet d'une autre note, aussitôt que j'aurai le temps nécessaire.

(1) Brûlé et saturé par $SO^3\ HO$, ou par $C^2\ O^3 . 3\ HO$, il a donné les résultats calculés.

Digitized by Google

DE LA PELLAGRE SPORADIQUE

PAR M. LANDOUZY,

Directeur de l'Ecole de Médecine, membre titulaire.

En signalant, il y a dix ans, à l'Académie de Reims, le premier cas de pellagre constaté dans la Champagne, j'avais tout particulièrement insisté sur les probabilités de sa fréquence dans le centre de la France, et j'ajoutais :

« Il en sera de la pellagre sporadique comme de » la morve, comme de l'albuminurie, comme de la » phthisie larvée, etc., qui n'ont paru plus fréquentes » que depuis qu'elles ont été mieux définies. »

Les faits ont confirmé ce jugement, et il ne s'est pas passé d'année où mes élèves et mes confrères n'aient vu à la clinique de Reims les pellagres les mieux caractérisées.

De nouveau, en 1858, j'appelai sur ce point l'étude des pathologistes, en signalant à l'Académie Impériale de Médecine deux cas graves, réunis dans mes salles, et en invitant à venir les visiter tous les médecins qu'intéressent les grandes questions pratiques à élucider.

Depuis ce temps, des exemples analogues se sont, à chaque printemps, reproduits à l'Hôtel-Dieu. Plusieurs même ont passé sans être recueillis, car les

Digitized by Google

élèves, habitués aujourd'hui à les reconnaître facilement, avaient cessé d'y attacher autant d'importance qu'au commencement.

Croyant, d'ailleurs, l'existence de la pellagre sporadique hors de doute pour les médecins, je me bornais à indiquer à nos internes ce sujet de thèse inaugurale, et je ne songeais plus à faire personnellement profiter la science des documents fournis par l'hôpital, lorsque parut le rapport au comité consultatif d'hygiène de France, avec les conclusions suivantes :

« *La commission considère comme actuellement* » *établi qu'il existe une corrélation constante entre le* » *maïs et la pellagre.*

» *Si quelques faits exceptionnels, dont l'origine et* » *surtout la nature ne sont pas à l'abri de toute con-* » *testation, ont été établis, il n'en est pas moins* » *certain que la pellagre n'existe que dans des pays* » *à maïs, et qu'elle ne sévit que sur des individus qui* » *s'en nourrissent principalement* (1). »

Etonné de ces affirmations si catégoriques ; effrayé des conséquences qu'elles pouvaient avoir sur la science et sur la pratique, si elles étaient fausses ; désireux de modifier publiquement mon ancienne opinion, si elles étaient vraies, je relus avec la plus grande attention mes observations personnelles ; je relus celles des pays à maïs ; j'étudiai avec le plus grand soin trois pellagreux en ce moment sous mes yeux, et quoique n'ayant pas trouvé de différence entre les faits décrits dans le Milanais, dans la Gironde, dans les Asturies, et les faits recueillis dans

(1) Costallat, *Etiologie et prophylaxie de la pellagre*, page 43, rapport de M. H. Tardieu.

Digitized by Google

la Champagne (1), je voulus vérifier au foyer même de l'endémie cette différence capitale annoncée par le rapport officiel.

Déjà, du reste, dans ma première communication, j'avais signalé la fâcheuse influence d'un ouvrage excellent au point de vue historique, mais qui, par ses doctrines de causalité exclusive, devait empêcher les médecins du centre de la France de diagnostiquer la pellagre (2).

« *Il n'y a*, dit, en effet, M. Th. Roussel, *au milieu* » *des conditions si diverses dans lesquelles on ren-* » *contre les pellagreux, que deux faits constants et* » *communs : 1° l'alimentation à peu près exclusive* » *avec le maïs, surtout pendant la saison froide;* » *2° la misère qui condamne à cette alimentation et* » *au genre de vie affaiblissant qui donne à celle-ci* » *toute son efficacité morbifique.* »

(1) Une partie de la Champagne ressemblant à une partie des Landes, pour la stérilité du sol, on pourrait, au premier abord, attribuer nos pellagres à une sorte d'endémie. Il me suffira de faire remarquer qu'aucun des faits que j'ai observés à Reims ne se rapporte à cette région déshéritée du département de la Marne.

(2) « Le talent remarquable avec lequel M. Roussel a soutenu certaines hypothèses étiologiques, et la fidélité avec laquelle les traités de pathologie les ont reproduites, ont beaucoup nui à la notion de la maladie. »

« Aux yeux d'un grand nombre de praticiens, en effet, la pellagre doit passer inaperçue par cela seul que les malades qui s'offrent à eux ne se trouvent pas dans les conditions de causalité formulées dans les livres. Et comme il est toujours possible de classer l'affection, selon ses phénomènes prédominants, soit parmi les dermatoses dartreuses, soit parmi les entérites chroniques, soit parmi les affections mentales, soit parmi les paralysies progressives, etc., la pellagre passe pour une maladie des plus rares à l'état sporadique, tandis qu'en réalité on en remarque assez souvent des exemples. » LANDOUZY, *Lettre à l'Académie de Médecine.*

Digitized by Google

Cet axiome rigoureux d'un traité devenu classique, rapproché d'un rapport qui doit faire autorité, et par la science éprouvée du rapporteur, et par la haute compétence de ceux qui en ont admis les données, ne permettait désormais aux médecins aucune hésitation.

Il ne pouvait y avoir de pellagre que là où il y a du maïs !

Or, comme toutes les pellagres de Reims, sans exception, se sont développées en dehors du maïs, et comme plusieurs même se sont développées en dehors de la misère, il fallait nécessairement, avant de combattre les affirmations de deux auteurs si justement estimés, vérifier *de visu* si notre pellagre sporadique était bien semblable à celle qui avait servi de type à l'ouvrage de M. Th. Roussel et aux conclusions de M. Tardieu.

Ajoutons que le rapport du comité consultatif de France ne venait lui-même qu'après de nombreuses enquêtes, dirigées par les conseils d'hygiène des départements méridionaux et demandées par le ministre, à la sollicitation répétée d'un médecin distingué de Bagnères, M. Costallat, qui entreprend, à l'exemple de Balardini, d'extirper, par de simples précautions hygiéniques, le fléau qui détruit ou abâtardit toute la population agricole des contrées pyrénéennes.

De nombreuses statistiques patiemment analysées, M. Costallat infère que le maïs altéré cause seul la pellagre. Mais, alors même que les faits invoqués eussent prouvé l'influence du maïs altéré sur la production de la pellagre, ils ne pouvaient prouver que cette influence fût constante, soit partout où l'on

Digitized by Google

fait usage du maïs altéré, soit partout où existe la pellagre; et alors même que ces faits eussent démontré cette constance, on ne pouvait en induire qu'elle fût exclusive.

Conclure de la constance d'un effet à l'unicité d'une cause, ce serait, en médecine comme en physique, une erreur capitale.

De ce que l'alimentation par les moules altérées produit constamment l'urticaire, s'ensuit-il que l'urtica, que les bains, que les émotions morales, etc., ne la produisent pas aussi et avec des caractères identiques?

De ce que les miasmes paludéens produisent invariablement la fièvre intermittente, s'ensuit-il que d'autres causes ne la produisent pas également?

Or, le travail de M. Costallat se termine textuellement par ces conclusions :

« 1° *La pellagre est un empoisonnement lent par le* » *verdet* (maïs altéré) ;

» 2° *La pellagre disparaîtra quand toute la farine* » *de maïs sera convenablement préparée ;*

» 3° *En attendant, il ne faut plus parler de cas* » *existants ou ayant existé de pellagre sans maïs, il* » *faut en montrer* (1). »

En montrer n'était pas difficile, et les faits recueillis à Paris par plusieurs médecins d'hôpitaux, et à Reims, par mes élèves, constituaient un ensemble de preuves suffisantes pour faire tomber toutes ces hypothèses d'étiologie exclusive.

Mais en présence de pareilles affirmations, émanées d'hommes si convaincus et si compétents, l'authenticité des faits sporadiques ne suffisait plus, quelle

(1) Costallat, loc. cit., page 42.

Digitized by Google

que fût la compétence de ceux qui les avaient consignés. Il fallait que le même observateur eût pu comparer *de visu* les deux ordres d'observations.

Je partis donc, aussitôt le printemps, pour les Landes, sans opinion préconçue, je n'ai pas besoin de le dire : car, outre qu'il m'eût été plus agréable de ne pas avoir à combattre l'opinion de mon très-savant confrère et ami Tardieu, il eût été plus intéressant aussi, scientifiquement parlant, de proclamer une pellagre *sui generis*, ou même une variété de pellagre spéciale à Reims et au centre de la France, que de proclamer l'identité pure et simple entre toutes les pellagres connues.

Malheureusement, l'enquête directe n'a fait que confirmer les données des relations écrites ; l'identité est complète et absolue, et tellement complète et tellement absolue, qu'arrivé dans les Landes avec l'intention de prendre une série d'observations, j'ai dû y renoncer immédiatement sous peine de fastidieuses répétitions.

Même érythème spécial, mêmes troubles digestifs, mêmes troubles nerveux, mêmes accidents scorbutiques, même périodicité, même œdème, même peau bronzée, mêmes guérisons, mêmes rechutes, mêmes résultats nécroscopiques.

Et non-seulement notre pellagre sporadique est la même que la pellagre endémique des pays à maïs, mais elle est la même que la cachexie pellagreuse des aliénés, sur laquelle M. Billod a le premier spécialement appelé l'attention, et que je suis allé observer avec lui, il y a quelques jours, dans l'asile même

Digitized by Google

où il a recueilli les nombreux exemples qui forment la base de sa précieuse monographie (1).

Les faits que j'ai constatés dans les asiles de Fains, de Châlons, de Maréville, de Laon, d'Aurillac, m'ont fourni les mêmes résultats que ceux de Sainte-Gemme.

La plupart des cas de pellagre que j'ai trouvés dans ces établissements, avaient déjà été diagnostiqués ; quelques-uns étaient passés inaperçus ; tous étaient, par les symptômes généraux, par la démence ou la lypémanie, et surtout par l'érythème dorsal des mains, identiques entre eux, à part l'intensité, et identiques aux pellagres sporadiques ou endémiques.

Evidemment, il n'y a pas pour les aliénés une simple cachexie pellagreuse ajoutée à l'aliénation, mais une véritable pellagre, semblable à celle que je vois à Reims, semblable à celle que j'ai vue dans les Landes, semblable à celle qu'on a décrite en Italie et en Espagne, semblable, en un mot, à toutes les pellagres, comme la pleurésie et la scarlatine d'un pays sont semblables aux scarlatines et aux pleurésies des autres pays, sauf les nuances tout-à-fait secondaires et inséparables des complications morbides, des influences de climat, de localité, de régime, et surtout d'idiosyncrasie individuelle.

Ainsi, j'ai bien vu, dans l'asile de Maine-et-Loire, l'érythème plus vésiculeux, la lypémanie plus prononcée ; dans ceux de la Meurthe, de la Meuse et de la Marne, l'épiderme plus brun et plus parcheminé ; à Reims, la dermatose plus étendue sur la face palmaire, la peau plus cornée, la manie plus violente ;

(1) *Arch. gén. de méd.*, 1858, 1860.

Digitized by Google

dans les Landes, les accidents scorbutiques plus accusés, la rachialgie plus fréquente : mais ce sont là de simples nuances, très-manifestes aujourd'hui, peut-être nulles demain, et qui, disparaissant, d'ailleurs, dans de longues séries de faits, ne peuvent être considérées même comme des variétés, sans embarrasser inutilement la nosographie.

Etablir, d'après des différences secondaires, des espèces, des genres, des degrés, en multipliant les analyses, rien n'est plus facile. Mais si, en thérapeutique, on doit surtout tenir compte des différences entre les malades, on doit, en pathologie, tenir compte surtout des analogies entre les symptômes.

S'ingénier à multiplier les entités morbides, à diviser les tableaux qui peuvent entrer dans un même cadre, c'est compliquer l'étude déjà si complexe de la médecine, c'est sacrifier le fond à la forme, et oublier que la synthèse est l'expression la plus élevée des sciences !

De cette identité que j'ai signalée le premier, entre la pellagre ordinaire et la pellagre des aliénés, découlent d'importantes conséquences pratiques.

Ainsi, certains malades qu'on abandonnait dans les asiles comme atteints de démence incurable, devront être traités dans les hôpitaux comme atteints de pellagre.

Certaines guérisons momentanées de folie pourront être regardées comme de simples rémissions périodiques de pellagre.

Les accès soudains de folie homicide chez certains pellagreux sporadiques, promptement rendus à une complète raison, devront éveiller l'attention des médecins légistes.

Digitized by Google

J'ai signalé, dans le travail spécial que je publie en ce moment, plusieurs autres points sur lesquels la science était restée muette jusqu'ici ; mais je craindrais d'être indiscret en m'étendant davantage, devant l'Académie, sur la partie purement médicale de la question, et je me résume dans les conclusions suivantes :

1.

La pellagre sporadique, à peine mentionnée dans les plus récents traités de médecine, existe à Reims, à Paris, et probablement dans toutes les contrées.

2.

La pellagre sporadique est caractérisée, comme la pellagre endémique, par l'apparition isolée, simultanée ou successive, d'accidents cutanés, digestifs et nerveux, se manifestant ou s'exagérant presque toujours au printemps.

3.

La pellagre sporadique reste le plus souvent méconnue, en raison de ses analogies avec plusieurs autres états morbides, et surtout en raison des erreurs accréditées sur son étiologie.

4.

La pellagre sporadique cessera d'être considérée comme une maladie rare, dès qu'elle aura été catégoriquement signalée aux praticiens et débarrassée des hypothèses qui en obscurcissent la notion.

5.

La pellagre sporadique existe, comme la pellagre endémique, dans des localités où le maïs est tout-à-fait inconnu, et elle sévit à tous les degrés sur des individus qui n'en ont jamais mangé.

Digitized by Google

Elle existe également en dehors de l'alimentation par les céréales altérées, en dehors de l'influence de la misère, et en dehors de l'influence directe du soleil.

6.

La pellagre sporadique, la pellagre endémique et la folie pellagreuse sont des affections identiques.

Les différences qu'on a voulu établir entre la pellagre des pays à maïs, la pellagre du centre de la France et la pellagre des aliénés, ne constituent que de simples nuances observées, d'ailleurs, dans les autres états morbides, selon qu'ils sont sporadiques, endémiques, épidémiques, héréditaires, produits par des agents toxiques ou compliqués par d'autres affections.

7.

Les altérations anatomiques le plus généralement signalées sont les lésions de l'estomac, des intestins et de la moelle.

8.

La cause intime de la pellagre est inconnue.

Sa principale cause occasionnelle est l'insolation.

Ses principales causes prédisposantes sont l'hérédité, la misère, l'usage d'une alimentation mauvaise, les passions tristes, l'aliénation, et particulièrement la démence et la lypémanie.

9.

Le diagnostic repose principalement sur la périodicité vernale de trois ordres d'accidents spéciaux le plus souvent réunis, faciles à reconnaître même dans

Digitized by Google

leur isolement, et impossibles à méconnaître dans leur simultanéité pathognomonique.

10.

Le pronostic doit être réservé, malgré la bénignité, la gravité ou la nature des accidents, certaines pellagres de tout type ayant été promptement suivies de mort, quoiqu'elles fussent légères au début, et d'autres ayant été suivies de guérison confirmée, quoiqu'elles fussent en apparence des plus graves.

11.

Quoique la nature d'un mal dont la cause essentielle reste ignorée soit difficile à déterminer, on doit placer la protopathie dans le système nerveux cérébro-spinal. Lui atteint par une lésion toute spéciale, la peau n'a plus la force de réagir contre les rayons solaires : le système digestif subit dans son innervation locale les conséquences du trouble de l'innervation générale, et quant aux phénomènes de paralysie ou de folie, ils s'expliquent par la chaîne des nerfs ou des ganglions, selon qu'ils descendent de l'encéphale ou qu'ils remontent vers lui.

12.

Le traitement aura pour base, outre la médecine des symptômes spéciaux et la proscription de toute médication débilitante, une bonne hygiène, une alimentation fortifiante, les grands bains et les modificateurs généraux.

Dès la fin de l'hiver, on insistera particulièrement sur le régime, sur les préparations de quinquina et sur les précautions contre le soleil.

Digitized by Google

DE L'IMPORTANCE DE LA PHILOSOPHIE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA VIE PRATIQUE

PAR M. FÉLIX MOREL,

Membre correspondant, professeur de logique au collége de Soissons.

Dans un siècle où domine la poursuite des intérêts matériels, la philosophie, avec son caractère essentiellement spiritualiste, est, en général, dédaignée comme un répertoire fastidieux d'abstractions vaines et stériles. Et pourtant cette noble étude que le positivisme assimile en quelque sorte au culte des *Nuées* dont parle le poète comique d'Athènes, cette science des choses immatérielles a des rapports intimes avec les affaires humaines. Elle reste mêlée au mouvement de la vie, lors même qu'elle s'élève dans les régions de la métaphysique générale, et qu'elle atteint les hauteurs des vérités premières, sources de tous les jugements, loi souveraine de tous les actes. Ces grands principes de la raison sont universellement connus, mais à des degrés divers; ils ne déploient leur puissance qu'en proportion de la culture intellectuelle. A tous les hommes il importe de féconder le plus possible les notions primitives par le travail de l'esprit replié sur lui-même; la philosophie, vouée

Digitized by Google

à une telle œuvre, mériterait par cela seul d'être rangée parmi les connaissances les plus pratiques.

Mais ce n'est pas uniquement dans la recherche exacte des éléments immuables de la raison intuitive que la science des sciences trouve d'utiles observations ; elle en puise encore dans l'analyse des autres facultés de l'âme. La psychologie, qui constate la nature et les lois de toutes ces facultés, leur prépare une sage direction ; en effet, l'intelligence, considérée dans l'ensemble de ses pouvoirs multiples, étant une force capable de découvrir le vrai en général, il est bon de la bien connaître, pour être à même d'en tirer tout le parti possible, quand il s'agira de l'appliquer à la compréhension de vérités d'un ordre quelconque.

Appuyée sur cette étude des phénomènes supérieurs aux perceptions des sens, la logique proprement dite, l'art de raisonner vient nous offrir ses lumières, dans toutes les positions où nous pouvons être placés. En est-il une seule où la netteté des conceptions, la justesse des pensées, l'exactitude et la coordination des jugements deviennent inutiles ? En est-il une seule où les écarts de l'intelligence n'entraînent des fautes et des malheurs ? Et dès lors peut-on révoquer en doute l'utilité d'un art qui a précisément pour objet le développement des qualités de l'esprit destinées à nous procurer le bienfait de la vérité, et à nous garantir des maux enfantés par l'erreur ?

Et qu'on ne vienne pas, reproduisant un sophisme bien rebattu, objecter que le jugement droit est un don de la nature, comme l'atteste l'exemple des hommes qui raisonnent bien, sans avoir étudié les règles du raisonnement ! La nature, il est vrai, ren-

Digitized by Google

ferme les fondements de la logique aussi bien que de tous les arts ; mais, ici comme ailleurs, la connaissance et la méditation des préceptes permettent de bâtir avec plus de succès sur ces fondements éternels. Si des esprits heureusement doués manifestent, sans préparation spéciale, un degré assez remarquable de perspicacité dans le discernement du vrai, il faut en conclure, non pas que les procédés établis pour diriger des investigations de cette nature sont complètement inefficaces, mais qu'aidées de leur secours, des intelligences plus qu'ordinaires se seraient avancées encore plus loin. Quant aux hommes qui ne possèdent qu'un fonds médiocre de facultés particulièrement affectées à l'exercice de la raison, s'ils ne les soumettent à une forte discipline, ils tombent dans une sorte de nullité sous ce rapport. Supposez qu'ils joignent une imagination vive, une âme agitée de mouvements tumultueux à l'ignorance de l'art de penser, ignorance qui peut coexister avec un certain vernis littéraire et même avec une certaine instruction scientifique, ils n'en seront que plus exposés à de tristes naufrages ; jetés sans boussole sur la mer orageuse du monde, ils iront sans doute se briser contre un des mille écueils de l'erreur où les poussera le souffle de la passion, où les entraînera le prestige de doctrines aussi fausses que dangereuses. Comment, en effet, démêler au fond de son être moral les artifices par lesquels l'âme émue cherche à se tromper elle-même, si l'on n'a pas été mis en garde contre la tendance de *l'esprit* à devenir *la dupe du cœur?* Comment réduire à leur plus simple expression des systèmes illogiques, revêtus d'arguments captieux et d'une phraséologie brillante, si l'on

Digitized by Google

n'a point appris à dépouiller le sophisme d'un vain appareil et à l'écraser sous les axiomes de la raison et sous les faits de la nature humaine ? Les premiers ne peuvent être approfondis dans toutes leurs conséquences, les seconds ne peuvent être observés dans tous leurs détails qu'avec la direction de la philosophie. Celle-ci ne sera jamais suppléée par les études d'un autre genre qui contribuent, il est vrai, à exercer les facultés logiques et réflexives, mais qui n'ont pas pour but spécial la méthode du raisonnement et de la réflexion. Dans un travail sur la dissertation, qui nous paraît lui-même un chef-d'œuvre de dissertation, un de nos professeurs les plus éminents de philosophie, M Bénard a démontré que le vrai moyen d'apprendre à réfléchir et à raisonner, c'est de réfléchir pour apprendre à réfléchir , de raisonner pour apprendre à raisonner, et que la logique a seule le pouvoir de développer d'une manière complète les qualités de l'esprit qui président à la recherche de la vérité (1).

Ces qualités précieuses , nécessaires pour juger le présent et le passé, sont indispensables pour préparer l'avenir relativement à tout ce qui peut dépendre de nos prévisions et de nos efforts. L'appréciation des probabilités rentre dans le domaine de la logique. Il est bien entendu que nous ne voulons point parler du calcul des probabilités, de cet ensemble de règles par lesquelles on peut *calculer* , dans le sens propre de ce mot, les chances relatives d'évènements futurs. Cette science, qui a été cultivée par de grands mathématiciens, depuis Pascal jusqu'à M. Cournot, pour-

(1) *Logique enseignée par les auteurs.*

Digitized by Google

rait, étant restreinte à de justes limites, fournir d'utiles exercices à l'enseignement scientifique. Mais il s'agit en ce moment d'une appréciation *morale* des probabilités telle que l'exposent, dans des pages trop peu remarquées, la Logique de Port-Royal et celle de Bossuet. Par ces deux ouvrages dont l'Université prescrit l'emploi, l'étude des vraisemblances futures pénètre dans nos classes de logique ; mais peut-être serait-il à désirer que, vu son importance, elle eût une place *nominative* au sein même du programme. Quoi qu'il en soit, le traité de Port-Royal consacré à l'*art de penser* contient, dans le dernier chapitre, d'utiles aperçus sur ce qu'il appelle les *accidents futurs*. Après avoir établi en principe qu'un fait arrivera, lorsque les circonstances présentes sont telles, qu'elles sont ordinairement suivies d'un tel effet, l'auteur montre toute l'illusion des personnes qui ne regardent que la grandeur et la conséquence de l'avantage qu'elles souhaitent ou de l'inconvénient qu'elles craignent, sans considérer en aucune sorte l'apparence de probabilité qu'il y a que cet avantage ou cet inconvénient arrive ou n'arrive pas. L'écrivain de Port-Royal pose cette règle : « Pour juger de ce que l'on doit faire pour obtenir un bien ou pour éviter un mal, il ne faut pas seulement considérer le bien et le mal en soi, mais aussi la probabilité qu'il arrive ou n'arrive pas, et regarder exactement la proportion que toutes ces choses ont ensemble. » — Les considérations de Bossuet ont un caractère encore plus pratique ; dans le chapitre 17 du 3e livre de son traité sur l'art de raisonner, il expose avec netteté l'usage et les conditions de l'argument *probable, vraisemblable* ou *conjectural*. Il remarque que « ce

Digitized by Google

genre d'argument est le plus fréquent dans la vie, qu'il est celui qui décide des affaires, et qui préside, pour ainsi parler, à toutes les délibérations; qu'il est d'une extrême importance d'apprendre à bien faire de tels raisonnements sur lesquels est fondée toute la conduite. » Il indique trois moyens de tendre à la certitude dans ses projets : 1° S'assurer de la possibilité de ce qu'on veut entreprendre; 2° établir et recueillir les faits constants, c'est-à-dire les circonstances dont on peut être assuré; 3° rechercher de quel côté il y a plus de raison. L'illustre écrivain résume les avantages de l'argument probable, en le définissant *la démonstration de la plus grande facilité et des moindres inconvénients.*

Le bon sens, que Bossuet appelle le *maître de la vie humaine*, lui avait montré l'universelle application de cet argument. En effet, à chaque instant, nous avons à prendre un parti pour nous-mêmes ou pour les autres; l'appréciation des probabilités embrasse les diverses raisons qu'il est possible de faire valoir pour ou contre les entreprises de toute nature; trop souvent ces entreprises, où l'activité de l'homme se déploie en des formes multiples, portent avec elles un principe de ruine, par suite de la funeste habitude que l'esprit a prise de regarder les choses sous un certain point de vue et de procéder sans aucune méthode. On ne voit que le but, on détourne les yeux des obstacles qui embarrassent le chemin, on se hâte d'y courir à l'aventure, au risque de tomber fréquemment, et même de faire sur la route une chute définitive et déplorable. On semble ignorer qu'il faut, avant d'agir, se former des notions exactes sur la chose à entreprendre, sur les inconvénients plus ou

Digitized by Google

moins graves auxquels on s'expose en cas de non réussite, enfin sur les moyens dont on peut disposer pour parvenir à un but d'une utilité incontestable. Ces précautions que dicte le bon sens et dont la logique fait ressortir toute l'importance, ne se présentent guère à l'esprit qui n'a point contracté de bonne heure l'habitude de réfléchir et de soumettre tout à un examen sérieux. C'est d'une telle imprévoyance que naissent, et les erreurs administratives, cause incessante de désordres, et les fausses mesures de politique, source intarissable de bouleversements, et les opérations mal concertées qui, dans le commerce et l'industrie, produisent des fruits si amers. Les désastres de ce dernier genre sont, sous un double aspect, le résultat du mépris pour les leçons de la sagesse ; d'un côté, le sensualisme, réprouvé par la saine philosophie, allume dans les âmes la fièvre de l'or qui leur promet toutes les satisfactions corporelles ; d'un autre côté, comme les ressources lentes et bornées du travail sont loin de suffire à l'avidité immense des besoins factices, l'homme, impatient de dévorer des plaisirs, demande des profits rapides et considérables à des spéculations téméraires où il joue son patrimoine entier, toutes les espérances des siens, l'avenir même de personnes étrangères. De là des catastrophes industrielles et commerciales ; de là des coups terribles portés à la confiance publique ; de là des familles précipitées dans un gouffre de misère ; de là des morts lamentables qui, par la violation des devoirs de l'homme envers lui-même, envers la société, envers Dieu, couronnent dignement l'infraction à toutes les règles de la prudence.

Ces règles préservatrices ne peuvent pas non plus

Digitized by Google

être dédaignées impunément dans la grave entreprise qu'on nomme le choix d'un état. Ici encore, l'appréciation des probabilités est appelée à rendre de grands services. En effet, il s'agit de résoudre un problème qui pourrait se formuler ainsi : *Trouver une profession qui, étant en harmonie avec le goût, avec l'aptitude et avec les ressources de l'individu, soit de nature à lui procurer certaines conditions de bien-être et le développement régulier de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, c'est-à-dire tous les éléments d'un bonheur relatif.* Le seul énoncé du problème indique tout ce que la solution exige de justesse d'esprit et de sagacité. Plus les parents auront fortifié leur propre raison et celle de leurs enfants, plus ils seront à même de les guider dans cette œuvre capitale, ou plutôt de l'accomplir de concert avec eux, plus ils auront de moyens de les mettre à l'abri des inconvénients fâcheux ou même des véritables malheurs qu'entraînerait pour eux-mêmes ou pour les autres une existence fourvoyée. Un homme voué à une profession pour laquelle il n'est pas fait, est, dit un philosophe espagnol, comme un rouage déplacé ; il souffre et embarrasse la société qu'il aurait pu servir très-efficacement, s'il avait été mis, pour ainsi dire, dans son engrenure.

Et d'où viennent ces tristes effets du déclassement, si ce n'est de ce que les chefs de famille et les jeunes gens rivalisent d'étourderie dans un choix où il faudrait porter un esprit ferme, grave, capable de peser attentivement les chances de succès qu'offrent les diverses carrières ?

On le voit, il n'est pas d'entreprise où ne doive intervenir un jugement droit et bien exercé ; c'est

Digitized by Google

le préservatif d'une foule de maux que l'homme aime à rejeter sur un destin sinistre, mais qui sortent logiquement de ses imprudences. L'appréciation exacte des évènements probables le sauve de tous les écarts de la témérité, sans toutefois lui inspirer une crainte pusillanime ; elle est un des précieux résultats de la philosophie appliquée aux affaires humaines.

Enfin, le côté pratique de la philosophie apparaît encore dans l'étude de la morale et de la théodicée. Faisant ici abstraction des vérités d'une sphère supérieure, et n'envisageant les principes de l'ordre moral que dans leurs rapports avec le bien-être matériel de la société, nous constatons que celle-ci a besoin, sous ce rapport, de probité, de bonne foi, de justice, de respect dû à la sainteté des contrats, de mœurs pures, compagnes du travail actif et de la sage économie ; de réputation honorable, source de confiance ; d'attachement à l'ordre, garantie de sécurité publique ; enfin de fortes convictions, digue opposée aux mauvais instincts de la nature humaine marchant toujours avec une escorte de désordres et de catastrophes. Or, l'enseignement philosophique s'unit à l'enseignement religieux pour développer le plus possible toutes ces forces morales qui réagissent sur la distribution des forces productives, dont le but est de diminuer pour le corps la somme des maux, et d'augmenter celle des biens, sans porter atteinte aux intérêts prééminents de l'âme.

En résumé, la science qui sonde les réalités immatérielles, objet de la raison intuitive, qui scrute la nature et les lois de la pensée, qui donne une direction à l'esprit, qui détermine la règle de nos actes, qui décrit les diverses sanctions du code moral, qui

Digitized by Google

expose les preuves de l'existence de Dieu, nous fait connaître ses attributs et ses rapports naturels avec l'homme, cette vaste science touche par tous les points à la vie usuelle. Ce caractère positif se fait remarquer dans la logique de nos lycées et de nos colléges ; elle est considérée, non pas comme l'art de raisonner proprement dit, mais bien comme l'art de diriger toutes les facultés qui nous ont été données pour connaître le vrai. Entendue dans ce sens large qui, suivant les intentions du programme universitaire, la rend adéquate à l'idée de philosophie, la logique a pour but de donner un plus vif éclat au flambeau de la raison, dont la lumière doit nous éclairer dans toutes les conditions sociales. Donc, non-seulement elle mériterait d'être étudiée avec plus d'ardeur par les élèves des cours secondaires, mais elle devrait même être introduite en une certaine mesure dans les établissements consacrés à l'instruction primaire des jeunes gens et des jeunes personnes ; là aussi, les générations nouvelles réclament des leçons de sens commun développé, de morale religieuse et de philosophie chrétienne, qu'elles puissent emporter dans la vie comme une source de vérités pratiques, comme une sauvegarde contre les erreurs si fécondes en actes désastreux, coupables et même criminels.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

ETUDE SUR LINGUET

par M. Henry MARTIN.

MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE EN 1859.

(SUITE ET FIN.)

TROISIÈME PARTIE. — 1776-1794.

« Il n'y a point de galant homme qui ne se fasse » un devoir d'aimer sa patrie ; on peut avoir à se » plaindre d'elle, on peut gémir des injustices que » l'on y éprouve, des ingratitudes qu'elle tolère, mais » il n'est jamais permis de s'en détacher. C'est une » mère sujette à des absences, et dont une larme, » une caresse, font oublier tous les caprices. Je le » répète, j'adore ma patrie ; je l'ai quittée, parce » que ma personne était en danger, parce que les » lois et la justice étant en ce moment sans force, » il n'était pas de la prudence de rester exposé à » des excès qu'elles ne pouvaient réprimer. Voilà ce » qui m'a déterminé à m'éloigner de la France ;

Digitized by Google

» mais je périrais mille fois plutôt que de hasarder » un pas qui pût lui être préjudiciable (1). »

C'est ainsi que Linguet motive sa retraite. Il avait le cœur gonflé de colère contre le parlement et l'ordre des avocats, contre le duc d'Aiguillon et le comte de Vergennes.

Son ressentiment à l'égard du barreau de Paris n'a pas besoin d'explication ; mais les attaques dont son premier client devint l'objet de sa part, mais la lettre violente qu'il adressa aux ministres de France, en posant le pied en Angleterre, nous obligent de revenir un moment sur le passé.

Après le premier arrêt de radiation rendu contre Linguet, en 1774, nous avons vu le duc d'Aiguillon solliciter son rétablissement. Bien que cette démarche fût restée sans succès, elle méritait d'être appréciée. Linguet, attribuant son inefficacité à la tiédeur du zèle de son protecteur, le soumit à une seconde épreuve. Il demanda une place dans les bureaux de son département. Le duc d'Aiguillon lui répondit que ses connaissances sur la matière politique, et notamment sur la politique étrangère, ne s'étant jamais produites jusque-là, il ne pouvait lui confier inconsidérément un poste qui exigeait de sérieuses études. C'est alors, et pour répondre à cette objection, que Linguet lui renvoya un mémoire sur le partage de la Pologne qu'il lui avait déjà proposé en 1771. Le duc d'Aiguillon, ne voulant ou ne pouvant s'en occuper, garda le silence.

Sur ces entrefaites, survint le changement de règne. Le corps diplomatique tout entier fut renouvelé. Le duc perdit sa place et se retira à Vérêt.

(1) *Lettre au comte de Vergennes*, Lond., 1777. p. 42.

Digitized by Google

Il pouvait s'y croire à l'abri de toute sollicitation, n'ayant d'autre crédit que sa parenté avec le comte de Maurepas, lorsqu'il reçut de Linguet, en Septembre 1774, des lettres furieuses qui lui reprochaient la stérilité de sa reconnaissance pour son ancien défenseur, et réclamaient une rémunération pécuniaire trop longtemps attendue.

Ce furent ces mêmes lettres qui servirent de grief, six mois après, à la seconde proscription du signataire.

Il ne pardonna jamais au duc d'Aiguillon de les avoir communiquées à ses ennemis, et jura de poursuivre juridiquement contre lui le paiement de ses honoraires, se croyant désormais, par la perte de son état, habile à former cette réclamation qu'une sage mesure interdit aux avocats.

Le comte de Vergennes, au contraire, appelé au conseil dès l'avènement de Louis XVI, s'était empressé d'assurer Linguet de sa protection. « Je n'ai » pas encore eu le temps, lui écrivait-il le 31 Juillet, » d'examiner la requête que M. Lequesne m'a » remise en votre nom ; mais vous êtes son ami, » vous avez des talents sublimes, vous les avez em- » ployés plus d'une fois à laver l'innocence, je ne » doute pas que vos intentions soient pures, et si » je ne réponds pas du succès de mes efforts en votre » faveur, je puis au moins vous garantir leur » sincérité. »

Il s'était, en effet, si bien employé à le servir, qu'à la rentrée de l'ancien parlement, la révision de l'arrêt rendu par les gens du roi avait été son œuvre. Aussi, son protégé ne manqua-t-il pas de lui vouer une reconnaissance éternelle, publiant partout l'obli-

Digitized by Google

gation qu'il lui avait, et glorifiant le jeune prince qui s'entourait avec tant de discernement des vrais amis de la justice.

Mais on n'était jamais plus près d'encourir la haine de Linguet qu'au moment où on en était le plus aimé.

C'était La Harpe qui en avait fait, le premier, la douloureuse expérience. Un jour, il reçoit de lui l'assurance qu'il s'applaudit de l'avoir pour juge, et, le lendemain, à propos d'une critique rien moins que rigoureuse du *Mémoire pour le duc d'Aiguillon*, quelqu'un lui récite cette épigramme toute fraîche :

Monsieur La Harpe, en son *Mercure*,
Blâme le feu de mes écrits :
— Monsieur La Harpe, je vous jure,
D'un défaut de cette nature
Vous ne serez jamais repris ;
Et s'il me vient, un jour, l'envie
D'abandonner ce vilain ton,
Pour bien refroidir mon génie,
J'étudierai *Timoléon*,
Warwick, *Gustave* et *Mélanie*.

Quand le comte de Vergennes, obsédé des plaintes que soulevait le *Journal de politique et de littérature*, eut satisfait aux vives sollicitations de l'Académie en ordonnant à Panckouke de choisir un autre rédacteur, il devint aux yeux de Linguet un ennemi déclaré; et celui-ci, qui avait fait son éloge, l'accusa hautement avant son départ.

Les gazettes étaient pleines de lui. Il entretenait, par des lettres publiées en Allemagne et en Angleterre, la curiosité publique toujours prête à le suivre. On savait quelles menaces il avait adressées aux minis-

Digitized by Google

tres en quittant la France, et combien ce transfuge serait plus redoutable qu'un Pelleport ou qu'un Morande.

Ceux qu'il nommait ses persécuteurs n'ignoraient pas que sa nature hautaine était aussi éloignée de la vénalité qu'inaccessible à la modération ; rien ne pouvait les préserver de ses représailles.

De son côté, Linguet, s'il fut d'abord fier d'être craint, ne tarda pas à trembler pour sa liberté, et tant que la mer ne le sépara pas de ses puissants adversaires, crut ses jours en péril. Il traversa donc le détroit en Mars 1777, et demanda à l'Angleterre le bénéfice de ce droit d'asile qui créa autrefois le premier peuple du monde, et en honore aujourd'hui le plus audacieux.

Son premier soin, en arrivant à Londres, fut d'assurer l'ambassadeur français de son amour inaltérable pour la patrie et pour le roi ; — le second fut d'écrire au comte de Vergennes cette lettre insolente qui n'est pas seulement un libelle, mais une mauvaise action. Tantôt récit, tantôt apostrophe, elle emprunte à l'art oratoire, pour le service d'un ressentiment injuste, tout ce qu'il peut donner de fiel et d'amertume. — Le comte de Vergennes avait applaudi, encouragé, secouru Linguet dans un moment difficile ; à propos du *Journal de politique*, son intervention avait été d'abord modératrice ; sans doute même, s'il avait eu affaire à un homme moins ombrageux, eût-elle été conciliante ; le duc d'Aiguillon avait pu négliger son ancien défenseur ; le garde-des-sceaux avait pu se montrer sottement sévère en interdisant la réimpression de ses ouvrages ; le duc de Duras, en sollicitant son exclusion de la

Digitized by Google

feuille Panckouke, avait peut-être outrepassé la mission qu'il tenait de l'Académie ; certainement, Linguet se plaignait avec quelque raison, mais de là à l'inflexible fureur qui gronde dans la *Lettre au comte de Vergennes*, il y a la distance du reproche à l'outrage.

Qu'on me permette d'en citer une page, une seule. Un sermon a fait la réputation du père Bridaine ; qu'on me dise si les quelques lignes qui vont suivre ne sont pas un monument d'éloquence et d'énergie plus digne, par sa forme, de signaler un orateur.

« ....Maintenant, écoutez-moi, monsieur le comte, » et daignez m'apprécier ; je vais vous dire des » choses qui seront neuves peut-être pour vous et » pour tous vos confrères ministres, mais qui n'en » sont pas moins vraies. Ce sera une ample matière » à réflexion pour les lecteurs de toutes les classes.

» Vous m'obligez à me donner une existence nou- » velle ; si mon cœur s'y refuse, mon esprit n'y est » pas embarrassé. — Dans l'état où se trouve au- » jourd'hui l'Europe, avec du courage et de l'indi- » gnation, je sens à merveille qu'on peut aller très- » loin.

» La balance politique vous échappe, et vos faibles » mains ne la reprendront plus. Le Nord recouvre » partout son ascendant presque oublié depuis plu- » sieurs siècles.

» Dans l'ancien continent, les pertes de la Pologne » enrichissent des puissances qui ne tarderont pas » à faire la loi au Midi. — Au-delà des mers, qu'ar- » rive-t-il ? La partie septentrionale de l'autre hémis- » phère se dérobe au joug de ses maîtres, qu'elle » appelle ses tyrans. Ceux-ci réclament leurs droits

Digitized by Google

» avec les ressources que donnent le temps et la » force ; de manière ou d'autre, les riches et faibles » possessions des premiers dominateurs de l'Amé- » rique deviendront, avant peu, la proie du vain- » queur ou l'indemnité du vaincu.

» Dans ce choc des deux mondes, dans l'embra- » sement universel qui ne peut manquer d'en être » bientôt l'effet, toutes les carrières sont ouvertes à » un homme qui a les yeux bons et une âme intré- » pide : la voix de la liberté retentit d'un pôle à » l'autre ; elle promet la gloire et la fortune à qui » aura assez de hardiesse et de talents pour les » saisir. Voilà ce que je distingue clairement. Je » vois, dès lors, devant moi des ressources innom- » brables pour mon établissement et ma vengeance.

» Mais vous, ministre du roi, que la Providence » a fait votre maître et le mien ; vous, comptable à » lui et à la France de tous les talents qui peuvent » leur être utiles, osez-vous, dans de pareilles con- » jonctures, par un pur caprice, ou par une faiblesse » moins excusable encore, pousser au désespoir, » réduire à l'exil, un sujet fidèle, innocent, qui n'a » jamais demandé, qui ne demande encore qu'exa- » men et justice ?... »

L'effet ne tarda pas à suivre la menace. Deux mois après, le discours préliminaire des *Annales politiques* parut. Il ne s'agissait pas d'une suite à l'abbé de Saint-Pierre, dont la polysynodie se retrouve à quelques égards, cependant, parmi les théories gouvernementales de Linguet : c'était la réalisation d'un projet conçu le jour même où le journal de Panckouke était passé dans les mains de ses ennemis, « de donner une histoire universelle, impartiale et

Digitized by Google

» quotidienne, de son siècle avec sa franchise et son » inflexibilité trop connues... Il ne s'y soumettra » pas aux répartitions ridicules qui font de chacun » des objets sur lesquels peut s'exercer l'intelligence » humaine un terroir isolé où personne ne peut » avoir d'accès que celui qui en a payé la patente, » espèce de simonie littéraire moins scandaleuse, » mais plus avilissante que celle qui met à prix les » titres ecclésiastiques.... Il n'est jamais permis » d'attaquer la divinité ni les mœurs... Les particu- » liers doivent être sacrés, parce qu'ils sont rarement » à portée de se défendre..., et l'intention des » princes étant presque toujours bonne, il faut tâ- » cher de les éclairer sans risquer de les aigrir. Ces » maximes ont toujours été celles de l'auteur, et il » ne les démentira jamais.

» Après avoir usé ma vie à combattre pour les » opprimés, ajoute-t-il dans la dédicace à Louis XVI, » je suis, à mon tour, victime de l'oppression. Je n'en » conserve pas moins la ferme confiance que Votre » Majesté m'en vengera quand l'obstacle qui empêche » mes plaintes d'arriver jusqu'à elle sera évanoui. » Si ma vie se termine avant que j'aie pu jouir de » cette consolation, j'en appellerai à la postérité, » qui pourra répondre : Après son innocence, » rien ne lui fut plus cher que sa patrie et son » prince. »

Puis, dans un manifeste plein de hauteur, l'annaliste expose la série des évènements qui l'amène en Angleterre, l'entreprise qu'il a conçue et les bases sur lesquelles il prétend l'asseoir. Selon lui, la vérité en matière politique et littéraire n'ayant pas d'asile, il lui en ouvre un dans son journal. Son indépen-

Digitized by Google

dance, aux questions religieuses près, ressuscitera Bayle, Leclerc et Basnage. — En effet, dans ce même préambule, d'une hardiesse inconcevable, politique, commerce, belles-lettres, sciences, arts, tout est traité avec une liberté d'examen et une sagacité surprenantes. — L'insurrection américaine, premier fruit de la philosophie impatiente, s'y heurte dans une mêlée de reproches contre l'esprit d'envahissement de l'Angleterre; toutes les parties de l'administration des états de l'Europe y sont mises au creuset; rien n'échappe à la plume indiscrète du journaliste, pour qui une nouvelle disgrâce sera le signal d'une résurrection nouvelle. — N'a-t-il pas donné cette fière devise à son œuvre : *Uno avulso, non deficit alter ?*

Aussi, de 1777 à 1793, offre-t-il le spectacle, sans exemple jusque là, et depuis, sans imitateur, d'un homme gourmandant tour-à-tour souverains et peuples; offrant aux uns la médiation de sa plume dans les querelles internationales, aux autres, son influence auprès des cours contre l'oppression des tyrans subalternes; — alimentant, seul, une imprimerie qu'il promène de rivage en rivage; — se dérobant, à travers mille dangers, aux séductions et au despotisme qui pourraient enchaîner sa conscience ou sa parole. — S'il est réduit au silence par la privation de sa liberté, il saluera sa délivrance avec un tel éclat que les murs de sa prison croûleront; si la main du bourreau brûle ses hardies propositions, il les propagera avec un redoublement d'activité, et, après avoir supputé ce que coûtera de têtes le remaniement social, furieux des tardives concessions faites par la monarchie au libéralisme, jettera aux

Digitized by Google

quatre coins de l'Europe les ferments de la subversion prochaine (1).

Il est le chef du journalisme politique, non-seulement parce qu'il a, le premier, donné une publicité périodique aux jugements d'un particulier sur les affaires de l'Etat, mais parce que nul, jusqu'à ce jour, n'a poussé plus loin que lui, dans ce genre, le franc-parler, le bon-sens et l'éloquence. Qu'étaient ces écrits anonymes, correspondances, mémoires secrets, opuscules obscurs lancés contre certains hommes ou certaines coteries par des mains furtives, à côté d'une feuille signée, à chaque page, d'un seul et même nom, exerçant un contrôle universel, et distribuée deux fois par mois, tant par les contrefacteurs (2) que par les dépositaires, à près de cent mille abonnés?

De nos jours, la polémique est devenue plus savante, plus subtile, plus profonde; mais est-elle encore sans défaut? Ne ressent-elle pas, parfois, comme un mal héréditaire, les violences de Loustalot, de Marat, le cynisme d'Hébert et de Lebois se mêler à ses emportements, et la presse moderne doit-elle oublier son premier athlète?

Peu s'en fallut que la grande entreprise de Linguet ait été tout-à-coup renversée. Sans le dévouement de Lequesne, elle avortait. Le duc d'Aiguillon, ayant reçu de Londres, en Avril 1777, une brochure dans

(1) De nos jours, ce récit peut paraître un dithyrambe. Mallet du Pan l'a prévu, lorsqu'en 1799, il écrivait : « Il est probable que la » génération nouvelle ignorera jusqu'au nom de Linguet, si popu» laire, si célèbre, il y a quinze ans à peine, — si prodigieusement » oublié aujourd'hui. » — En effet, le palais a, seul, gardé sa mémoire, et ses ouvrages ont, presque tous, disparu.

(2) On compta, un moment, onze contrefaçons, tant en France qu'en Suisse, en Belgique, en Angleterre, etc.

Digitized by Google

laquelle il était vigoureusement tancé, et dont l'auteur, sans se nommer, se faisait assez connaître, se plaignit au comte de Maurepas, son oncle. Tous les ministres avaient reçu ce libelle avec menace de le voir répandre en France, s'il n'était pas donné satisfaction aux exigences de Linguet. — M. de Sartine dit que la meilleure réponse à faire était d'enlever le libelliste pour le mettre à la Bastille, et son avis fut adopté. Deux exempts de police, Demmery et Desbruguières, dont on trouve les noms à la tête de toutes les expéditions de ce genre, furent mis en campagne.

Lequesne en fut instruit par M. Levasseur de Verville, dont la famille était alliée à celle du comte de Vergennes, et courut aussitôt chez ce ministre. Celui-ci le renvoya au comte de Maurepas ; mais le duc d'Aiguillon, seul, consentit à l'entendre. « Je » pars, dit-il à ce seigneur, si vous voulez faire sus» pendre l'exécution de l'ordre de police, et m'engage » à vous rapporter, avec tous les exemplaires qui » existent de l'*Aiguilloniana* (1), la parole formelle de » Linguet qu'il n'en imprimera jamais d'autre. » — Ainsi fut fait; mais le duc d'Aiguillon exigea que Lequesne conduisît son ami à l'ambassade de France, à Londres, et lui fit souscrire l'engagement en question sous les yeux du duc de Noailles.

Les *Annales* obtinrent, dès leur apparition, un succès qui étonna bien des gens. « C'est une chose » si délicate, écrivait, à ce sujet, Voltaire à Mallet du » Pan, que de vouloir rappeler à une nation ses

(1) Il serait bien difficile de trouver ce libelle aujourd'hui. La dernière mention qui en ait été faite date de Lyon, 1816 (*Bulletin de la Librairie*).

Digitized by Google

» intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de » tous les moyens de régénération. Je doute que » Xénophon eût osé le tenter chez le jeune Cyrus ; » mais ce qui me donne les plus grandes espérances, » c'est que M. Linguet a les outils universels avec » lesquels on fait tout ce qu'on veut : le courage et » l'éloquence. »

Comme toutes les gazettes, les *Annales* donnaient le bulletin de la guerre américaine. Quand la nouvelle des progrès de Washington et de l'échec de Saratoga parvint en Angleterre, une surexcitation douloureuse se manifesta dans tout le royaume ; l'inquiétude fut si vive sur le sort de cette armée et de ces belles possessions qui étaient pour la Grande-Bretagne un gage de prépondérance autant qu'une source de richesses, que le commerce s'arrêta tout-à-coup. Les hésitations de Louis XVI entre la politique de Pitt et l'alliance américaine jetèrent une certaine défaveur sur les réfugiés français. Devérité prétend que lord North menaça alors Linguet de le chasser d'Angleterre. Il n'en fut rien ; ou mieux ce fut le contraire qui arriva : le premier lord de la trésorerie lui donna le plus haut témoignage d'estime et d'égards qu'un homme puisse donner à un autre.

« ... La crainte de la guerre m'absorbe, écrit » Linguet à Lequesne, le 10 Février 1778... Ce » n'est pas que je ne trouve ici des offres pleines de » prévenance... Un des premiers magistrats de ce » pays est venu, hier, me dire qu'il avait appris que » j'étais inquiet de la guerre et incertain si je resterais » ici; que je ne devais pas penser à quitter, et que, » s'il le fallait, il se porterait caution pour moi; de » sorte que, si l'on chassait les Français de Londres,

Digitized by Google

» je pouvais être sûr d'y être conservé ; mais, plus » cette faveur aurait d'éclat, moins j'en serais curieux. » Ce ne sont pas les politesses des Anglais que je » désire, c'est à ma patrie que je ne veux pas avoir » l'air d'être opposé, et, décidément, au premier » coup de canon, je pars. »

Quelques jours après, il reçut la visite de Mallet du Pan, avec qui il s'était rencontré à Ferney et dont il encourageait le dévouement à la monarchie ; Mallet du Pan, qui se glorifiait d'être son élève et son ami. Ce jeune homme lui apportait la table des matières des deux premiers volumes des *Annales ;* travail difficile, dont il s'était religieusement acquitté. Il semble que la société d'un homme de talent avec lequel il sympathisait par ses principes eût dû lui rendre la besogne plus douce et l'exil moins douloureux; mais, comme l'a dit un observateur spirituel (1), les hommes supérieurs savent rarement vivre ensemble; les moutons se rassemblent, mais les lions s'isolent. Les trois semaines que Mallet du Pan passa à Londres suffirent pour indisposer Linguet contre lui. Toutefois, il invita son hôte à aller le voir en Suisse et à s'y installer dans le cas où il quitterait l'Angleterre. Ce que prouve la lettre suivante :

« 3 Avril 1778. — Ah ! mon cher Lequesne, que je » suis triste ! M. Mallet du Pan part d'ici. Il me » laisse désolé. Ma destinée est bien cruelle ! Dans » ma vie, je n'ai à me reprocher d'avoir désobligé » personne. Au contraire, j'ai toujours fait du bien » tant que j'ai pu. Celui-là a toujours été un des » principaux objets de ma bienveillance. Je ne l'ai

(1) Rivarol.

Digitized by Google

» d'abord connu que par ses écrits et ses lettres,
» assez mauvaise manière de connaître les gens. Son
» travail est nul; lui-même est bas, paresseux, etc.
» J'hésite à aller vivre dans son pays, où il m'attend...
» J'y vais cependant. Je n'ai réussi qu'une fois en
» amis: vous le voyez, c'est le jour où je vous ai
» connu. »

On venait d'apprendre que la France reconnaissait l'insurrection américaine (par le traité du 6 Février 1778), et Linguet quittait l'Angleterre, en quête d'une résidence où il pût, sans scrupules, parler de cet évènement et de ses suites.

Toutefois, avant d'arrêter son choix sur Genève, il avait fait sonder le comte de Vergennes, qui aurait fort bien pu se ressouvenir de la lettre où on l'avait si violemment menacé, et inquiéter l'établissement de son agresseur dans une contrée voisine. Mais Lequesne, chargé de cette négociation, l'avait conduite avec assez de bonheur pour décider le comte de Vergennes à écrire ces propres mots à Linguet : « Je vous annonce tant de la part de M. le comte de » Maurepas que de la mienne, une sûreté entière » pour votre personne dans le nouveau domicile que » vous vous proposez de prendre. Je vous en donne » bien volontiers l'assurance et celle de vous laisser » maître de vos actions, persuadé que la religion, le » roi ni l'Etat ne seront attaqués dans vos écrits... » 23 Avril 1778.

Bien plus, Lequesne avait obtenu et ménagé une entrevue à Chantilly entre le ministre et son détracteur.

Aussi, quand Linguet, après avoir éprouvé à Soleure, à Berne et à Genève, des obstacles à son installation, revint à Bruxelles, il écrivit à son ami ces lignes qui

Digitized by Google

peignent le repentir d'un cœur où la raison n'a pas moins d'autorité que le sentiment : « Bruxelles, 22 » Juillet 1778. — Le silence que vous m'imposez à » l'égard du ministre est une chose impossible. La » plupart des hommes sont lâches..... Quant à moi, » ma réconciliation ne me fera pas changer de ton sur » le passé, mais je ne me tairai pas sur les bienfaits » dont je suis l'objet, pas plus que je n'ai mis de » tempérament dans l'âcreté de mes plaintes. »

Le succès des *Annales* allait toujours grandissant : grâce à la protection du comte de Vergennes, elles circulaient gratuitement en France par la poste, dont le directeur, le baron d'Ogny, remettait au roi un exemplaire de chaque numéro.

Lequesne en était le distributeur à Paris. Il faut lire sa correspondance pour avoir une idée des embarras de toute nature que cette besogne lui suscitait. Outre le service d'une comptabilité très-étendue que les soins de son commerce rendaient plus pénible, il lui fallait accueillir les réclamations des mécontents, répondre aux provocations de ceux plus exigeants qui, froissés par le journaliste dans leurs intérêts ou dans leur dignité, lui demandaient raison des écarts de son ami. C'étaient des plaintes continuelles, des menaces, des injures pour lesquelles il fallut bien souvent mettre l'épée à la main ou avoir recours à l'autorité. Grimm raconte une de ces altercations dont d'Eprémesnil, encore sur le seuil de l'arène politique, est le héros (1).

Encore si Linguet avait su reconnaître un pareil dévouement ! Mais, loin d'en apprécier le mérite,

(1) V. également les *Annales*, t. IX, le n° du 5 Août 1780.

Digitized by Google

après quelques protestations de gratitude, il se plaignait amèrement, à chaque courrier, qu'on négligeât ses affaires. A la fin de 1778, notamment, il réclama, avec une insistance blessante, un compte général. — C'était en Décembre, au moment où l'association entre Levasseur de Verville et Lequesne allait se dissoudre. — Celui-ci, absorbé par le travail d'une liquidation considérable, ne put répondre assez vite aux exigences de son ami, et la mésintelligence se glissa entre eux. Linguet s'imagina d'attribuer le silence de Lequesne à une gestion infidèle, et accourut à Paris, en Février 1779, ayant en poche un libelle contre lui. — Là tout s'éclaircit ; il choisit lui-même des arbitres pour fixer leur balance commerciale, et le résultat du compte établit Linguet débiteur de 34,212 livres envers son mandataire (1).

Cette petite leçon donnée à sa vivacité le rendit plus circonspect. Il tint, à dater de ce jour, un état si exact de ses rapports pécuniaires avec Lequesne, qu'il lui écrivait, le 14 Août 1780 :

« Vous m'envoyez toujours de l'argent que je ne » vous demande pas, de sorte que je suis toujours » redevable envers vous. Vous êtes un bien étrange » ami, qui voulez me faire périr d'angoisses et d'in- » quiétudes en m'engageant dans des obligations » dont je ne puis voir l'issue. »

Sa maison, à Waerbeck, près Bruxelles, était le rendez-vous d'une société choisie ; il menait un train convenable et jouissait de la considération qui

(1) *Mémoire pour Pierre Lequesne, march. d'étoffes de soye*, par Cahier de Gerville. — Paris, Janvier 1787. Collection Gaultier Debreuil. Mémoires anciens. Biblioth. des Avocats, à Paris.

Digitized by Google

accompagne toujours une fortune due au travail (1). Mais l'âge venait ; et, avec lui, le regret de n'avoir pas assuré, par un lien légitime, le repos du cœur dont il commençait à éprouver l'impérieux besoin. Sa compagne le quitta un moment. — Alors il sentit mieux sa solitude, et devint en proie à la méfiance et à la misanthropie, en reconnaissant qu'il lui était impossible de rompre des nœuds désavoués par la justice et par la religion.

Les fatigues meurtrières de son œuvre furent bientôt compliquées d'agitations domestiques, de menaces étrangères, qui le rendirent sauvage et fantasque comme Rousseau à Motiers. — Ses lettres sont toutes empreintes de cette situation si parfaitement décrite par Sénèque (2), si inhumainement raillée par Grimm (3). — Une sobriété d'anachorète, un travail de jour et de nuit, une fièvre dévorante sans cesse rallumée par les entraves que lui suscitait le ministère, compromirent gravement sa vie.

Ce fut dans ce moment que les *Annales* rendirent compte du procès intenté par le duc de Duras au comte Desgrée-Dulou.

Il ressortit des débats, qui eurent lieu à Rennes, que le commandant de Bretagne avait donné à Desgrée-Dulou 1,500 livres pour trahir, aux Etats, les intérêts de la province. Linguet, en reproduisant (4)

(1) Il recevait une rente viagère du comte de Morangiès et de la comtesse de Béthune, outre les bénéfices de son entreprise littéraire.

(2) *De Clementia*, XIX : Tantum enim necesse est ut timeat quantum timeri voluit, etc....

(3) Juillet 1780, *Correspondance*.

(4) *Annales*, t. VII, p. 56 et 59 ; t. VIII, p. 157. Les nos 59 et 60 (Mars 1780) furent arrêtés à la poste.

Digitized by Google

l'arrêt du parlement du 28 Février 1780, qui ordonnait la suppression de l'affaire et des pièces consignées au greffe, ajoutait :

> De semblables arrêts l'effet le plus commun
> Est de perdre d'honneur deux hommes, au lieu d'un.

Le duc de Duras, qui avait été, en 1776, le promoteur de son exclusion de la feuille Panckouke, fut sensible à cette vengeance. Il lui écrivit, de sa main, qu'à la première saillie, il le ferait bâtonner. La réponse de Linguet, aussi impertinente que laconique (1), motiva la lettre de cachet du 18 Avril, en vertu de laquelle il fut mis à la Bastille cinq mois après.

Cette lettre de cachet resta secrète. Les amis de Linguet en ignoraient l'existence, quand celui-ci, relevant de maladie, vint incognito à Paris prendre quelque distraction et mettre ordre à ses affaires.

Il y était depuis huit jours à peine, lorsqu'on l'arrêta à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, allant, avec Lequesne, dîner à la campagne. Cette circonstance qu'il était dans la voiture de Lequesne, entouré de ses gens, qu'il se rendait à Saint-Mandé, chez Lequesne et sur son invitation, lui a fait penser que son ami l'avait trahi.

La vérité est que Lequesne ignorait l'ordre d'arrestation, et ses larmes, son désespoir témoignèrent assez de son innocence....

Voici comment les choses s'étaient passées : Linguet, étant descendu rue du Carrousel, à l'hôtel du Roi, sous le nom de M. Caumont, avait fait demander par Lequesne une audience au comte de Vergennes.

(1) Grimm la rapporte. (*Correspondance*, Juillet 1780.)

Digitized by Google

Celui-ci l'avait accordée et s'était empressé de signaler au lieutenant de police Lenoir la présence de Linguet à Paris.

L'amitié aussi loyale que débonnaire de Lequesne ne pouvait être mise en doute. C'était malgré ses conseils que Linguet était venu à Paris : « Votre santé, » lui écrivait-il dans les derniers jours d'Août, ne » vous permet peut-être pas ce voyage ; consultez » bien vos forces avant de l'entreprendre ; vous ne » pouvez compter sur l'arrière-saison... Tout vous » invite à rester à Waerbeck, même mon cœur, que » le plaisir de vous embrasser fait battre en ce mo- » ment. »

Ce fut le 27 Septembre que Linguet entra à la Bastille. Il y fut conduit par le commissaire du quartier Saint-Antoine *Chesnon* et l'exempt *Demmery*. — A l'interrogatoire par lequel on préludait à toute incarcération, sa lettre du 7 Avril au duc de Duras lui fut représentée : il la reconnut.

Il nous a raconté lui-même, dans un petit ouvrage bien précieux pour l'histoire de la Bastille, toutes les circonstances de sa détention. La seule chose qu'il ait négligée, ç'a été de rendre justice à l'abnégation, à la sollicitude, à l'attachement fraternel dont Lequesne lui donna mille gages. — Voyage à Bruxelles, difficultés de toute nature pour arracher sa fortune et ses papiers aux mains chargées par la police de Paris de les enlever, requêtes, sollicitations qu'aucun refus ne lassait, rien ne lui coûta. Si le lieutenant de police lui-même n'avait assuré le prisonnier que c'était du comte de Vergennes qu'il avait appris sa présence à Paris, si le comte de Vergennes n'avait, à son tour, disculpé hautement Lequesne de l'accusa-

Digitized by Google

tion dont il fut l'objet, tant de dévouement l'aurait démentie.

Linguet mit, sans plus tarder, tout en œuvre pour sa délivrance. En Octobre 1781, il se crut un moment bien près de l'obtenir. Les canons de la Bastille lui annoncèrent un de ces évènements qui ont toujours été, dans notre pays, un prétexte à la clémence du souverain (1). Il ne laissa pas échapper l'occasion, et *pria* Lequesne de *faire parvenir au roi quelques vers en forme de supplique,* dont il espérait le plus heureux résultat. Cette requête resta sans réponse. Peut-être la princesse de Chimay et le prince d'Hennin, qui s'en étaient chargés, ne l'ont-ils pas donnée à Louis XVI. Toujours est-il qu'il fallut se tourner d'un autre côté.

Les recherches de Hooke et d'Hoffmann sur la transmission des signaux avaient mis en campagne bien des esprits pratiques ; le gouvernement encourageait leurs efforts, mais toutes leurs combinaisons échouaient à l'expérience. Linguet employa les loisirs de sa captivité à étudier cette matière, et trouva un procédé de télégraphie lumineuse sur lequel il adressa au ministre de la marine un mémoire qui parut digne d'attention. « Voyez, voyez le ministre, écrivait-il à » Lequesne à ce sujet, le 20 Février 1782 ; soyez » assidu, montrez-vous tous les jours... Soyez sûr » que j'apprécie tout ce que ceci vous cause de tour- » ments, mais croyez bien aussi que la sensibilité » qu'excite en moi votre attachement est de tous les » instants... »

(1) La naissance du dauphin Louis-Joseph-Xavier, le 22 Octobre 1781, mort au château de Meudon, le 4 Juin 1789.

Digitized by Google

Lequesne avait obtenu du ministre que Linguet serait rendu à la liberté si son invention réussissait, et il avait offert de prendre sa place pendant la durée des expériences. « Si le préliminaire de sortir pour » éprouver souffrait encore des difficultés, lui disait » alors le prisonnier, n'insistez plus; car, enfin, » pourvu que je vous voie, afin de convenir des ma- » tériaux et nous concerter sur l'usage, nous pour- » rions, à toute force, essayer, moi étant ici, vous » à un point convenu. Sans doute il s'en trouvera » aux environs de Paris, à la distance donnée d'où » l'on découvre cet enfer-ci; mais il faudrait avoir » bien l'assurance qu'au moment du succès, les fers » tomberont. »

« J'aurais mieux aimé devoir ma résurrection à » la justice, au nom de laquelle j'ai toujours parlé, » qu'à une idée due au hasard... Au milieu de mes » craintes, une chose me tranquillise, c'est que » vous êtes infatigable, et que votre zèle s'anime » par les difficultés. »

« Vous avez pris une si grande part à mon in- » fortune, que le plaisir que vous avez d'en voir la » fin fait déjà une grande partie du mien.... Insis- » tez sur la certitude de ma découverte... Vous vous » êtes rendu caution de la possibilité de la chose et » du succès, ce n'est pas tout; assurez les ministres » que mon premier soin sera de les remercier, le » second de les convaincre (1).... Agissez auprès de » M. Amelot pour accélérer ma délivrance. »

Le 18 Mai 1782, sa mise en liberté lui est notifiée,

(1) Le système ne put être adopté. Il n'était applicable que dans certaines conditions atmosphériques et fut jugé fort dispendieux.

Digitized by Google

avec injonction de se retirer à Rethel-Mazarin. — Accompagné de Lequesne, qu'il nomme son Pylade, son sauveur, il court remercier les protecteurs dont le zèle a fait tomber ses fers, et quitte Paris le 29 Juin, avec son frère, Linguet-Deshalliers. Mais ce n'est pas à Rethel qu'il s'arrête, ni même en Belgique, c'est à Londres.

Là, il retrouve sa compagne, dont le caractère et la moralité avaient été, quelques années auparavant, une source de mésintelligence entre MM. de Salpervick, Douville, et lui. Elle l'aigrit contre Lequesne et trouve moyen de le détacher même de son frère, comme elle le brouillera, dans la suite, avec Brissot.

Linguet-Deshalliers revient alors à Paris préparer l'ancien distributeur des *Annales* au coup qui le menace, et déplorer avec lui la faiblesse malheureuse qui les sacrifie tous deux.

En effet, les *Annales* reparaissent en Février 1783 (1). L'avis aux souscripteurs (de Janvier) qui les précède contient la révocation de Lequesne dans des termes si blessants, qu'ils en doublent l'injustice.

Lorsque ce libelle parvient à Paris, cent voix s'élèvent pour le flétrir. Les ministres, que Lequesne a fatigués de ses obsessions en faveur de son ami, publient son trop sincère dévouement; l'indignation générale se traduit dans toutes les gazettes, tandis que l'excellent homme, ulcéré de l'ingratitude dont il est l'objet, trouve à peine, au milieu des témoignages de sympathie qui l'entourent, quelques mots pour blâmer son agresseur.

(1) Elles désavouent les feuilles que le pasteur genevois Briatte et Mallet du Pan ont publiées en 1781 et 1782 sous le titre d'*Annales politiques*. — Voir t. IX, p. 249, n° 72, édit. de Lausanne.

Digitized by Google

Ainsi finit une liaison de quinze années, dont les beaux jours furent payés de tant d'orages (1) !

(1) En 1793, Linguet et Lequesne se rencontrèrent à la table de l'ancien procureur Moynat, leur ami commun. L'auteur des *Annales*, revenu de ses injustes préventions, embrassa en pleurant l'homme qu'il avait si odieusement calomnié; mais les préoccupations fiévreuses du moment ne leur permirent pas de se revoir.

Dans son testament olographe daté de l'année précédente, Lequesne (il mourut en 1799) s'exprime ainsi sur ses rapports avec Linguet :.... « Je déclare en finissant, et pour assurer d'autant la » tranquillité de ceux que je laisse après moy, que loin de rien » devoir à M. Linguet, je le crois, au contraire, mon redevable » d'environ cent pistoles pour une erreur qui se trouve dans le » solde de compte que je luy ai payé le 3 Mars 1780, luy ayant » compté, à cette époque, 4,410 l. 13 s. 8 d., au lieu de 3,418 l. 13 s. 8 d. » que je devais luy payer, de laquelle somme de 4,410 l. 13 s. 8 d. » il m'a donné quittance; laquelle erreur je ne luy impute point, » parce que c'est moy qui l'ai faite dans l'addition du compte quit- » tancé où elle subsiste encore, ayant oublié de la faire comprendre » dans notre dernier arresté et solde de compte fait double que je » luy ai payé. Je n'ai d'ailleurs autre chose à luy qu'une collec- » tion de feuilles de ses n^os^ ou de ses œuvres que j'ai retirée, en » 1783, des magasins que j'avais loués chez M. Boulanger, que » M. son frère Linguet-Deshalliers avait laissée dans le d. maga- » sin avec des feuilles d'adresses des souscripteurs, et un conduc- » teur électrique en cuivre, après avoir retiré toutes les collections » complètes des *Annales*, qu'il a vendues à un épicier dans le mar- » ché aux Poirées, et pour lequel loyer j'ai payé à M. Boulanger, » le 14 Janvier 1783, la somme de 180 l. qui me sont légalement » dues depuis notre dernier arresté et solde. J'engage ma légataire » universelle à rendre cette collection de volumes, de feuilles d'a- » dresses et le conducteur électrique à M. Linguet, à sa première » réquisition, et de s'en rapporter à ce qu'il voudra faire relative- » ment au d. loyer et à l'erreur que j'ai faite. — Je prends en » outre l'Etre-Suprême, seul confident de ce que j'écris en ce » moment, à témoin que je n'ai d'autre reproche à me faire rela- » tivement à mon dit sieur Linguet, que d'avoir, pendant plus de » 4 ans, fait des sacrifices d'argent pour des dépenses que je ne luy » ai jamais comptées, négligé mes affaires pour mieux faire les » siennes; que j'ai toujours été pour luy l'ami le plus loyal et le

Digitized by Google

Au moment où Brissot apprit le retour de Linguet en Angleterre, il courut se jeter dans ses bras; Camille Desmoulins lui adressa une épître chaleureuse (1); tous les jeunes esprits s'enrôlèrent sous son drapeau, prêts à prendre les devants le jour où le tumulte politique aurait donné quelque issue à leur ambition.

Déjà, le futur promoteur de la déchéance de Louis XVI avait publié un opuscule « pour servir de » premier chapitre à la *Théorie des Lois* de Linguet. »

» plus zélé; que je ne puis encore me défendre d'un sentiment » d'attendrissement envers luy, et que mon dernier vœu sera » qu'il puisse se pardonner aussi librement que je luy pardonne » les procédés inouïs dont il s'est plu à payer mes services et mon » attachement..... Mercredi 5 Décembre 1792. »

Les amis de Linguet, eux-mêmes, dans des lettres qui existent encore aujourd'hui, ont rendu justice à l'humeur débonnaire de Lequesne, à cette longue et publique probité dont le souvenir n'est pas sans prix pour les siens.

(1) Elle se termine ainsi :

... M. Lerond peut à sa fantaisie
Distribuer la palme des neuf sœurs,
Linguet rehaussera la robe des vainqueurs
D'une légère broderie;
Et vous, si, par ses longs malheurs,
Votre haine s'est assouvie,
Vous, ses lâches persécuteurs,
Tremblez qu'en traits de feu, sur vos fronts imposteurs,
Sa main n'imprime un sceau d'ignominie.
Ne pensez pas que la douleur
Absorbant son âme flétrie,
Il ne retrouve plus ses traits pleins de chaleur,
Ses élans et son énergie.
Par la disgrâce il n'est point abattu :
C'est que la fortune ennemie
Est le creuset de la vertu,
Et donne la trempe au génie.

Digitized by Google

— Il y reprochait à l'auteur de n'avoir pas tiré les ineptes conséquences que l'origine de la propriété a inspirées aux utopistes, et, prenant pour modèle Straton, Collins, Lamettrie, poussait leur erreur jusqu'au délire. — Selon lui, la nature n'admet aucune propriété exclusive; une seule loi la régit, le besoin. — « C'est en vertu de cette propriété que ce malheu- » reux affamé peut emporter, dévorer le pain qui » est à lui, puisqu'il a faim... La faim, voilà son » titre... Citoyens dépravés, montrez un titre plus » puissant! — Vous l'avez acheté? payé? — Mal- » heureux, qui avait le droit de vous le vendre (1)? »

Linguet avait répudié ces extravagances et modéré les élans du jeune réformateur, qui, toujours fidèle aux mêmes principes, devait faire conférer plus tard à Bentham le titre de citoyen français. Mais la Révolution naissante s'était groupée autour de lui et s'aguerrissait sous son commandement. — Ainsi, en réponse aux *Mémoires de la Bastille*, qui forment les trois premières livraisons des *Annales*, à leur réapparition, parut, dans la même année, l'*Apologie de la Bastille*, petit ouvrage dans lequel les lois fiscales sont honnies, Montesquieu est censuré avec acrimonie, et le gouvernement monarchique conspué. On sent, à la lecture de cette diatribe, de quelle impatience frémit la main qui l'a écrite (2).

(1) *Recherches philosophiques sur le droit de propriété considéré dans la nature*, par un jeune philosophe (pour servir de premier chapitre à la *Théorie des Lois* de M. Linguet). 1780, in-8° (section IV, p. 106.)

(2) *Apologie de la Bastille*, pour servir de réponse aux *Mémoires* de M. Linguet, par un homme en pleine campagne, in-8°. Philadelphie, 1784. (Barbier l'attribue à Servan.)

Digitized by Google

Les *Mémoires sur la Bastille* sont, nous l'avons dit plus haut, le plus précieux élément qui existe pour l'histoire de cette prison d'Etat. Outre leur mérite historique, ils ont un intérêt très-vif aux yeux de quiconque aime à étudier, dans les ouvrages d'un écrivain, sa personne même. Aucune des productions de Linguet ne contient plus d'intimes détails et ne trahit ses penchants plus que celle-là. Caractère, opinions, style, on l'y retrouve tout entier. A côté d'une plainte personnelle, est une idée généreuse, un vœu philanthropique ; près d'une spirituelle raillerie, une prière au nom de l'humanité. Les premières lignes en offrent l'exemple :

« Je suis en Angleterre : il faut prouver que je n'ai » pas pu me dispenser d'y revenir. — Je ne suis » plus à la Bastille : il faut prouver que je n'ai jamais » mérité d'y être.

» Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais » personne ne l'a mérité ; les innocents, parce qu'ils » sont innocents ; les coupables, parce qu'ils sont » plongés *sans jugement* dans une prison dont le » régime aussi honteux que cruel répugne également » à tous les principes de la justice et de l'humanité, » aux mœurs de la nation, à la douceur qui carac- » térise la maison royale de France, et surtout à la » bonté, à l'équité du souverain qui en occupe au- » jourd'hui le trône. »

L'administration intérieure de la Bastille n'a plus pour nous de mystères après la lecture des mémoires de Linguet. — Il a su mêler ces tristes détails d'épisodes qui les égaient, par la manière dont ils sont racontés, sinon par leur nature. Ainsi, les petites manœuvres envahissantes du gouverneur de Launay,

Digitized by Google

la confiscation du jardin, puis des plates-formes accordés d'abord aux prisonniers ; les scrupules de Madame de Launay allant au bain, sont autant d'occasions pour le narrateur de couper gracieusement son récit. Les notes qui accompagnent l'ouvrage sont pleines de renseignements curieux qui doublent son prix.

Il fut suivi d'une recherche scientifique sur la part que pourrait avoir la lumière au mouvement des corps célestes, fruit de la captivité de l'auteur, idée ingénieuse, rien de plus, qui doit se perdre avec les plans de télégraphie (1). — Mais de nouvelles productions, de la même époque, nous appellent sur un théâtre tout différent.

Un évènement, d'une gravité médiocre en apparence, se répandait alors en Europe avec des commentaires propres à en accroître rapidement les proportions : — Un brigantin belge ayant tenté de violer la fermeture de l'Escaut stipulée dans le traité de Munster entre Philippe IV et les Provinces-Unies, le stationnaire hollandais avait, d'un coup de canon, emporté le pavillon autrichien. On s'attendait, depuis longtemps, à une rupture ; ce fait la détermina.

Bientôt Joseph II répondait à cet outrage par l'envoi de 40,000 hommes, et sollicitait en même temps l'alliance française contre la République. — De leur côté, les Etats généraux publiaient un manifeste contenant l'exposé de leurs droits, et faisaient appel à l'Angleterre. Une guerre menaçait donc toute l'Europe occidentale déjà engagée, sur l'autre continent, dans la grande lutte de l'indépendance.

(1) *Réflexions sur la lumière*, p. M. Linguet. Londres, 1784, in-8°.

Digitized by Google

Linguet, embrassant le parti de l'Autriche, s'appliqua à en soutenir les prétentions de toute sa force, « sans autre mission que celle que peuvent donner » un cœur sensible et une raison exempte de pré» jugés. » Voilà, s'il faut l'en croire, la source des *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut* (1784) (1).

De profondes recherches sur un terrain politique inexploré, une adresse surprenante à tourner contre les adversaires de l'empereur les clauses mêmes des conventions qu'ils invoquent, des tableaux très-nourris des incursions et rapines hollandaises, enfin la peinture habile des avantages que devait procurer au commerce universel l'ouverture de l'Escaut, donnent une valeur sérieuse à cet écrit.

Joseph II y fut sensible; ses ministres complimentèrent l'auteur en son nom et l'appelèrent à Vienne. — Linguet se rendit à cette invitation en Janvier 1786.

La guerre venait d'aboutir à un traité (2) glorieux pour l'Autriche, moyennant la coopération généreuse de son alliée. — L'empereur était tout enivré de ce succès; il conféra des lettres de noblesse à l'écrivain qui l'avait si spontanément servi (3), l'admit à sa

(1) L'année suivante, ce travail fut complété par une *Suite des Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, par S.-N.-H. Linguet. Londres, 1785.

(2) Celui du 8 Novembre 1785, par lequel les Provinces-Unies (art. 15, 16 et 17) payaient à l'empereur 5 millions et demi de florins, et la France, 4,500,000. — On a diversement jugé la conduite du comte de Vergennes dans cette affaire. M. de Ségur, seul, l'approuve entièrement. (*Politique des Cabinets*, 3e vol.)

(3) Les lettres de noblesse de Linguet portent : « A cause de la » considération que notre cher et bien-aimé Linguet s'est acquise » tant par ses différentes productions littéraires que dans l'exer» cice de la profession d'avocat... »

Digitized by Google

cour, et l'introduisit même dans le conseil d'Etat où s'agitaient, en ce moment, des questions d'organisation judiciaire.

Marie-Antoinette, en qui revivaient la virilité d'âme de sa mère et un certain penchant à favoriser l'audace, avait encouragé hautement l'auteur des *Annales* avant son incarcération, et, en 1782, obtenu son élargissement. — Mais elle n'avait pu fléchir la fermeté du roi sur un point : la réclamation constante de Linguet contre l'ingratitude du duc d'Aiguillon, Louis XVI ayant toujours objecté qu'une poursuite judiciaire de cette nature serait à la fois un scandale et un dangereux précédent.

Linguet confia au frère les espérances qu'il avait fondées en vain sur la sœur ; il rappela à Joseph II combien la politique du duc d'Aiguillon avait été hostile à l'Autriche, l'intéressa à ses griefs, et obtint qu'il se chargeât de la négociation.

Un mois après, grâce à cette puissante intervention, l'accès des tribunaux français lui était ouvert, et il assignait son ancien client en paiement d'honoraires devant la grand'chambre du parlement de Paris.

Ce procès renouvela, comme on s'y attendait, les désordres qui avaient accompagné l'affaire Morangiès. La circonstance piquante de revoir, après onze ans de retraite, Linguet plaidant, en habit de ville, sa propre cause contre son ancien client ; la notoriété de l'auguste influence dont il abritait sa hardiesse ; l'attrait bien naturel pour les jeunes avocats d'entendre un confrère signalé à leur circonspection comme un exemple d'impudence et d'égarement, tout concourait à donner aux audiences l'éclat d'une solennité.

Digitized by Google

La grand'chambre ne put contenir la foule qui l'assiégea dès le premier jour; les portes dûrent rester entièrement ouvertes. A l'intérieur, la galerie supérieure, qu'on nommait *la lanterne*, était garnie des plus riches toilettes. Auprès des dames d'honneur de la reine, qui ne cachaient pas leur enthousiasme pour Linguet, se pressait la famille du duc d'Aiguillon, applaudissant l'avocat de Laulne chargé de le défendre.

Cet avocat, d'un talent très-médiocre, eut à essuyer les sarcasmes de son ancien confrère, dont il avait autrefois voté la radiation avec empressement, craignant alors de le voir obtenir une place qu'il convoitait lui-même, celle d'avocat de la pairie.

Déjà plusieurs audiences s'étaient succédé, dans lesquelles la verve de Linguet lui avait valu de brillantes ovations, lorsque, le 6 Septembre, un accident vint en interrompre le cours. — Pour prévenir les embarras d'une irruption trop tumultueuse, on avait placé une sentinelle à la porte de la salle. Quand cette porte fut ouverte, le soldat chargé de contenir la foule heurta violemment Linguet avec la crosse de son fusil, en l'inclinant pour modérer l'envahissement. Le coup fut si malheureux, qu'on craignit pour la vie du blessé.

Les plaidoiries furent, en conséquence, suspendues jusqu'au rétablissement de Linguet, qui profita de ce délai pour publier un long mémoire dans lequel on trouvera résumées toutes les récriminations dont il avait fatigué son adversaire (1).

(1) *Mémoire au roi pour M. Linguet, concernant ses réclamations actuellement pendantes au parlement de Paris.* Londres, Spilsbury, 1786, in-8°.

Digitized by Google

Pour établir que le duc d'Aiguillon lui est redevable, il y rappelle qu'en 1775, le comte de Maurepas lui a offert 2,000 livres de rente s'il consentait à se désister de sa réclamation contre son neveu; il ajoute qu'il a répudié énergiquement cette offre, parce que le négociateur y joignait pour condition que l'avocat ferait à son ancien client la dédicace de ses œuvres, dont il était sur le point d'éditer la collection.

L'affaire fut reprise en Février 1786, avec autant d'affluence qu'auparavant, et le 10 Mars, intervint l'arrêt qui condamnait le duc d'Aiguillon à payer 25,000 livres à son infatigable ennemi (1).

Linguet fut moins heureux contre Panckouke et Lequesne, dont il se prétendait créancier pour divers comptes vérifiés depuis judiciairement. C'était *Cahier de Gerville*, alors triste avocat et qui devint sous la Révolution un triste ministre, que Lequesne avait chargé de sa défense. Le mémoire qu'il rédigea à cette occasion jette une grande lumière sur les rapports de l'auteur des *Annales* avec son représentant à Paris (2).

On voit avec peine l'homme qui a débuté dans la vie par la défense de Labarre, en ternir le déclin par des démarches sans dignité. Mais, s'il est mal conseillé par son dépit, si le goût qu'il témoigne pour la vengeance et l'éclat peut être imputé à son naturel, il

(1) *Plaidoyer pour S.-N.-H. Linguet, écuyer, ancien avocat au parlement de Paris, prononcé par lui-même en la grand'chambre,* contre le duc d'Aiguillon, pair de France, ancien commandant de Bretagne. Londres et Bruxelles, Lemaire, 1787, in-8°.

(2) *Mémoire judiciaire pour P. Lequesne, contre le sieur Linguet,* 1787, in-folio. (T. 27 de la collection Gaultier de Breil. Mémoires anciens. — Bibliothèque des Avocats, à Paris.)

Digitized by Google

faut attribuer, cependant, la plus grande part de ses torts aux incitations de la femme qui, selon Devérité et Brissot, exerçait dans son cœur un empire malfaisant.

Les premiers mois de 1787 sont marqués par la plus vive agitation qu'aient jamais éprouvées les affaires publiques en France; agitation semblable à celle qui se produit sur un navire quand il vient de toucher un écueil. A aucune époque, les conflits de pouvoirs n'ont été si fréquents. — L'assemblée des Notables, à peine réunie, venait d'exiger la retraite de Calonne; elle acceptait les réformes proposées par le cardinal de Brienne; — mais il fallait compter avec le parlement, dont la résistance, tantôt motivée, tantôt capricieuse, chargeait gravement l'avenir. Déjà les ordonnances sur les corvées, le commerce des grains et les assemblées provinciales, avaient été admises sans trop d'opposition, quand les édits du timbre et de la subvention territoriale parurent.

Alors un fait étrange se produisit : l'opinion populaire, naturellement hostile aux privilégiés, appuya le refus des magistrats de toucher aux priviléges. — Il semble que la Cour aurait dû discerner la portée de ce mouvement; seule, au contraire, elle la méconnut. — Elle laissa le parlement déclarer son incompétence, puis lui enjoignit, dans un lit de justice, d'enregistrer les impôts qu'il répudiait.

Le lendemain, les magistrats se réunissent pour annuler l'enregistrement, comme obtenu par contrainte; une rigueur tardive et éphémère les exile à Chartres.

A leur retour, le roi, devenu plus exigeant, présente inopinément l'édit en faveur des protestants et celui des emprunts, dont il prévoit le rejet, et en

Digitized by Google

ordonne l'enregistrement, séance tenante. Le duc d'Orléans s'étant levé pour protester, un ordre souverain le relègue immédiatement à Villers-Cotterêts, et deux conseillers, fauteurs de l'opposition, sont mis à la Bastille.

D'un autre côté, combattu par l'influence parlementaire, Brienne ne peut trouver les deux cent quarante millions destinés à combler le déficit; la marche administrative se ralentit, faute d'argent, et la fermentation s'augmente des embarras de la finance, qu'elle paralyse à son tour.

Telle est, en deux mots, la situation politique du royaume, quand Linguet retourne à Bruxelles continuer les *Annales*.

Tous ses efforts tendent au maintien de l'ordre, abri nécessaire des réformes sociales. — Condamnant intimement les hésitations du pouvoir, c'est sur le parlement qu'il fait peser la responsabilité des malheurs à venir.—On concevra sans peine, en lisant ses réflexions sur l'accueil fait, l'année suivante, aux ordonnances de Mai, quels mécontentements il dut soulever. Si jamais il y eut du courage à dire la vérité, ce fut dans cette circonstance. L'autorité royale était discréditée, la noblesse se rangeait en partie autour du prince dissident, toutes les sympathies entouraient le parlement et appuyaient sa rebellion. Celui-ci, puisant dans le suffrage public une démence nouvelle, s'abandonnait aux écarts des Duport et des d'Eprémesnil, sans calculer jusqu'où il se laisserait emporter.

Certes, Linguet sacrifiait son ressentiment particulier à la cause nationale, quand, étouffant dans son cœur le souvenir flagrant de la captivité et de l'exil,

Digitized by Google

il relevait, soutenait le pouvoir absolu, désormais impuissant pour ou contre lui. Ces pages sont incontestablement belles dans sa vie et dans ses ouvrages. La raison et la verve, le sentiment patriotique et l'éloquence, rien n'y manque de ce qui gagne à l'écrivain les cœurs généreux et amis de l'équité.

On l'a répété depuis, ce n'était pas le régime despotique que minait l'opposition parlementaire, c'était l'ordre, c'était la prospérité de l'Etat. Aveuglement ou calcul, ce parlement de Paris couronnait dignement son passé : anglais sous Charles VI et Charles VII, ligueur sous Henri III et Henri IV, frondeur sous Louis XIV, enfin maladroitement républicain, par jansénisme, sous Louis XV, et par philosophie peut-être, sous Louis XVI, c'était le repos public, c'était la dignité du royaume qu'il détruisait, en 1788, à coups de très-humbles remontrances. Le roi n'avait d'autre tort que de se fier trop aux exemples du passé. Dans un état purement monarchique, si l'on tient compte du progrès irrésistible de la civilisation, on reconnaîtra que ce qui n'est aujourd'hui que l'usage de l'autorité, en pourra demain paraître l'abus.— L'immutabilité de nos institutions politiques était un écueil connu aux deux pouvoirs, quand elle ne fournissait pas des armes à leur animosité.— Mais tous deux ne tardèrent pas à comprendre la nécessité d'un système progressif dont la participation du peuple à la vie publique devait être la clef; et ce jour-là, le jeune prince, qui était arrivé au trône les mains pleines de réformes, allait payer de sa popularité la résistance tracassière de son parlement.

Digitized by Google

Non, la restauration de la société ne fut pas, comme plusieurs historiens l'ont soutenu, l'œuvre d'un corps qui, à une autre époque, livra la France à l'ennemi, stipulant sa propre souveraineté comme prix de la honte nationale, qui a établi des processions annuelles en actions de grâces du meurtre de Henri III, et grandement compensé le peu de bien qu'on lui prête par les plus basses transactions et le plus désastreux entêtement.

Les parlements des provinces suivirent l'exemple de la capitale ; huit d'entre eux durent être exilés à main armée. En Bretagne, la magistrature déclara infâme quiconque accepterait un emploi du cardinal de Brienne ;— le clergé mêla sa voix à la réprobation générale, et le ministre ne put composer la cour plénière dont le suffrage était devenu indispensable pour affermir sa marche et rallier les esprits. Enfin, cédant au vœu exprimé de toutes parts, le roi convoqua les états généraux pour le 5 Mai 1789.— Les finances étaient à l'extrémité ; on avait dissipé jusqu'aux fonds d'une souscription pour les hospices. L'inquiétude, circonscrite d'abord en France, commençait à gagner du terrain chez nos voisins. Comment désintéresser les créanciers de l'Etat, nationaux et étrangers? — Chacun donnait son mot. Linguet proposa, sous les noms de ventilations, de visa sur les rentes viagères, une sorte de banqueroute analogue à la mesure que Louis XV avait édictée le 20 Janvier 1770. Mais on n'était plus au temps du despotisme financier de l'abbé Terray, et la rigueur, judicieuse cette fois, du parlement en fit souvenir le maladroit donneur d'avis. — Le numéro 116 des *Annales* fut, par arrêt du 27 Septembre 1788,

Digitized by Google

condamné à être brûlé (1), et le même arrêt supprima les subséquents. Le 117e et le 118e parurent cependant à Bruxelles, mais on les saisit à la poste en France.

Linguet les fit brocher, y adapta une préface et les répandit clandestinement dans tout le royaume. Cette même année, parurent également en volume les numéros 76, 77 et 78, contenant l'examen des ouvrages de Voltaire : poésie, histoire, philosophie, théâtre, tous les aspects de ce grand génie y sont étudiés et saisis par une plume sûre et loyale. L'accueil public rendit justice à la perfection de ce travail. Mais cette succession non interrompue de disgrâces, et la rigidité qu'on promettait d'apporter au maintien de la dernière, rendaient la continuation des *Annales* impossible. Linguet abandonna donc cette entreprise, pour ne la reprendre qu'en Juin 1790.

Croira-t-on que ces deux années, il les passera dans l'inactive contemplation des évènements? Ce serait bien méconnaître sa nature et oublier qu'il habite, durant cet intervalle, le théâtre même d'une révolution.

En effet, le prologue du drame de 1793 se jouait dans les rues de Bruxelles; le Brabant se soulevait contre sa métropole.

On sait quelle marche rapide eut cette insurrection. En Avril 1787, les provinces incorporées à la maison d'Autriche par les traités de 1714 réclament solen-

(1) Déjà un arrêt du parlement de Rennes avait fait brûler les numéros 107 et 108.—Un autre, du conseil d'Etat du roi (14 Juillet), avait supprimé les numéros 109, 110 et 111. Ces rigueurs répétées donnèrent naissance à l'*Onguent pour la brûlure* et à la *France plus qu'anglaise*, qui forment les numéros 117 et 118.

Digitized by Google

nellement les prérogatives consacrées dans l'accord de la joyeuse... entrée ; — l'empereur les admet sous certaines conditions que les Etats repoussent.— Le gouvernement insiste, et Joseph II signifie défense au conseil de lever le siége avant d'avoir obéi.

A cet effet, le 22 Janvier 1788, les troupes entourent le lieu des séances et répondent aux huées de la populace par un massacre que Linguet attribue à l'impatience d'un jeune officier (1).—L'effervescence croît et se propage avec une rapidité terrible ; des sociétés se forment, qui appellent hautement les citoyens à s'armer *pro aris et focis ;* ce n'est plus le maintien d'un privilége ou une rétractation qu'on demande à l'empereur, c'est l'entière indépendance de la Belgique que l'on exige.

Linguet, en rendant compte de l'épisode qui avait servi de point de départ à l'insurrection, en avait fait peser toute la responsabilité sur l'officier qui commanda le feu. Le lendemain, le colonel du régiment lui écrivit une lettre menaçante, avec ordre de se rétracter. Le journaliste refusa. Il fallut des négociations sans fin pour qu'il consentît à insérer un récit différent du premier, et encore, exigea-t-il qu'il fût signé des membres du gouvernement.

A dater de ce jour, ses rapports avec le gouverneur du Brabant, comte de Trautmansdorff, de bienveillants qu'ils avaient été, devinrent difficiles, et, par la suite, hostiles.

Nous ne pouvons mieux les exposer qu'en rapportant en substance un recueil de lettres adressées par lui à ce seigneur, dans les derniers mois de 1788 et les premiers de 1789.

(1) *Annales*, numéros 101 et 102, t. XIV.

Digitized by Google

En 1786, il avait déjà songé à établir, à une lieue de Bruxelles, dans un petit village nommé Awerghem, une manufacture de glaces coulées à la façon de Saint-Gobain ; — l'emplacement d'un couvent supprimé lui ayant paru très-propre à l'installation de cette industrie, il en avait demandé la concession au gouvernement. La réponse s'étant fait attendre, Linguet avait formé un autre projet : celui d'assurer, par un service de chasse-marée, entre Ostende et Bruxelles, une consommation de poissons frais à cette dernière ville, ce qui ne pouvait avoir lieu avec les moyens de transport en usage. Mais les pêcheurs d'Ostende lui répondirent qu'ils aimaient mieux vendre moins et plus cher ; qu'il leur importait peu que la consommation augmentât, que les marchandises arrivassent en bon état, pourvu qu'ils fussent assez payés. Le gouvernement, qui aurait dû mieux raisonner que ces gens-là, négligea encore de seconder Linguet.

Lorsque la suspension des *Annales* lui fit du loisir, l'idée des entreprises industrielles lui revint :

« La nature, écrivit-il au comte de Trautmansdorff, » m'a donné une activité dont je ne sais si je dois » m'applaudir ou me plaindre; mais elle existe et » exige de l'aliment ou de la distraction.... Il faut, » Monseigneur, que je m'occupe. En ce moment, où » je n'ai plus d'autre travail que de ramasser les dé- » bris d'une modique fortune due à la plus scrupu- » leuse économie et à d'immenses travaux, je vou- » drais fonder à Awerghem une blanchisserie de cire » avec fabrique de bougies, et une fonderie de ca- » ractères d'imprimerie, suivant un procédé nouveau » qui en diminuera le prix de moitié... »

Digitized by Google

Le comte lui répondit que l'emplacement dont il aurait besoin lui serait concédé, si ses offres étaient satisfaisantes. — Linguet, s'étant consulté quelques jours, fit la proposition suivante : « J'ai toujours été » dans le principe, Monseigneur, qu'il fallait beaucoup réfléchir avant de prendre une résolution, » mais qu'une fois prise, on ne pouvait l'exécuter » trop promptement. Confiant dans la parole de Votre » Excellence, je suis allé à Awerghem. J'ai été surpris et étonné de l'état de dégradation où sont les » bâtiments.

» Le cloître était, il y a deux ans, orné et garanti » du vent par des vitres peintes ; on les a vendues » avec le plus grand appareil ; on en a tiré une pistole, et l'on a fait pour plus de 300 florins de dégât. Enfin, on a logé là une espèce de barbouilleur qui fait des couleurs; il s'est établi juste dans » la cuisine, qu'on lui a appropriée à grands frais ; on » a dépensé 100 louis, pour lui procurer le plaisir » de faire du bleu de Prusse et du vert-de-gris au lieu » où il fallait faire la soupe. C'est vraiment l'abomination de la désolation dans le séjour des filles » de Sion (1). Il est temps de faire cesser ce scandale. Je ne réponds pas d'être une bonne religieuse, mais je serai un bon économe, un propriétaire vigilant. Je me flatte, Monseigneur, que » vous voudrez bien vous considérer comme l'abbé » d'un couvent dont vous m'aurez fait le prieur.

» Quant à l'établissement de la cure dont je vous » ai parlé, j'ai des vues particulières que je commu-

(1) Une partie des bâtiments dont se composait l'ancien couvent était restée occupée par une école publique de filles.

Digitized by Google

» niquerai à Votre Excellence. J'ai un frère, main-
» tenant curé en France, en Normandie, et que je
» serais heureux d'attirer près de moi... C'est le seul
» qui me reste... Le plus jeune est mort l'année
» dernière à Paris, me laissant par testament sa
» charge d'avocat aux conseils, que j'ai préféré cé-
» der...— Mon intention est de fixer à Awerghem, à
» mes frais, un chirurgien, sorte de secours qui
» manque à ce pays, également destitué des tempo-
» rels et des spirituels... » Suivait un mémoire, dans lequel Linguet développait ses offres et les évaluait à plus de 60,000 florins.

Quelques jours après (18 Février 1789), il se rendit sur les lieux, accompagné d'un conseiller commissaire, chargé par le gouvernement de faire un rapport sur l'objet en question. « Ce rapporteur,
» raconte Linguet, ne fut frappé que d'une chose,
» de la facilité de bâtir à peu de frais, en rasant tous
» les vieux bâtiments qui sont au bas de la colline,
» une jolie maison de campagne sur la hauteur...
« — C'est étonnant, ajouta-t-il, qu'on ne l'ait pas
» encore fait ! »—et, dans son rapport, il offrit, pour
» son propre compte, 60,000 florins, en prétendant
» que je n'en avais offert, moi, que 15,000. »

Quoi qu'il en soit de cette assertion de Linguet, il ne manqua pas de se plaindre. S'adressant une dernière fois au comte de Trautmansdorff: « ... Le rap-
» port est d'une malignité odieuse, dit-il, et l'offre une
» prévarication déguisée ; je suis au désespoir d'avoir
» cédé à la tentation d'être utile.— Je ne veux
» plus d'Awerghem ; je vais à Vienne porter ma justi-
» fication aux pieds de l'empereur. Si Votre Excellence
» a des ordres à me donner, je la prie de me les

Digitized by Google

» adresser sous vingt-quatre heures, et de vouloir » bien me faire expédier un passe-port, que j'enver- » rai chercher demain matin. — Ce 28 Février » 1789. »

Il partit en effet ; mais, à Vienne, il ne put voir l'empereur, qui, gravement malade, ne recevait que les ministres. On l'engagea, de sa part, à retourner à Bruxelles, avec promesse qu'il lui serait donné satisfaction. Mais, en présence du mauvais vouloir des conseillers généraux, il résolut de rentrer en France, comptant trouver sûreté et protection auprès du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, si sa liberté ou sa vie y était menacée.

En quittant la Belgique, il fait ainsi ses adieux au gouverneur :

« Bruxelles, 21 Avril 1789.—Je viens de dissoudre » mon imprimerie, Monsieur le comte, et de con- » gédier mes ouvriers. Il y a six mois que je n'avais » plus besoin d'eux, mais ils avaient besoin de moi. » Je les ai entretenus tant que la saison a été ri- » goureuse... Ce sont autant de familles qui vont se » trouver sans emploi par un effet de l'administra- » tion... Cette idée jette, dans les adieux que je vous » adresse, une tristesse dont je ne puis me défendre. » Je pars demain ; jusqu'à midi, j'attendrai vos or- » dres, qui seront exécutés avec le plus grand soin, » si vous en avez à me donner. »

On sait quelle aurore d'espérance signala le rappel de Necker et la révocation des édits de Brienne. Malgré le parlement, qui avait jeté le masque ; malgré le vote des notables, la double représentation du tiers aux états généraux était ordonnée. — Les trois ordres avaient répondu à l'appel, mais une scission

Digitized by Google

opiniâtre rendait stérile le zèle dont ils paraissaient animés.

Linguet, qui ne s'était pas présenté à la députation, quoique plusieurs villes eussent sollicité sa candidature, regretta, en voyant l'horizon s'assombrir, de n'avoir pas accepté le mandat populaire.— La résistance du clergé et de la noblesse se peignit d'abord à ses yeux des couleurs sous lesquelles il avait vu la tenacité du parlement; mais il pensa bientôt que la supériorité numérique du tiers pouvait conjurer la crise, et l'engagea à se réunir aux autres ordres pour prévenir une rencontre. N'y a-t-il pas quelque chose de prophétique dans cette apostrophe qu'il adressa aux communes ?... « — Vous auriez de » grandes ressources pour le combat, — hélas ! » oui; mais en auriez-vous seules? Dussiez-vous » compter sur un triomphe assuré, quelles seraient » donc les premières offrandes que vous présente- » riez, les premières victimes que vous immoleriez » au nom de la nation à la liberté? Seriez-vous » sûres, pourriez-vous répondre de vous arrêter dans » cet élan meurtrier ? — N'est-ce pas encore aux » dépens du peuple, de la vraie nation en tous sens, » qu'il faudrait en courir le risque ? — Et quelle » main serait assez adroite, assez puissante pour re- » nouer les liens que vous aurez ainsi rompus (1) ?..»

Ainsi, nous voyons son action modératrice descendre du pouvoir au peuple, toujours inspirée de l'amour du bien public.

(1) *Serait-il trop tard ?* par M. Linguet, ancien avocat au parlement de Paris, 1789; in-12, avec cette épigr. : *Pacem vos poscimus omnes.* (Page 30.)

Digitized by Google

Au serment du Jeu-de-Paume, succède bientôt l'orageuse séance du 23 Juin, si funeste à la cause royale. Linguet se trouvait à Versailles. La parole formidable de Mirabeau franchit les murs de l'hôtel des États et contrista bien des cœurs. — L'avilissement de cette monarchie glorieuse pour la France, depuis tant de siècles, fut salué par d'autres voix comme l'aube d'un jour plus brillant qui devait laisser dans l'ombre tous les beaux souvenirs du passé. « Le coup » a fait balle, » dit Linguet à Montmorin (1), qui se flattait de n'avoir à réprimer que d'inoffensives déclamations; « vous serez de grands médecins, si vous » sauvez seulement la dignité de la couronne. »

Des bruits calomnieux couraient sur lui.— Le lundi 13 Juillet, il suivait l'avenue de Vincennes pour se rendre à Wissous, près Antony, où un ami lui avait donné asile, lorsqu'une troupe de paysans armés entoure sa voiture ; il s'informe : — « Vous ar- » rivez de Vienne, lui dit-on, vous avez reçu de » l'empereur un million pour comploter avec nos » courtisans contre la révolution; — le renvoi de » M. Necker a été en partie votre ouvrage, per- » sonne ne l'ignore ; les gardes-françaises en sont » instruites; nous vous arrêtons au nom du peuple. » Linguet, sans tenir compte de ces propos, ordonne à son cocher de poursuivre sa route et arrive chez lui. — Là, il soutient pendant deux heures une espèce de siége ;— d'une fenêtre, il harangue les assaillants ;— c'est en vain.— Des cris de mort, d'incendie se font entendre. Alors, il monte à cheval, suivi d'un domestique, fend la foule, qu'il tient en respect, un pistolet

(1) Ministre de la marine.

Digitized by Google

à la main, et retourne à Paris. — Il court au Palais-Royal, où retentit encore l'appel de Camille Desmoulins, et se mêle aux groupes. — Un nouvelliste, qui ne le connaît pas, lui rapporte à lui-même, en les confirmant, les accusations absurdes dont il est l'objet, et ajoute qu'on est à sa recherche pour en tirer justice.

Le lendemain, au moment où sonne sa cinquante-troisième année, il assiste à la prise de la Bastille : — « En voyant l'enthousiasme public, je brûlais de me » nommer, dit-il, et j'aurais applaudi sans restric- » tion à cet acte de justice populaire, si le triomphe » affreux du portage des têtes n'avait souillé la fin » de cette grande journée (1). »

La vue du carnage l'épouvante. C'en est fait ; les excès qu'il a présagés à la royauté, si elle hésitait à s'affranchir de la tutelle parlementaire et ministérielle, commencent.

La régénération, qu'il voulait pacifique, organisée, honorable, va coûter au pays, dans une large mesure, des larmes, du sang et de l'honneur.

Le séjour de Paris, où, d'ailleurs, il n'est pas en sûreté, devient odieux à Linguet, quand il voit à l'Hôtel-de-Ville, le 17 Juillet, Louis XVI porter à son front la cocarde tricolore, entouré d'une foule sombre et menaçante. Il ne s'attendait pas à être témoin sitôt de l'humiliation du souverain, et, pour s'épargner de pareils spectacles, il retourne à Bruxelles. Mais là aussi gronde une révolution. Les Pays-Bas autrichiens sont au comble de l'effervescence. L'agitation où il les a laissés s'est accrue de la cassation

(1) Lettre au comte de Trautmansdorff.

Digitized by Google

de tous les Etats par le rescrit du 18 Juin, de la cassation du conseil du Brabant, de la substitution de magistrats étrangers aux juges nationaux, du démembrement violent de l'université de Louvain. — Des arrestations nombreuses et arbitraires redoublent l'exaspération : « Rendez-nous, écrit Linguet au » comte de Trautmansdorff, le 1er Août, rendez-nous » ces malheureux que l'on traîne vers les rochers » du Luxembourg et qu'on menace des marais de la » Hongrie... Soyez humain, ou craignez... Les peu- » ples, depuis quelques années, jouent avec les rois » une terrible tragédie. En Amérique, le premier acte » présente une guerre réglée et une insurrection » triomphante ; en Hollande, les factions ont pro- » duit des débats ridicules, des désastres particuliers » et un avilissement général ; — en France, on a dé- » buté par des assassinats sans déguisement, continués » par des proscriptions sans nombre. Ce qui n'a pas » péri de ministres réprouvés est en fuite avec presque » toute la famille royale. Je ne sais ce qui se pas- » sera au quatrième acte ;— mais, en vérité, mal- » heur aux administrateurs du pays où il se jouera!.. » Que deviendrez-vous? que deviendra tout ce qui » vous est cher, si jamais le peuple rompt le frein » dont vous lui ensanglantez la bouche ? »

Les prisonniers furent rendus, et il put se flatter d'y avoir ardemment contribué.— Cependant l'appui sympathique qu'il semble vouloir prêter aux Brabançons arrive aux oreilles de Joseph II.— « Ne répondez » point à Linguet, écrit ce prince au général » d'Alton, et s'il devient insolent, chassez-le de mes » Etats. »

Alors les membres du gouvernement l'accusent,

Digitized by Google

auprès de la cour de Vienne, d'avoir vendu sa plume aux meneurs de l'insurrection.

« Moi, s'écrie Linguet, dans une lettre publique » au gouverneur, moi, m'être laissé conduire par » l'intérêt ! Demandez à l'empereur si mon attache- » ment pour lui a jamais été souillé par une ré- » compense pécuniaire.

» Ah ! Monseigneur, si j'étais à vendre, ce pays » tout entier ne suffirait pas pour le prix que j'exi- » gerais ! — Feu le comte de Vergennes a voulu » m'acheter, et cher ; — vous savez comme je l'ai » puni de cet outrage. — Dans l'affaire de l'Escaut, si » honteusement abandonnée en 1785, — pour sa » médiation, pour avoir chargé la France de payer » une partie, non pas de la rançon, mais de l'escla- » vage de l'Escaut, il a reçu une superbe argenterie » vue de toute la France ; — les Hollandais ont sans » doute mis plus de discrétion, mais autant de géné- » rosité dans les autres marchés,... et il n'est résulté » pour moi que l'honneur d'être appelé, dans une » dépêche autrichienne, un vendeur d'écrits ! Voilà » ma part dans une affaire où vous trouvez l'empe- » reur vendant ses droits et la prospérité de ses pro- » vinces, des ministres vendant l'empereur et sa » renommée, les commissaires Leclerc, Debrou et » autres grapillant encore après les grands coups de » main, et prévariquant, à bourse déliée, dans la » fixation des limites, qui n'a été pour les armoi- » ries impériales, partout où ils ont opéré, qu'une » souillure. »

On voit par quelle suite d'évènements Linguet se trouve amené dans les rangs de la presse révolutionnaire, qui le compte bientôt parmi ses chefs. —

Digitized by Google

De ce moment, c'est en ennemi qu'on le traite sur cette terre où des honneurs l'ont accueilli.

Dans la nuit du 17 au 18 Décembre, des soldats enfoncent la porte de sa maison, saisissent et enlèvent ses papiers, en vertu d'un ordre des conseillers du gouvernement, et l'internent chez lui, sous la surveillance d'un poste qui intercepte toute communication avec le dehors. C'est dans cet état qu'il écrit à l'empereur :

« ...Que dois-je penser, Sire, du spectacle dont je » suis témoin? Ne me reprochez pas de changer avec » la fortune.— Je vous ai fait serment de fidélité, et » je l'ai tenu avec le plus rigoureux scrupule. Mais » je ne l'ai point fait à vos ministres... Je ne l'ai » point fait à la perversité, à la corruption, au des- » potisme sans bornes, et heureusement sans lu- » mières, de cinq ou six misérables intrigants qui, » depuis trois ans, ont, pour notre malheur et pour » le vôtre, surpris votre confiance.... Quoi! c'est » toujours par la prison que les souverains ont payé » ma soumission ! Qu'ai-je pu, cependant, qu'ai-je dû » faire, sinon ce que je fais?— N'est-ce pas, à l'ave- » nir, pour mon cœur une nécessité, un devoir, d'ab- » jurer le service des rois, auxquels je n'en ai jamais » rendu dont j'aie à rougir, dont je ne sois prêt à » rendre un compte, à soutenir un examen juridi- » que ;— de consacrer, soit ici, soit en France, à la » patrie qui, heureusement, dans ces belles con- » trées, n'est pas un mot vide de sens, les restes » d'une vie sur laquelle toutes les espèces de despo- » tisme n'ont cessé d'exercer leur fureur ; — enfin, » de vouer à Votre Majesté mes regrets,—à la liberté » mon hommage et mes secours ?.. »

Digitized by Google

Huit jours après, Joseph II punissait d'un arrêt de mort cette loyale et hardie fermeté. « On a très-bien » fait, disait-il au général d'Alton, d'arrêter Linguet » et ses complices, pourvu qu'un prompt jugement » et exemple s'ensuivent (Dépêche du 31 Décembre » 1789). » — Tous les individus prévenus de manœuvres tendant à favoriser l'insurrection étaient jugés sommairement, et, pour la plupart, condamnés à la peine capitale. — Linguet n'a pas un moment de faiblesse. Entre les mains du bourreau, en quelque sorte, c'est au parti républicain qu'il dit hautement appartenir; ce sont les piéges diplomatiques qu'il signale au peuple indécis : « ...Joseph II veut » faire passer vos provinces sous le sceptre d'une » archiduchesse de sa famille ! O lion, lion, prends » garde au tigre, sous quelque forme qu'il se dé» guise !.. Point d'accord avec cette race ;— tremble » que la grande place ne se teigne de sang comme » le tapis vert de Laeken !... Aux armes pour » ton indépendance !— Sus aux rejetons du Tibère » espagnol du XVI^e^ siècle, *pugnent ipsique nepotes !*» —Et, dans une dizaine de brochures, il avive le combat avec sa verve furieuse (1).

Il ne dut son salut qu'au triomphe momentané de l'insurrection.— Camille Desmoulins, qui en publiait les bulletins à Paris, ne manqua pas de consigner dans sa feuille (2) l'active coopération qu'y apporta Linguet.— Celui-ci fut sensible aux éloges du jeune publiciste. « ...Quoi, lui écrivit-il, vous faites un jour» nal, et vous ne me dites pas d'injures ! Vous êtes

(1) Elles forment la *Collection de la Révolution du Brabant.* Bruxelles, 1790. In-8°.

(2) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 6 (2 Janvier 1790).

Digitized by Google

» l'apôtre de la liberté, et vous ne m'appelez pas » celui du despotisme (1) ! Et vous me rendez la justice de reconnaître que j'étais dans le cheval de » bois avec les plus courageux des Grecs! — Je » retourne à Paris;— j'écris au chef des Cordeliers » pour l'instruire de ma résolution d'y siéger à côté » de vous, de MM. Fabre d'Eglantine et Chénier. » (Février 1790) (2).

Camille Desmoulins, en recevant cette promesse, courut en faire part au district; mais la personne à qui Linguet avait adressé sa lettre pour le président avait cru devoir surseoir. « On a écrit à Linguet des » lettres déhortatoires et on m'a signifié, de sa part-- » (c'est Desmoulins qui parle), — l'ordre de sursis. » J'avais pris les devants ; le son des cloches avait » annoncé la joyeuse nouvelle ;— on m'avait félicité » de ma procuration, et quand j'ai annoncé le contre- » ordre, réclamation universelle ! — Non, nous le » retiendrons quand même. — Nous l'avons inscrit » sur notre tableau, il ne sera pas rayé. Nous lui » avons déjà préparé une cocarde, un mousquet, un » sabre, une giberne Eh ! parbleu ! vous serez des » nôtres, monsieur Linguet, vous serez du district » des Cordeliers ;'

» Ac veluti te
» Judæi cogemus in hanc concedere turbam (3). »

En effet, en Mai 1790, Linguet arrive à Paris, descend rue Saint-André-des-Arts, hôtel de Toulouse,

(1) Linguet n'avait sans doute pas lu la *France libre*, de Desmoulins, 1788, p. 69.

(2) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 15.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

vole au district prêter le serment civique entre les mains de Danton, et annonce la reprise des *Annales*.

Il ne fit partie des Cordeliers que deux mois, les districts ayant dû faire place, en Juillet, aux quarante-huit sections ; mais ces deux mois furent bien employés. — Ce fut lui qui rédigea presque tous les mémoires ou adresses dont la commune fut accablée. L'adresse à l'assemblée, au sujet de la procédure du Châtelet, sur les évènements du 6 Octobre, à Versailles, est signée de lui ; on y trouve de beaux mouvements de style : « ... Si des inconnus, à une » époque où le Châtelet veut obstinément trouver des » délits, des malheureux excédés d'une marche pénible, périssant de besoin, à qui on avait refusé un » abri contre les injures de l'air, au milieu d'une » nuit orageuse, ont violé un asile respectable ; — » des personnages connus, redoutables, n'avaient-ils » pas insulté les couleurs de la liberté dans cette » même enceinte, au milieu du tumulte d'une orgie » prématurée, dans le fracas d'une espèce de bacchanale, où la bonne chère et les espérances également prodiguées avaient produit, pour les acteurs, » une double ivresse, et pour le royaume, un double » péril ? — Et c'est quand la nation et son chef se » sont mutuellement juré d'oublier,... c'est alors que » le Châtelet a l'audace impie de lever ce voile aussi » sacré que celui qui couvre le visage des morts. »

Cette adresse fut approuvée par quarante-deux districts. Le rapport de Chabroud à l'assemblée en reproduisit les conclusions, et, malgré l'opposition de l'abbé Maury, le décret fut rendu conforme.

C'est la dernière cause que Linguet ait gagnée.

Digitized by Google

C'est également la seule circonstance où il se soit trouvé du même avis que Barnave (1).

Le 1er Juillet, ses adieux au district sont couverts d'applaudissements ; une députation l'accompagne au chef-lieu des deux sections Saint-André-des-Arts, mais il n'y peut établir son activité, ni son éligibilité. On lui objecte qu'il n'est à Paris que depuis trois mois, chez un logeur ; qu'il habite la Belgique; et, malgré les efforts de Paré, président du district en l'absence de Danton (décrété de prise de corps par le Châtelet), et les protestations amicales de Fabre d'Eglantine, qui se porte caution de son civisme, il se voit exclu de la section substituée au club en vertu du décret du 17 Mai. — Sa vie publique se borne, dès lors, aux *Annales*, dans lesquelles il ne cessa, jusqu'en 1792, de blâmer les excès de la multitude et les vains scandales des assemblées.

Deux fois, cependant, il fit sur la scène politique une courte et malheureuse apparition. La première, au sujet de la réclamation portée par quatre-vingt-cinq députés de l'assemblée générale de Saint-Domingue contre l'assemblée provinciale, qu'elle prétendait supplanter. Il se présenta en leur nom à la barre de l'assemblée nationale, le 31 Mars et le 5 Avril 1791 ; mais l'opposition presque unanime du comité colonial, dont faisaient partie Barnave, Thouret et Chapelier, paralysa tous ses efforts. Tout ce

(1) Linguet se trouvait à l'assemblée nationale le 22 Juillet 1789, au moment où les corps de Foulon et de Berthier étaient traînés dans les ruisseaux et leurs têtes sanglantes promenées au Palais-Royal. Il avait entendu Barnave, à la nouvelle de cet événement, s'écrier à la tribune : « Le sang qui coule est-il donc si » pur ? » Ces paroles, sorties des lèvres d'un jeune homme imberbe, le lui avaient rendu odieux.

Digitized by Google

qu'il put obtenir, ce fut les honneurs de la séance.

A l'occasion de cette affaire, Linguet échangea avec Barnave plusieurs lettres empreintes, de part et d'autre, d'une haine raisonnée, que la malignité publique encouragea. On alla même jusqu'à publier, sous leurs noms, un recueil de lettres apocryphes qui eut le plus grand succès. — Parmi celles que l'auteur des *Annales* inséra dans son journal, il en est une dont nous extrairons quelques lignes :

« Vous pouvez vous jouer des droits de la cou-
» ronne, qui n'a que trop mérité son humiliation,
» mais à laquelle, cependant, pour le bien général,
» il serait bien temps de faire grâce ; —de ceux du
» clergé, dont la partie haute commence, par sa
» maladresse, par ses fureurs, à justifier son abais-
» sement, mais dont vous ne ménagez guère plus la
» partie inférieure, si digne de respect et de support;
» —de la noblesse, dont je croirai toujours que la
» dégradation n'était ni nécessaire, ni utile, ni même
» politique ; — de ceux du peuple, enfin, à qui, pour le
» monter, vous vous êtes associé, vous avez mis un
» bât qui pourra bien sauter, avec les écuyers, à la
» première ruade de cet animal fougueux. Mais, mor-
» bleu ! vous ne vous jouerez pas de l'honneur d'un
» citoyen irrépréhensible, à qui les iniquités des dé-
» funts despotes, remplacés plus encore que dépla-
» cés par vous, leurs *soi-disants* ennemis, n'ont guère
» laissé d'autre fortune que celle-là. » (9 Mars 1791.)

Quand on songe à l'époque où cette profession de foi a été écrite, on est confondu de la hardiesse qu'elle affiche. Linguet a tenu ce langage jusqu'au tribunal révolutionnaire.

La dernière démarche publique qu'il fit avait pour

Digitized by Google

objet la réhabilitation de deux garde-magasins de Trinquemalle, condamnés pour dilapidations par le tribunal français aux Indes, et acquittés depuis, sur les mêmes griefs, par le tribunal de district de Quimper. Il porta la parole à la barre de l'assemblée nationale, dans la séance du soir du 7 Février 1792 ; mais ses clients n'y gagnèrent rien, sinon la mise en demeure, portée au ministre de la marine, de se justifier du déni de justice dont ils l'accusaient. Bertrand de Molleville se justifia pleinement, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

Jusqu'en Février 1792, Linguet reste à Paris, rue Saint-Dominique, uniquement occupé de la rédaction des *Annales*. Il entretient quelque temps, avec Hérault de Séchelles, Desmoulins, Danton, Robespierre même, une correspondance où respire une sage fraternité ;—mais, du jour où ces hommes, si doux au sein de leur famille et dans les relations privées, sont emportés dans la tourmente des passions populaires qu'ils ont soulevées ; du jour où, jetés violemment au pouvoir par les mains qu'ils ont armées, ils se soumettent à l'invincible nécessité qu'ils se sont faite de chercher dans le crime un abri contre leur propre terreur,—Linguet les renie bravement, publiquement. Conteste-t-on son dévouement à la république, en le voyant flétrir la conduite des ministres improvisés? Comparant les doctrines de ses premiers ouvrages aux services qu'il rend à la cause de la liberté, l'accuse-t-on de souffler tour-à-tour le chaud et le froid ? —Non, répond-il, ce que vous appelez l'éloge du despotisme est l'école de l'indépendance ; relisez les écrits que vous incriminez : loin de les abjurer, je les confirme.—J'ai rompu avec les menours de

Digitized by Google

clubs quand ils se sont laissés gouverner eux-mêmes par la force irréfléchie qu'ils avaient mission de contenir.—Je partage avec eux la haine d'un régime qui, dans ces derniers temps, leur a donné des leçons de faiblesse, mais « je reste attaché aux principes éter- » nels de justice, sans lesquels il n'y a point de » sociétés (1). »

Si l'on trouve, parmi ces pages où le désespoir est mal déguisé, quelques railleries contre les membres de la législature (2), n'imputons pas à l'auteur une indifférence, même passagère, au milieu des déchirements de la patrie ; la polémique injurieuse de ses confrères lui fait horreur, et il veut arrêter, s'il se peut, les progrès de la démagogie avec le sourire sur les lèvres, et non l'écume.

Parfois, cependant, cette fougue de parole que lui a inspirée l'action destructive des parlements contre la monarchie se réveille, lorsqu'il entend outrager, à la tribune républicaine, l'humanité ou la religion. Mais l'indépendance, que les rois avaient en partie tolérée, ne pouvait trouver un asile sous le terrorisme (3).

En Janvier 1792, il avait acheté à Marnes, près de Versailles, un vaste terrain pour y faire des essais de culture. Après le 10 Août, il s'y retira entièrement (4).

(1) *Annales*, 5 Mai 1791, n° 166.

(2) Parmi ces sarcasmes pleins d'atticisme, on remarquera un morceau sur Necker (*Annal.*, t. XVI, p. 74), une conversation entre deux députés (Mars 1791, n° 160), et l'attitude des avocats après la loi du 14 Décembre 1790 (*Annales*, Février 1791).

(3) Et qui insultaverat agmini tyrannorum, ejus libertatem libertas non tulit (SENÈQUE, son auteur favori,— *De tranquillitate animi*, § 3)

(4) C'est cette propriété qui appartenait, vers 1830, au docteur Bourdois. (BARRIÈRE, *Mémoires sur la Révolution.*)

Digitized by Google

Là, cherchant dans l'obscurité, dans l'étude de la nature, ce repos si précieux au déclin de la vie, il déplorait en silence les malheurs de la France, dévorée à la fois par l'anarchie et la guerre extérieure. Bienfaisant et plein de zèle pour les intérêts de sa commune, dont un choix unanime l'avait fait dépositaire, il ne songeait pas, sans doute, que la loi des suspects pût l'atteindre, lorsqu'on vint l'arrêter quelques jours après, le 17 Septembre 1793.

Quoique doué d'une robuste santé dans un corps chétif, Linguet était souvent en proie à de vives douleurs qui changeaient de siége en variant d'intensité, et dont il ignora longtemps la nature — C'était une goutte errante qui, pendant son séjour à la Bastille, ayant attaqué l'estomac, lui fit croire qu'on l'avait empoisonné. — Il était au lit et souffrant de cette maladie, quand on vint procéder à son arrestation. — Il dut à cette circonstance de n'être pas conduit, avec les personnes arrêtées en même temps, à l'Abbaye, où ses deux derniers amis, l'abbé Lenfant (1) et M. de Montmorin, venaient d'être immolés dans le massacre de Septembre.

Interné à l'Abbaye du faubourg Saint-Antoine, convertie en hospice, peut-être y eût-il échappé à l'activité dévorante des tribunaux du 10 Mars et du 5 Avril, s'il ne se fût, par une réclamation intempestive, signalé à l'attention du comité de Salut public (2).

(1) Linguet avait connu l'abbé Lenfant, confesseur de l'empereur d'Autriche, à Vienne, pendant son premier voyage.—Il entretint une correspondance suivie avec ce vieillard, dont les derniers moments furent ceux d'un martyr.

(2) Il écrivit au comité pour se plaindre du commissaire de la section, qui s'était emparé de sa voiture et en faisait usage malgré

Digitized by Google

En Février 1794, on le transfère à La Force. C'était, il ne l'ignorait pas, l'antichambre du tribunal révolutionnaire, et, conséquemment, un arrêt de mort. — Une députation de sa commune était venue témoigner en sa faveur et le réclamer comme un père auprès du comité de Salut public ; — son jeune élève d'Abbeville, Devérité, après l'avoir, pendant quelques années, accusé d'ingratitude et harcelé de brochures, lui rendait justice au moment suprême, et, comme membre de la Convention, demandait son élargissement au comité de sûreté générale. Tout fut inutile. Robespierre avait juré sa perte,—Robespierre, dont il avait, en 1790, sincèrement loué le patriotisme, puis, en 1793, flétri le délire sanguinaire.

Il envisageait froidement son sort. Loin d'échanger avec ses compagnons de captivité les consolations qu'inspire aux malheureux un désespoir commun, il ne recherchait pas leur commerce et redoutait surtout de provoquer de stériles gémissements ou d'encourager de lâches faiblesses. Un d'eux lui ayant demandé s'il n'espérait pas triompher des verroux de La Force, lui qui avait franchi les murs de la Bastille, à Paris, et ceux de la Porte-de-Halle, à Bruxelles : — « Les temps sont bien changés, » répondit-il après un moment de silence et un profond soupir; — « et puis, tant va la cruche à l'eau, qu'à la » fin elle casse. »

Pendant les cinq mois de sa détention, au dire de ceux qui l'ont partagée, il ne proféra aucune plainte.

sa volonté. Celui-ci, appelé devant le comité, n'eut pas grand'peine à se faire absoudre, et profita de la circonstance pour appeler l'attention de Robespierre sur l'homme qui l'avait traité de « *lâche et* » *odieux tribun.* »

Digitized by Google

Ce n'était plus l'homme de 1776 ni de 1788; cette vive intelligence, cette parole impétueuse, cette verve intarissable avaient fait place au calme et au recueillement. Et pouvait-il en être autrement à l'heure où, chaque jour, se faisait l'appel des accusés, et à celle plus douloureuse où on apprenait leur exécution?— De quoi eût-il pu s'entretenir, avec Dussaulx, par exemple, sinon de sa mission au 2 Septembre, du cadavre de Montmorin foulé aux pieds, et de la tête blanche du père Lenfant, coupée et mutilée par un peuple de bourreaux à la solde de la patrie? Peut-être, même, désira-t-il que son heure ne se fît pas longtemps attendre, et quand elle sonna, le 27 Juin, elle ne le vit pas sourciller.

Il parut même devant le tribunal révolutionnaire avec la fermeté de ses meilleurs jours. — Le mandat du comité de sûreté générale lui avait été signifié dès le 29 Prairial; mais il n'avait pu préparer sa défense, l'acte d'accusation, rédigé, le 8 Messidor, par Fouquier-Tinville, n'étant venu à sa connaissance que par la lecture publique qui en fut faite, le 9, avant l'interrogatoire (1). — Cet acte était ainsi conçu :

« Linguet, connu par ses écrits et son séjour, dans » les cours de Vienne et de Londres, auprès des des- » potes qu'il insulta et encensa tour-à-tour, était vu » des intimes conseillers du traître Capet contre la » révolution et l'un des membres du comité autri- » chien des Tuileries.— Par une lettre trouvée dans » l'armoire de fer, écrite par Linguet à Capet, le 4

(1) On procédait ainsi en vertu de la terrible loi votée récemment par la Convention, sur la proposition de Couthon et de Robespierre. (10 Juin.)

Digitized by Google

» Avril 1792, il le remercie de la justice qu'il vient, » dit-il, de lui rendre en témoignant de sa confiance » en lui ; puis il parle des troubles qui agitent » l'Etat et des prétendus malheurs du tyran. — » Il les attribue à ce que, depuis quinze ans, il n'a » pas eu de volonté décidée ; — c'est ce qui a com- » promis son autorité et sa personne ; enfin, il finit » par lui donner le conseil de se montrer souvent » et de se confier au peuple, qui lui rend déjà jus- » tice et qui la lui rendrait bien autrement s'il le » voyait tous les jours (1),-- langage qui prouve que, » si Linguet a paru se couvrir d'un masque de pa- » triotisme et faire quelques écrits en faveur de la » liberté, ce n'était de sa part que la vengeance ou » l'hypocrisie qui conduisait sa plume, mais qu'il était » toujours le partisan et l'apôtre du despotisme, dont » on trouve des marques aussi atroces dans cette » lettre contre-révolutionnaire, où il met le masque » bas pour se prononcer contre le peuple et ses » représentants. »

Pendant cette lecture, Linguet prit un crayon et jeta à la hâte sur un chiffon de papier les lignes suivantes, qu'il fit passer au tribunal :

« On cite contre moi l'extrait d'une lettre unique » et dont je ne me souviens pas,— qu'on ne montre » même pas. Peut-on juger sur une preuve pareille ?— » L'accusateur public rappelle au souvenir des jurés

(1) Reproduction, mot pour mot, de l'analyse faite par la commission des douze établie par le décret du 21 Décembre 1792, pour examiner et décrire les pièces trouvées dans l'armoire de fer et déposées par Roland sur le bureau de la Convention.— Cette analyse, qui porte le n° 284, dans le recueil imprimé en vertu du décret du 5 Décembre 1792, est suivie de ces mots : Apostillée de la main du roi : — « M. Linguet, 4 Avril 1792. »

Digitized by Google

» quelques-uns de mes ouvrages qui lui paraissent » répréhensibles; — mais peut-on juger un écrivain » qui a fait peut-être soixante volumes en sa vie, sur » une portion de ses écrits jugée à part? Ils sont, » d'ailleurs, écrits avec le ton et le courage d'un ré- » publicain, quoique la république n'existât pas » encore.

» Ma justification se réduit à un mot : J'ai » éprouvé toute espèce de despotisme avant la révo- » lution ; j'ai fait pour elle tout ce que m'ont permis » mon âge et ma fortune ; je n'ai été le complice d'au- » cun despote. J'ai loué hautement les rois quand ils » ont fait le bien, et j'ai été le défenseur des peuples » avec la même franchise (1). »

A l'interrogatoire, il tint encore ce même langage; mais on voulut à peine l'entendre. Comme il demandait qu'on produisît la lettre mentionnée dans l'acte d'accusation : — « Et celle-ci, le citoyen la reconnaît- » il? » lui dit un des jurés, nommé Dix-Août, en lui présentant une lettre écrite en effet par Linguet à Louis XVI, en Décembre 1792, pour lui offrir de le défendre devant la Convention (2).

— « Oui, certes, répondit-il, et je n'ai rien écrit » qui me fasse plus honneur. »

L'accusateur public se leva et requit immédiatement (3) contre Linguet l'application de la loi du

(1) Cette pièce, d'un intérêt si saisissant, existe en original aux Archives impériales, à Paris.

(2) Elle venait d'être envoyée au tribunal par la commune, où étaient restées nombre de pièces relatives au séjour du roi à la tour du Temple.

(3) A la même époque, « en Messidor, an II, raconte un témoin » (le poète satirique *Damin*), un nommé Duchesne, traduit au tri- » bunal, était près d'être condamné. Courtès, habitant de Ver-

Digitized by Google

22 Prairial, qui prononçait la peine de mort contre les citoyens convaincus d'avoir attenté à la liberté publique.

Ce jour-là, sur trente-six accusés, il y eut vingt-huit condamnations capitales.— Linguet est le second sur la liste.

Le soir même, il fut exécuté sur la place (1) où, deux mois auparavant, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles et Danton avaient porté leur tête. Il marcha courageusement au supplice, entouré des plus loyaux serviteurs de la monarchie. Près de lui se tenaient le vieux maréchal de Noailles, qui, après avoir, dès l'enfance, versé son sang pour la patrie, mourait, à quatre-vingts ans, pour son roi ; -- le prince de Broglie, tour-à-tour soldat et constituant, fidèle aussi jusqu'à la mort à la cause royale; — Guignard de Saint-Priest, frère du ministre ; — le marquis de la Guiche, tout un cortége, enfin, de gloire et d'honneur. On rapporte que Linguet, au pied de l'échafaud, entretenait leur fermeté en répétant à haute voix des pensées de Sénèque, ce maître en l'art de mourir.

On ne fait pas l'éloge du courage chez un peuple où il se transmet avec la vie ; mais il faut rendre justice à cette résignation touchante, née du devoir accompli et d'une religieuse indulgence. Heureux celui en qui subsistent, au milieu d'orages sans trêve et de vexations imméritées, la foi et l'amour des hommes ! Linguet a vécu comme il est mort, — sans

» sailles, demande la parole. — Est-ce pour ou contre l'accusé ? » dit le président. — C'est pour. — Impossible, la cause est » entendue. »

(1) Devant la barrière du Trône, dite alors barrière Renversée.

Digitized by Google

renier sa conduite passée ni faire le moindre effort pour en détourner les conséquences. Il a bravé ses bourreaux en 1794, comme il a, en 1775, affronté le dépit de ses confrères au lieu de se disculper à leur yeux. — Je ne chercherai pas à établir que ses doctrines soient entièrement conformes à la raison : il me faudrait d'abord prouver leur unité ce qui n'est pas possible. — Mais on ne contestera pas que ses contradictions soient les fautes d'un esprit qui cherche la vérité, et non les jongleries d'un bateleur, comme plusieurs de ses contemporains l'ont avancé.

Si je me suis appesanti sur les égarements de son cœur, ç'a été pour ne pas paraître soutenir une thèse difficile en tournant les obstacles ; mais l'ensemble de ses actions décèle une âme généreuse, et je pense qu'on ne plaidera jamais mieux la cause d'un homme de bien qu'en faisant le récit complet de sa vie.

Avocat, il n'eut pas de maître et n'a pas laissé d'imitateurs ; on chercherait en vain à établir un parallèle entre ses mémoires et ceux de Beaumarchais. Les premiers sont des discours divisés, comme un syllogisme, en prémisses et conclusion ; les seconds sont, en quelque sorte, une comédie de mœurs, sans dialogue et désordonnée ; dans les uns, la force et la clarté dominent ; c'est l'esprit qui fait tout le mérite des autres.

Historien, la hardiesse de ses jugements, l'heureuse innovation de rechercher, avec les évènements, leurs causes politiques et leurs conséquences générales (ses devanciers s'étant, pour la plupart, bornés au récit des faits, ou ayant limité leur analyse aux contrées où ils se sont produits), lui assurent un

Digitized by Google

rang honorable dans cette classe précieuse de nos connaissances.

Littérateur, on peut dire que sa plume a une souplesse et une élégance qu'on croirait naturelles, tant elles ont de soudaineté. Son style manque de profondeur et de concision, mais il se plie si aisément aux évolutions de la pensée, qu'il ne fatigue pas, malgré le retour assez fréquent de certains archaïsmes. Il se peut que l'habitude de parler soit incompatible avec la sobriété d'expressions, qui est la marque d'un esprit puissant et contenu. Cependant Linguet, dans ses écrits, n'est, selon moi, jamais faible et jamais prolixe. Ce qu'on lui reprochera avec raison, c'est un goût trop prononcé pour l'image, travers commun à tous les écrivains de son temps.

Journaliste, il a donné le ton à la presse militante, non pas celle qui fait appel aux partis, mais cette presse vraiment impartiale qui ne puise ses raisonnements que dans sa conscience et ne s'inspire pas plus de l'obéissance passive au pouvoir que des plans d'un compétiteur. Quelquefois, il raille à la manière de Courier ou tire une conséquence comme M. de Girardin; le plus souvent, il est lui-même, c'est-à-dire fougueux et sage comme peu de publicistes l'ont été depuis. En somme, il a laissé dans les *Annales* un des plus beaux monuments que nous ayons de patriotisme et d'éloquence.

Philosophe, enfin, et économiste, ses erreurs sont trop nombreuses pour que toute sa logique puisse les racheter; mais on l'étudiera avec fruit, et sa mémoire n'y perdra rien. — Les fautes de Hobbes et de Spinosa se retrouvent dans la doctrine de

Digitized by Google

Linguet, et Bentham lui a emprunté quelques paradoxes. Si la nature et la raison y reçoivent de vives atteintes, peu de doctrines échappent à ce reproche, hormis cet ensemble admirable de principes qu'on invoque, avec un triomphe puéril, pour écraser les spéculations des penseurs. — Certes, le despotisme du philosophe de Malmesbury, la monarchie tempérée de Locke, le *Contrat social* de Rousseau font triste contenance à côté de l'Evangile, et ceux qui condamnent la *Théorie des Lois*, au nom de la religion et de la morale chrétiennes, font une bien facile besogne.

Politiquement, le régime que Linguet propose a fait ses preuves et semé d'époques glorieuses l'histoire des nations ; — les réformateurs qui, de nos jours, embrassant l'exagération contraire, ont prêché l'égalité pratique, n'ont-ils pas mis la société en péril, et sommes-nous bien sûrs que la lenteur qui préside à la marche de l'humanité n'est pas dans les vues de la Providence ? — On peut appliquer à l'auteur de la *Théorie des Lois* ce qu'Horace disait d'Ennius (1); mais, sans exagérer son importance, on ajoutera que, soit en défendant la monarchie contre l'esprit de désordre, soit en disputant la liberté aux entreprises démagogiques, il a courageusement soutenu les principes inviolables de la société et est mort pour elle.

(1) Si foret hoc nostrum fato delatus in ævum,
Detereret sibi multa. (*Sat.* 10, liv. 1er.)

Digitized by Google

OUVRAGES DE LINGUET.

1755. *Voyage au labyrinthe du Jardin-du-Roi.* 1 vol. in-12.

1758. *Les Femmes-Filles*, parodie d'*Hypermnestre*. 1 vol. in-12.

1762. *Lettre du mandarin Hocit-Ching*, sur les affaires des Jésuites In-12.

— *Epître en vers d'un J. de D. à un de ses amis*, sur les affaires des Jésuites. In-12.

— *Prospectus d'un nouveau théâtre de musique.*

— *Histoire du siècle d'Alexandre.* 2 vol. in-12.

1764. *Mémoire sur un objet intéressant pour la province de Picardie, avec un Parallèle du commerce et de l'activité des Français et des Hollandais*. In-8°. Abbeville, chez la veuve Devérité.

— *Troisième lettre*, par l'auteur dudit mémoire ; — on y examine comment et jusqu'à quel point la marée agit sur les rivières ; — on y donne une méthode nouvelle pour les excavations. — In-8°. Abbeville, chez la veuve Devérité.

— *Socrate*, tragédie. In-8°.

— *Nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice et dans les lois civiles en France, avec la Réfutation de quelques passages de l'Esprit des lois*. In-8°. Amsterdam.

Digitized by Google

1764. *L'Impôt territorial ou la Dixme royale, avec quelques réflexions sur ce qu'on appelle la contrebande et l'usage de regarder comme inaliénable le domaine de nos rois.* La Haye. In-8°.

1765. *Lettre de l'auteur du mémoire sur la canalisation de la Somme.* In-8°.

— *Mémoire sur un projet intéressant la province d'Artois.* In-8°.

1776. *La Cacomonade,* histoire politique et morale, par le docteur Pangloss. Cologne. In-12.

— *Histoire des Révolutions de l'empire romain.* Paris. 2 vol. in-8°.

1767. *Théorie des Lois.*— Londres. 2 vol. in-8°.

1768. *L'Aveu sincère.* Lettre à ma mère sur les dangers de la carrière des lettres. In-8°.

— *Histoire impartiale des Jésuites.* 2 vol. in-8°.

— *Lettre sur la nouvelle traduction de Tacite, par Lableterie.* In-12.

— *La Pierre philosophale,* discours économique.

— *Théâtre espagnol,* trad. en français. 4 vol. in-8°.

— *Considérations sur l'utilité de réformer les lois* (réimpression de la *Nécessité d'une réforme,* etc., de 1764). In-8°.

1769. *Traité des Canaux navigables* (réimpres. des Mémoires sur l'Artois et la Picardie). In-12.

— *Histoire universelle du XVI^e siècle.*— Suite de Hardion. 2 vol. in-8°.

1770. *Lettres sur la Théorie des Lois civiles.*

1771. *Réponse aux Docteurs modernes.*— Réfutation des économistes. In-8°.

24 Avril. — *Protestations et Arrêtés des*

Digitized by Google

Dames contre l'édit de 1770, le lit de justice du 13 Avril 1771, et tout ce qui a précédé et suivi. 1 feuille in-8°.

1774. *Du Pain et du Bled* (1er et 2e volumes des œuvres de M. Linguet).— Londres. 6 vol. in-12.

— *Du plus heureux Gouvernement* (6e vol. de l'édit. susdite).

1774-1776. *Journal de politique et littérature* (25 Octobre 1774 — 25 Juillet 1776).

1775. *Essai philosophique sur le monachisme.* In-12.

— *Théorie du Libelle.* In-12.

— *Compliment au Roi sur sa fête.*— 1 feuille (24 Août).

1777. *Lettre au comte de Vergennes.* Londres. In-8°.

— *Aiguilloniana.*— Londres. In-12.

1777-1792. *Annales civiles, politiques et littéraires* (Mars 1777 à Avril 1792). — 20 volumes.

1779. *Appel à la Postérité.* Bruxelles. In-8°.

1783. *Mémoire sur la Bastille.* Londres et Bruxelles. In-12 et in-8°.

1784. *Dissertation sur l'ouverture de l'Escaut.* Londres. In-8°.

— *Réflexions sur la lumière et la part qu'elle a au mouvement des corps célestes.* Londres. In-12.

1785. *Nouvelles Considérations sur l'ouverture de l'Escaut ou Observations sur le manifeste des Etats-Généraux* (du 3 Novembre 1784). In-8°.

1786. *Mémoire au Roi.* Bruxelles. Fort in-8°.

1787. *Plaidoyer,* par S.-N.-H. Linguet (suivi des Lettres de 1774 au duc d'Aiguillon). Bruxelles, in-8°.

Digitized by Google

1787. *Discours sur l'utilité et la prééminence de la Chirurgie sur la Médecine.* Bruxelles et Paris. In-8°.

1788. *Examen des ouvrages de Voltaire* (réimpression). Bruxelles. In-8°.

— *La France plus qu'anglaise.* In-8° de 149 p., avec cette devise : « *Principiis obsta.* » Bruxelles.

— *Quelle est l'origine des Etats-Généraux?* Paris. Broch. in-8° de 65 p.

— *Onguent pour la Brûlure.* Bruxelles et Paris. In-8°.

1789. *Légitimité du divorce, justifiée par les Pères, les Saintes Ecritures.* Paris. In-8°.

— *Serait-il trop tard?* Paris. In-8° de 43 p.

— *Point de banqueroute, plus d'emprunt et, si l'on veut, bientôt plus de dettes, en réduisant les impôts à un seul.* Paris. In-8°.

1789, 1790 et 1791. Collection des ouvrages de M. Linguet relatifs à la révolution du Brabant. 2 vol. in-8°, contenant : 1° *Lettres à Trautmansdorff, 1788 et 1789;* — 2° *Observations d'un citoyen sur les évènements du 27 Juillet;* — 3° *Lettre du 28 Juillet 1789 à Trautmansdorff;* — 4° *Appel à la nation belgique;* — 5° *Lettre de Cobenzel, avec la réponse;* — 6° *Le Peuple belgique à Cobenzel;* — 7° *Lettre de Linguet au comité patriotique;* — 8° *Lettre à un membre de ce comité;* — 9° *Lettre à l'Empereur,* 1er Novembre; — 10° *Code criminel de Joseph II;* — 11° *Lettre à l'Empereur,* 22 Décembre 1789; — 12° *Choix de Lettres paternelles de Joseph II.*

Digitized by Google

OUVRAGES ATTRIBUÉS A LINGUET.

1759. *Recueil sur la question de savoir si un juif, marié dans sa religion, peut se remarier après son baptême, lorsque sa femme juive refuse de le suivre.*— Quérard place la publication de cet écrit en 1761. — Nous avons vu une édition de 1759 (Amsterdam, 2 volumes in-8°). C'est une collection de plaidoyers ou mémoires de Loyseau, Moreau, etc.

1776. *Mémoire à consulter sur l'existence actuelle des six corps et la conservation de leurs priviléges.*— Signé Delacroix (Grimm. et Diderot). — Avril 1776.

1778. *Philosophical and political Speculations* (Extrait des *Annales*). Londres.

1781. *Le Procès des trois rois : Louis XVI, Georges III et Charles III...* Libelle immonde, dont le véritable auteur est Bouffonidor (V. Barbier).—Quérard l'attribue à Linguet, alors à la Bastille.

1783. *Esprit de l'histoire générale de l'Europe depuis 476 jusqu'à la paix de Westphalie.*— Londres. Fort in-8°.— Née de la Rochelle (Biblioth. historiq., 1803, n° 813) le place sous le nom de Linguet. L'ouvrage est d'un grand style, et, sans la monotonie inséparable de l'amoncellement des faits, tiendrait un rang supérieur dans l'enseignement. Mais, outre qu'il n'a rien de la manière de Linguet, nous ne le voyons

Digitized by Google

mentionné nulle part au dos des livraisons des *Annales*, qui sont couvertes de l'annonce de ses productions, notamment à dater de 1783.

1789. *La Caninomanie.* In-12.

1791. *Testament de Joseph II.* Petit in-8°.

Les mémoires judiciaires de Linguet sont disséminés à la Bibliothèque des avocats de Paris (*Collection Gaultier de Breil,— Mémoires anciens)* et dans les éditions d'Amsterdam, 1767, 7 vol., et de La Haye, 1776, 11 volumes.

OUVRAGES A CONSULTER POUR SA BIOGRAPHIE.

Journal de la Marne, 18 Avril 1810. — *Annuaire* de 1811. — Article de M. Gérusez, ancien génovéfain.

Notice pour servir à l'histoire de Linguet, par Devérité.—Liége, 1782.

Essai sur la vie et les œuvres de Linguet, par Gardaz. — Lyon, 1809.

Notice sur Linguet (Barreau moderne). Article de M. Dupin jeune.

Notice biographique sur Linguet (Annales de l'Académie impériale de Reims, 1842), par M. Dérodé-Gérusez.

Linguet (Constitutionnel, 25, 26 et 27 Juillet 1851). Article de M. Charles Monselet.

Digitized by Google

LES ROSES DE NOEL

Par M. J. TARDIEU DE SAINT-GERMAIN,

Membre correspondant.

EXAMEN DE CET OUVRAGE

par M. ROBILLARD, membre titulaire.

MESSIEURS,

Je ne sais pas jusqu'à quel point on peut encore se permettre de citer La Fontaine : c'est peut-être bien usé, mais c'est commode. Il tourne avec tant de précision les pensées que nous avons tous, que ses vers nous viennent aux lèvres plus vite que nos idées. Ce n'est pas, je l'avoue, un très-grand mérite d'avoir dit :

> Quel esprit ne bat la campagne ?
> Qui ne fait châteaux en Espagne ?

mais c'en est un d'avoir marqué une vérité si vulgaire d'un poinçon qui l'a consacrée.

Il paraît que cette maladie cérébrale était tout aussi épidémique au XVII[e] siècle qu'aujourd'hui, et cela doit être, car je ne connais pas de moyen plus facile

Digitized by Google

et moins dispendieux de sortir un instant de ses ennuis ou de soi-même, ce qui est identiquement la même chose.

Ce genre de construction ayant probablement toujours existé, il a dû se rencontrer de tous temps des obstacles aux développements de cette vaporeuse et illusoire architecture. Le premier, sans contredit, c'est de n'avoir pas assez d'imagination pour édifier son château. Qu'en est-il résulté? Que des esprits généreux sont venus au secours des indigents et se sont mis à rédiger des rêves à l'usage de ceux qui n'ont pas le temps ou le talent d'en faire. Ces manuels sont les romans, ou mieux encore ces petites pièces en vers qu'on peut lire

Lentus in herba,

couché sur l'herbe ou sur un canapé, le cigare à la bouche, les yeux clos à demi.

On serait tenté de croire qu'il n'y a jamais eu plus de malheureux qu'aujourd'hui, car jamais, dans aucun siècle, on n'a vu tant de charité. Chacun veut aider son voisin à se créer, tant bien que mal, un petit ciel à sa portée.

Parmi les esprits généreux dont je parle, je n'en connais pas de plus charmants que M. Tardieu, votre honorable correspondant, qui, par modestie, sans doute, cache son véritable nom sous le pseudonyme de J. T. de Saint-Germain.

Les Roses de Noël (tel est le titre de son livre), aussi fraîches, aussi parfumées que des roses de Mai, se composent de ces jolis riens qu'un homme d'esprit appelait la petite monnaie du poète; mais, sur cette trame déliée dont les fils sont tendus et croisés avec

Digitized by Google

un art qui trompe sur leur ténuité, quelle variété ! quelle grâce ! quel naturel ! Où trouver d'aussi délicieux vers que ceux-ci, que j'extrais d'une pièce intitulée : *Les Litanies de Mignon?*

. . . . . .

C'est la source limpide et pure
Qui glisse sur le sable d'or,
Et qui berce de son murmure
L'oiseau qui dort.

. . . . . .

C'est l'écrin de perles écloses
Sous les baisers de l'Orient,
Que l'enfant, sous ses lèvres roses,
Montre en riant.

. . . . . .

C'est le lis, plus blanc que l'hermine,
Qui dans son sein cache un trésor,
Et tremble quand chaque étamine
Le couvre d'or.

. . . . . .

C'est l'arc de céleste alliance,
Rayon du prisme aux sept couleurs,
Qui descend, comme une espérance,
Au fond des cœurs.

. . . . . .

C'est l'ange aux ailes diaphanes,
Le bel ange silencieux,
Qui, loin des voluptés profanes,
Montre les cieux.

Les vers de M. Tardieu sont souvent une impression fugitive, un rêve inachevé de l'imagination ou

Digitized by Google

de l'âme du poète, un son vague et inarticulé de sa lyre, une grâce nue et insaisissable de son esprit. C'est aussi parfois quelque chose de grave et de mystérieux comme la destinée humaine, d'élevé comme nos espérances, d'infini comme nos désirs, de profond et de tendre comme nos pensées et nos affections.

Lisez, si vous voulez vous convaincre de ce que j'avance, la pièce intitulée : *Deux Mots*, dont je me contente de vous citer le commencement :

Dans les salons brillants, sous la lampe d'albâtre,
Au milieu des parfums, des flambeaux et des fleurs,
Pendant que tu séduis une foule idolâtre,
Je me cache et verse des pleurs.

C'est pour leur plaire à tous que tu te fais si belle,
Mignon, par ton esprit, tu veux tous les charmer,
Et ton regard de feu trouble le plus rebelle.
Mais moi seul, je savais t'aimer.

Jamais, je dois le dire, l'emblème du miel placé au bord des lèvres ne se réalisa mieux : on lit *les Roses de Noël*, attiré par le charme d'une poésie ingénieuse, et l'on se trouve parfois avoir fait un cours d'une profonde philosophie. Je citerai pour exemple : *Le Pain du bon Dieu*. Ecoutez :

Le pain vient de Dieu ; c'est sa main féconde
Qui fait dans nos champs germer nos moissons.
Quand son blé mûrit, c'est pour tout le monde,
Car tous ses enfants sont ses nourrissons.
Vous qui, dans la joie et dans l'abondance,
Coulez d'heureux jours sans manquer de rien,
Vous, les préférés de la Providence,
Chers enfants gâtés, écoutez-moi bien :
— Il est des enfants nés dans la misère ;

Digitized by Google

Ces pauvres petits n'ont ni feu ni lieu :
Plaignez surtout ceux qui n'ont plus de mère ;
Ne gaspillez pas le pain du bon Dieu.

La fleur vient de Dieu ; la main de ses anges
Prend à l'arc en ciel ses vives couleurs
Pour en décorer leurs fraiches phalanges,
Et verse l'encens dans le sein des fleurs.
— Mais il est encore une fleur plus belle,
La fleur de jeunesse et de pureté,
Car Dieu la préfère et verse sur elle
Le don de la grâce et de la beauté.
—Les jours de printemps sont une promesse ;
Aux beaux jours bientôt il faut dire adieu :
Ménagez-la bien, la fleur de jeunesse ;
Ne gaspillez pas la fleur du bon Dieu.

Le vin vient de Dieu ; voyez la lumière
Briller à travers le raisin vermeil ;
Quand vous y goûtez, sur le bord du verre
N'aspirez-vous pas les feux du soleil ?
— Tout en y goûtant, redoutez l'ivresse ;
Le bord de la coupe offre la santé ;
Mais le fond des pots cache la paresse
Et tous les enfants de l'oisiveté.
— Si vos chariots, chargés de vendanges,
Sous un double poids font plier l'essieu,
Ne buvez pas tout ; — remplissez vos granges ;
Ne gaspillez pas le vin du bon Dieu.

L'esprit vient de Dieu ; sa vivante flamme
Servira de phare à l'humanité ;
Mais prenez-y garde, il a charge d'âme,
Et ne brille pas sans la vérité.
— L'esprit nous séduit, mais il perd son charme
Quand avec le cœur il n'est pas d'accord ;
Malheur à celui qui s'en fait une arme,
Qui fait un stylet de sa plume d'or.
— L'arbre se connait par les fruits qu'il porte,
Et quand vous auriez l'esprit d'un Chaulieu,
L'esprit sans le cœur n'est que lettre morte ;
Ne gaspillez pas l'esprit du bon Dieu.

Digitized by Google

L'amour vient de Dieu ; c'est le vrai dictame,
C'est le pur rayon que, dans sa pitié,
Dieu laissa tomber au fond de notre âme,
Et de son reflet il fit l'amitié.
— Mais souvenez-vous de ces vierges folles
Qui n'ont pas gardé d'huile jusqu'au jour,
Et n'effeuillez pas, dans des jeux frivoles,
Les naissantes fleurs, les fleurs de l'amour.
— L'amour offensé déplirait ses ailes
Et prendrait son vol, sans vous dire adieu,
Pour aller chercher des cœurs plus fidèles ;
Ne gaspillez pas l'amour du bon Dieu.

Les armes poétiques sont journalières comme les autres armes ; c'est vous dire que les vers du recueil de M. Tardieu ne sont pas tous aussi heureux que ceux qui viennent de vous être lus. On y trouve, en général, trop de prosaïsme, et ils ont le tort de rappeler, par leurs tendances rêveuses et mélancoliques, les vers de l'un des plus grands poètes de l'Allemagne, sans les égaler, comme ces visages imparfaits qui, par une ressemblance lointaine, évoquent le souvenir d'une beauté achevée, sans la rendre.

Je n'ai pas cru devoir passer sous silence cette observation que je donne, non comme bonne, mais comme mienne. Au reste, c'est souvent une preuve d'estime que la critique, et pour moi, par le temps qui court, j'aimerais mieux une critique, même malveillante, qu'un éloge sans réserve. Il y a si peu de livres qui soient de force à supporter une vraie et sérieuse critique ! On éprouve tant de répugnance à ajouter la peine de la critique à la peine que doit avoir un pauvre auteur de voir tomber son pauvre livre ! A quoi bon pousser le livre pour le faire tomber un peu plus vite ? Il tombera bien tout seul ! Et puis, dans l'empire des lettres, comme ailleurs, l'éga-

Digitized by Google

lité a fait tant de progrès ! Il y a si peu d'écrivains qui n'aient pas assez d'esprit pour justifier, jusqu'à un certain point, l'éloge et rassurer la conscience de la critique, et si peu qui en aient tant que la critique puisse les effleurer sans les blesser ! Où sont, dans l'anarchie littéraire, les principes assez solides, assez généralement admis pour servir de base à la critique ? Qu'est-ce qui est bon ? Qu'est-ce qui est mauvais ? N'est-ce pas une affaire de goût particulier et d'opinion comme tout le reste ? L'immobile, l'universelle vérité, proscrite partout, n'a-t-elle pas aussi été chassée de la littérature ? A quoi bon se faire un ennemi d'un homme qui, après tout, si vous trouvez son livre mauvais, n'a que le tort d'avoir un système différent du vôtre ? Croyez-moi : le ton de l'éloge continu est bien souvent celui de l'indifférence, et il faut que les gens aient infiniment d'esprit, et d'un esprit à eux, pour que l'intérêt qu'ils inspirent se manifeste par une sérieuse critique. Si la critique va jusqu'à la passion, jusqu'à l'amertume ; s'ils sont assez heureux pour avoir presque des ennemis, ce sont, à coup sûr, des hommes à part. Il faut qu'ils aient possédé à un degré bien éminent l'art d'attirer l'attention et de frapper les yeux, et qu'ils aient su s'élever, par l'originalité et l'éclat de leur talent, au-dessus de cette communauté où la foule vit dans une quiétude si parfaite !

Ce que je viens de dire m'amène tout naturellement à essayer de démontrer comment ce sentiment littéraire, qu'on nomme le bon goût, et cette manière d'agir, qu'on nomme la saine morale, proviennent de la même source, et s'altèrent en même temps chez les peuples.

Digitized by Google

Rien n'est plus varié que le sentiment du goût en littérature ; de même aussi, rien n'est plus varié que les principes moraux d'où chacun tire sa règle de conduite. Cependant, à de certaines époques, il y a un goût qui règne, une morale qui règne. D'où cela vient-il ? Cela vient de ce que la société où règnent ce goût et cette morale vit sous l'empire d'une règle ; certains scrupules dominent, certaines lois résident dans les esprits comme dans les cœurs.

Ces lois dérivent d'une seule, celle de s'étudier et de se contenir soi-même. Le bon goût en littérature n'est autre chose que l'état d'un esprit qui se surveille, s'observe, se corrige d'après l'idée d'une règle qu'il ne veut pas enfreindre. La moralité, c'est un effort de l'âme sur elle-même, c'est une direction que l'on imprime à sa volonté d'après une règle de conduite qui prescrit certains devoirs.

On voit, d'après cela, comment le goût et la morale s'altèrent dans un état : c'est quand s'épuise cette source qui les vivifie, c'est quand l'empire d'une règle disparaît. Or, ceci arrive par la civilisation : je ne dis pas la civilisation en général, car il suivrait de là que le goût et la morale n'existeraient plus depuis longtemps ; mais je veux parler de certaines époques où la civilisation prend un caractère indéterminé, et perd, du côté de la précision et de la force, ce qu'elle gagne en étendue.

Nous vivons, malheureusement, aujourd'hui dans une époque de ce genre. L'absence de toute discipline qui s'impose au cœur ou à l'esprit, est ce qui caractérise notre siècle : de là, plus de morale, plus de goût. Que dis-je ? Il y a une multitude de goûts différents, mais pas un seul qui règne et qui fasse loi ;

Digitized by Google

il y a une foule de principes d'où chacun de nous tire ses devoirs comme il lui plaît, mais pas un seul qui soit la règle morale de la société ; de l'indépendance partout, mais partout aussi de l'anarchie.

En littérature, c'est un état de fantaisie et de caprice qui domine. Chacun ne dépend que de soi, chacun s'inspire de son propre génie. Rien de mieux, s'il était donné à tout le monde d'être grand ! Mais que de malheureux essais produits par cette tolérance universelle !

En morale, même esprit d'indécision. Où est la règle commune que tout le monde respecte? Est-ce la philosophie, la religion, les bienséances, les vertus politiques ? Principes que l'on adopte tour-à-tour et que l'on rejette avec le même empressement ; si bien qu'il n'y a plus maintenant de grandes vertus, puisqu'il n'y a plus de constance en rien ; ni de grands vices, puisque tous les scrupules s'effacent et qu'il n'y a plus de barrières à franchir pour être vicieux.

Je m'aperçois, un peu tard peut-être, que je me suis singulièrement écarté de mon sujet. La faute en est aux incidentes qui se glissent incessamment sous ma plume et me lancent hors de ma voie. Je vois bien mon but, mais je n'y puis courir que de biais, et, semblable au chien de chasse, je me jette à droite et à gauche pour fouiller, flairer et trouver, s'il se peut, quelque gibier de parenthèse, comme dit Montaigne.

Revenons à M. Tardieu. Toujours fidèle aux lois du goût, aux règles fondamentales de la langue, son style dédaigne de rechercher ses effets dans l'art de créer ou d'exhumer des mots pour exprimer des idées vulgaires. On sent qu'il a la conviction qu'en

Digitized by Google

vers comme en prose, on doit écrire pour être entendu, et que la langue des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles peut, à la rigueur, suffire encore aux besoins les plus impérieux du XIX^e^.

A cet avantage que lui reconnaîtront les hommes qui se sont occupés de poésie, s'en joint un autre dont tous les hommes de bien lui sauront gré : c'est d'avoir respecté son talent dans l'usage qu'il en a fait, et de ne l'avoir jamais employé à favoriser le vice ou à populariser la licence. Si l'antiquité a défini l'orateur un homme vertueux, habile à bien dire, elle n'a pas donné aux poètes de moins nobles devoirs ; nul d'entre eux ne sait les comprendre et les remplir plus dignement que M. Tardieu.

Digitized by Google

FRAGMENTS D'UNE TRADUCTION D'ISAÏE

par M. P. Soullié, membre titulaire.

CHAPITRE V.

Reproches et menaces de Dieu contre le peuple juif.

1 Pour l'ami de mon choix, dont mon cœur est charmé,
Je vais dire le chant qu'un jour, mon bien-aimé
Faisait entendre sur sa vigne.
Mon bien-aimé, faveur insigne,
A Sorec en choisit le plant,
La disposa lui-même en un sol excellent,
Et des soins les plus chers ne la crut pas indigne.

2 D'une haie il ceignit les ceps de toutes parts;
Lui-même, il en ôta tous les cailloux épars,
Y bâtit, par de longs ouvrages,
Une tour contre les orages;
Il y fit placer le pressoir;
De raisins savoureux il concevait l'espoir:
Elle ne produisit que des grappes sauvages.

3 Habitants de Sion, descendants d'Israël,
Entre ma vigne et moi prononcez sans appel.
4 Pour elle pouvais-je plus faire?
Pourquoi donc, quand, pour mon salaire,

Digitized by Google

J'attendais le plus beau raisin,
La grappe la meilleure et le plus noble vin,
Ne m'a-t-elle rendu qu'une liqueur amère?

Apprenez maintenant ce que je lui ferai :
J'arracherai sa haie et je la brûlerai ;
Je renverserais ses murailles ;
Plus de culture, plus de tailles ;
Elle servira de chemin ;
Je ferai que les cieux pour elle soient d'airain,
Et l'on n'y verra plus qu'épines et broussailles.

La vigne du Seigneur, c'est l'ingrat Israël :
Israël est le plant si cher à l'Eternel ;
Et, pour toute reconnaissance,
Dieu n'y trouve que violence,
Injustice, déloyauté.
Il attendait de lui l'amour de l'équité,
Et le cri des forfaits provoque sa vengeance.

Malheur à qui sans cesse agrandit ses maisons,
Ajoute à ses moissons de nouvelles moissons!
Sans laisser place à votre frère,
Voulez-vous envahir la terre?
Seuls, prétendez-vous l'habiter?
Vos avides désirs ne cessent d'irriter
Du grand Dieu des combats la terrible colère.

Ecoutez, écoutez sa redoutable voix :
— Tous ces riches palais, ces portiques, ces toits
D'une superbe architecture,
Resteront, un jour, je le jure,
Dit le Seigneur, sans habitants.
Un muids sera le fruit de plus de dix arpents,
Et dix boisseaux semés rendront une mesure. —

Digitized by Google

11 Malheur à ceux qui sont ivres dès le matin,
Que le soir trouve encore échauffés par le vin !
12 Le tambour, la flûte et la lyre,
Et des vins exquis le délire,
Qui président à leurs festins,
Leur cachent le Seigneur et l'œuvre de ses mains,
Et leur font oublier ses droits et son empire.

13 Peuple insensé, l'exil et la captivité
Seront le juste prix de son iniquité.
Peuple privé d'intelligence,
Il va ressentir l'indigence;
Ses princes n'auront pas de pain;
Les plus nobles d'entre eux périront par la faim,
Les autres par la soif, au sein de la souffrance.

14 De l'enfer ténébreux les flancs sont élargis;
Les petits et les grands y seront engloutis.
Au milieu de la folle joie
Où leur licence se déploie.
15 Tous les mortels frissonneront,
Et du superbe alors les yeux s'abaisseront,
Dans l'attente des maux que l'Eternel envoie.

16 Le Dieu des forts sera grand dans ses jugements;
Le Dieu saint vengera ses saints commandements;
Les méchants iront à leur perte.
17 Près de la bergerie ouverte,
Les brebis paîtront sans berger;
Les campagnes seront en proie à l'étranger;
Il fera de ces champs une plaine déserte.

18 Malheur à qui, traînant les liens du péché,
Et semblable au cheval à sa charge attaché,
19 A qui dit, dans son insolence :
— Que Dieu se hâte, qu'il s'avance;

Digitized by Google

Sa justice peut éclater ;
Le Seigneur tarde trop à se manifester ;
Qu'il vienne, et nous saurons sa force et sa puissance !—

20 Malheur à qui prétend que le mal est le bien,
Que le bien est le mal, sans distinguer en rien
Les ténèbres de la lumière ;
A qui la douceur est amère,
A qui l'amertune est douceur !
21 Malheur à qui se flatte en son orgueil trompeur,
A qui se croit prudent dans sa sagesse altière !

22 Malheur à vous enfin, qui vous glorifiez
De boire plus de vin qu'aucun des conviés,
Et dont les lèvres sont vaillantes
Contre les liqueurs enivrantes ;
23 A vous qui, pour un vil présent,
Délivrez le coupable et perdez l'innocent,
Sans craindre du Seigneur les colères pesantes !

24 Bientôt, comme l'on voit dans un foyer ardent
Le chaume accumulé périr en un instant,
Et brûler la balle légère,
De Sion la race adultère,
Pour avoir bravé l'Eternel,
Verra dans sa racine extirper Israël ;
Ses rejetons flétris s'en iront en poussière.

25 Parce que du Seigneur ils violent les lois,
Que du Saint d'Israël ils méprisent la voix,
De Dieu la colère terrible
S'est allumée inextinguible ;
Il étend son bras tout-puissant ;
Il frappe, il frappe encor son peuple gémissant,
Et les monts ont croulé sous son étreinte horrible.

Digitized by Google

Aux plus fangeux débris mêlés et confondus,
De tes fils, ô Sion, les corps sont étendus,
Ainsi que la plus vile ordure,
Sur les places, sans sépulture.
Et pourtant encor le Seigneur
Ne fait pas rebrousser chemin à sa fureur ;
Son bras reste levé pour venger son injure.

26 Son étendard se dresse aux yeux des nations :
Il siffle, et répondant à ces terribles sons,
Des extrémités de la terre,
Dans sa marche vive et légère,
Un peuple infatigable accourt ;
27 Aux charmes du repos il demeurera sourd,
Et jamais le sommeil ne clôra sa paupière.

Il ne dénouera point les nœuds du baudrier ;
Jamais ne se rompront, sous les pieds du guerrier,
Les lanières de sa chaussure ;
Jamais il n'ôte sa ceinture ;
28 Il aiguise ses javelots ;
Tous ses arcs sont tendus ; l'ongle de ses chevaux
Egale en dureté la pierre la plus dure.

Déjà vole son char sur les ailes des vents ;
29 Les petits du lion, par leurs rugissements,
Au cœur jettent moins d'épouvante.
Le voilà qui hors de sa tente
Se précipite en frémissant,
S'élance sur sa proie, et l'emporte en passant :
Nul ne peut l'arracher à sa dent dévorante.

30 Sa voix ressemblera, dans le jour de terreur,
Au fracas de la mer soulevant sa fureur
Et grondant au sein des ténèbres.
Quand sur ces ruines célèbres

Digitized by Google

L'œil étonné s'arrêtera,
Dans le sein de la nuit la clarté s'éteindra ;
L'ombre couvrira tout de ses voiles funèbres.

CHAPITRE XL.

Début de la longue prophétie sur le retour de la captivité et la ruine de Babylone, fondé sur la grandeur et la toute-puissance de Dieu et la faiblesse des hommes.

Consolez, consolez mon peuple en sa misère :
C'est l'arrêt de salut par notre Dieu porté ;
Allez, parlez au cœur de Sion, votre mère :
Il est passé le temps de son épreuve amère ;
Elle a payé le prix de son iniquité.

Une voix a crié dans la lande brûlée :
— Préparez au désert la route du Seigneur ;
Ornez pour notre Dieu la terre désolée,
Rendez droits ses sentiers, comblez toute vallée ;
Des collines, des monts abaissez la hauteur.

Les chemins tortueux reprendront leur droiture,
Et tout coteau sera devant lui nivelé ;
L'Eternel va montrer sa gloire auguste et pure ;
Toute chair va la voir, et toute créature
Saura que du Seigneur la voix sainte a parlé.

Et cette voix disait : — Crie, ô prophète, crie !
— Que crierai-je, Eternel ? — répondis-je troublé.

Digitized by Google

— Toute chair n'est qu'une herbe, une fleur de prairie.
Bientôt l'herbe se fane, et la fleur est flétrie,
Lorsque l'esprit de Dieu sur sa tige a soufflé.

Oui, ce n'est qu'une fleur que le peuple superbe ;
C'est une herbe des prés qui verdit un moment ;
Et la fleur se flétrit, et le vent sèche l'herbe;
Mais seul de l'Eternel l'inaltérable verbe,
La parole de Dieu vit éternellement.

Va porter, ô Sion, cette heureuse nouvelle ;
Elève-toi bien haut, au sommet du saint lieu ;
Crie, ô Jérusalem ; brûlant d'un noble zèle,
Ne crains rien, et redis d'une voix solennelle
Aux villes de Juda : — Voyez, c'est votre Dieu !

C'est votre Dieu qui vient, armé de sa puissance ;
La force de son bras, inébranlable appui,
Règnera sur la terre ; il tient sa récompense ;
Il vient la décerner, et, marquant sa présence,
Ses œuvres, ses bienfaits marcheront devant lui.

De ses tendres brebis pasteur incomparable,
Sa main avec douceur conduira ses agneaux ;
Portant les plus petits jusque dans leur étable,
Il les réchauffera sur son sein charitable,
Et prendra dans ses bras les mères des troupeaux.

Dans le creux de sa main qui renferma les ondes ?
Qui, la tenant ouverte, a mesuré les cieux ?
Qui tint en ses trois doigts la poussière du monde ?
Qui, pesant sans effort les montagnes fécondes,
Dans la balance a mis leurs sommets sourcilleux ?

Qui donc de l'Eternel guida la main novice ?
Quel mortel lui donna des conseils de salut ?
Quel maître l'instruisit ? Quelle main protectrice.

Digitized by Google

Le menant aux sentiers de l'exacte justice,
Lui montra la sagesse et lui marqua le but ?

Tout peuple sur la terre à ses yeux est semblable
A l'humble goutte d'eau qui tombe du lavoir.
Tel est dans la balance un faible grain de sable;
Les îles sont pour lui la poussière impalpable
Que dissipe le vent sans qu'on puisse la voir.

Des cèdres du Liban la forêt imposante
En vain sur ses autels serait brûlée en tas ;
Les bêtes lui seraient une offre insuffisante,
Et les peuples du monde, ombre vaine, impuissante,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

A peindre l'Eternel que nul ne s'évertue !
Quelle image sera celle du Dieu vivant?
L'ouvrier peut jeter en fonte une statue,
De riches lames d'or et d'argent revêtue,
En forger le métal sous un marteau savant ;

S'il est pauvre, et s'il n'a qu'une matière vile,
Il prend un bois solide, et, selon son pouvoir,
Il cherche un ouvrier dont la science habile
Façonne avec effort une idole futile ;
Et rien sur son autel ne la pourra mouvoir.

Quoi donc ! est-ce pour vous un si profond mystère ?
N'avez-vous rien appris dès le commencement?
Ignorez-vous celui dont la main tutélaire
Sur l'abîme a posé les bases de la terre,
Et comment de son trône elle est le fondement ?

Son bras a suspendu les cieux comme une tente ;
Il les a déroulés comme son pavillon.
L'homme n'est devant lui qu'une larve rampante ;
Il renverse des rois la force languissante,
Et réduit au néant leur débile raison.

Digitized by Google

Les princes ici-bas n'ont point planté leur race;
Leur tige n'a point pris racine dans le sol ;
Le souffle du Seigneur les sèche et les efface ;
Un tourbillon soudain, sans en laisser de trace,
Comme un chaume léger les emporte en son vol.

A qui donc, dit le Saint, m'avez-vous fait semblable?
Insensés, élevez vos regards vers les cieux.
Qui donc les a créés? Dans un ordre immuable
Des astres qui conduit la milice innombrable,
Et par son propre nom appelle chacun d'eux ?

Nulle étoile ne manque à suivre son empire,
Tant éclate partout la vertu de son bras !
Comment donc, Israël, comment oses-tu dire :
—Le Seigneur ne sait pas même si je respire ;
A prendre ma défense il ne s'applique pas.

Eh quoi ! ne sais-tu pas, n'as-tu pas vu naguère
Que Dieu, c'est le Seigneur, l'Eternel, le Parfait ?
Lui seul, il a créé les bornes de la terre;
A son bras la fatigue est toujours étrangère,
Et nul de ses conseils n'a sondé le secret.

Il ranime l'effort du pauvre en sa faiblesse ;
Des membres défaillants il double la vigueur;
Le premier âge en vain se joue en sa faiblesse ;
Vainement en sa fougue éclate la jeunesse :
Tous deux sentent bientôt le poids de la langueur.

Mais du Dieu tout-puissant acceptant la tutelle,
En son sein paternel ceux qui s'abriteront,
Comme l'aigle, au printemps, sent renaître son aile,
Y puiseront toujours une force nouvelle,
Et jamais à marcher ne se fatigueront.

Digitized by Google

CHAPITRE XLVII.

Menaces contre Babylone.

Descends, vierge, descends t'asseoir dans la poussière;
Fille de Babylone, assieds-toi sur la pierre.
Plus de trône pour toi, fille des Chaldéens.
On ne te dira plus voluptueuse et belle;
Allons, tourne la meule, assemble la javelle,
Ecrases-en les grains.

Déroule tes cheveux et quitte ta chaussure;
Relève ton manteau, traverse l'onde impure
Ta pudeur subira l'affront le plus cruel;
Ta honte, aux yeux de tous, paraîtra découverte;
Quand je me vengerai, tu verras par ta perte
Si je suis un mortel.

Notre libérateur, c'est le Dieu des armées:
Son nom, c'est le vengeur des tribus opprimées.
Assieds-toi dans la nuit, fille des Chaldéens;
Perds tout, jusqu'à ton nom; dépose ta couronne;
Non, tu ne seras plus la grande Babylone,
La reine des humains.

Je m'étais irrité contre mon héritage,
Et, profanant Jacob, autrefois mon partage,
Je l'ai mis pour un temps au pouvoir de ton bras;
Tu n'as pas eu pitié de sa longue détresse,
Ta main a fait peser jusque sur sa vieillesse
Le joug de tes soldats.

Tu disais dans ton cœur : — Je règne sans alarmes; —
Tu ne prévoyais pas le malheur de tes armes,

Digitized by Google

Ni les maux qui devaient, un jour, fondre sur toi.
Ecoute maintenant, fille voluptueuse,
Toi qui dis aujourd'hui, femme présomptueuse :
— Je suis, il n'est que moi ;

Je ne serai jamais ni veuve, ni stérile, —
Deux fléaux à la fois vont fondre sur ta ville :
La mort de ton époux, celle de tes enfants.
Tu périras, malgré tes nombreux maléfices,
Malgré tout le pouvoir et tous les artifices
De tes enchantements.

Tu disais, dans l'orgueil d'une folle arrogance :
— Personne ne me voit ; — et ta vaine science,
Ton aveugle sagesse a troublé tes regards.
Tu disais dans ton cœur : — Je suis, et sur la terre
Nul autre n'est que moi. — Tout-à-coup la misère
Fondra sur tes remparts.

Dans le malheur, soudain tu seras sans ressource,
Et tu ne pourras point en détourner la source.
Dis à tes enchanteurs qu'ils viennent te sauver.
Depuis tes premiers ans, tu connais leurs prestiges :
Peut-être de leur art les merveilleux prodiges
Sauront te préserver.

Afin de t'arracher à d'imminents désastres,
Qu'ils observent le ciel, qu'ils consultent les astres ;
Qu'ils supputent les mois pour prévenir tes maux.
Mais vois : ils sont pareils à la paille, et leur âme
Ne peut se garantir des fureurs de la flamme
Qui consume leurs os.

Il n'en restera pas un charbon sous la cendre,
Ni de brasier où l'homme aime à venir s'étendre.
Sur tes amis, un jour, ce fléau tombera

Digitized by Google

Ces marchands, avec qui, dès ta tendre jeunesse,
Tu trafiquais jadis, fuiront dans ta détresse ;
Nul ne te sauvera.

CHAPITRE LIV.

Promesse du retour de la captivité, et par allégorie, prophétie de la vocation des gentils et du triomphe de l'Eglise.

Réjouis-toi, stérile, et sois dans l'allégresse ;
Eclate en doux transports de joie et de tendresse,
Toi, qui n'enfantais pas ;
Parce que les enfants de l'humble méprisée
Vont être plus nombreux que ceux de l'épousée,
Dit le Dieu des combats.

De ton beau pavillon étends au loin les toiles ;
N'épargne rien, étends, élargis-en les voiles
De différents côtés ;
Affermis-en les pieux, allonge les cordages :
Ta race héritera des peuples d'autres plages
Les remparts désertés.

Bannis loin de ton cœur les ennuis et la crainte ;
Ne baisse plus ce front qui porte encor l'empreinte
De tes longues douleurs ;
Car tu vas oublier les maux de ta jeunesse ;
Du veuvage laissant la honte et la tristesse,
Tu vas sécher tes pleurs.

Celui qui te forma, le grand Dieu des batailles,
C'est lui, c'est ton époux, l'appui de tes murailles ;

Digitized by Google

C'est le saint d'Israël ;
Il sera reconnu Dieu de toute la terre.
Ce Dieu t'a rappelée, en voyant ta misère,
Ton opprobre cruel.

Epouse, t'a-t-il dit, d'abord répudiée,
Toi que, pour un moment, j'avais humiliée,
J'aurai pitié de toi ;
Contre toi courroucé, je t'ai caché ma face ;
Un amour éternel va te rendre ma grâce,
Dit ton sauveur, ton roi.

Comme, aux jours de Noé, j'arrêtai ma colère,
Comme je lui jurai que jamais sur la terre
Je n'enverrais les eaux,
Ainsi je l'ai juré, Sion, ville chérie,
Je n'adresserai plus à ton âme flétrie
Des reproches nouveaux.

Les montagnes prendront la place des vallées,
Les collines au loin crouleront ébranlées,
Dit le Dieu de Sion,
Avant que soit rompu le traité de ma grâce,
Avant que mon amour, ô Juda, ne se lasse
Dans ma compassion.

Pauvre et chère Sion, si longtemps désolée,
De l'orage battue, affaiblie, accablée
Sous un poids inégal,
A tes nouveaux palais je vais donner pour bases
Les plus beaux diamants, les rubis, les topazes,
Et le plus pur cristal.

Tes fenêtres seront d'agates précieuses ;
Tes portes, de saphirs, de perles radieuses
Enchâssés avec l'or,

Digitized by Google

Et tes fils, par Dieu même instruits dans ses justices,
D'une profonde paix goûteront les délices,
L'ineffable trésor.

La droiture sera ton rempart invincible ;
Désormais, à l'abri de l'oppresseur terrible,
Tu ne trembleras plus.
L'on fera des complots, mais sans moi ; sois sans crainte :
Car celui qui viendra pour troubler ton enceinte,
Succombera confus.

J'ai créé l'ouvrier qui, soufflant sur la flamme,
De la forge retire une brûlante lame
Destinée aux combats ;
De même j'ai créé le conquérant farouche
Qui, de sang altéré, brise tout ce qu'il touche
Sous l'effort de son bras.

Mais toute arme, Sion, contre toi disposée,
Et contre ton honneur toute langue aiguisée
S'émousseront soudain.
Des serviteurs de Dieu tel sera l'héritage ;
Ils recevront de moi la justice en partage,
Dit le Dieu souverain.

CHAPITRES LVI ET LVII.

Reproches et menaces contre Jérusalem, dont l'idolâtrie est présentée comme un adultère ou une infidélité au Seigneur qui avait fait alliance avec elle.

Venez dévorer votre proie,
Accourez, bêtes des forêts ;
Que votre fureur se déploie
Sur les cités, sur les guérets.

Digitized by Google

Venez ; toutes les sentinelles
Sont aveugles, sont infidèles,
Laissant la garde des troupeaux ;
Chiens muets, dont la vigilance
S'endort au sein de l'indolence
Et s'engourdit dans le repos.

Ainsi que l'animal vorace
Que rien ne saurait assouvir,
De ces pasteurs la main rapace
S'ouvre toujours pour tout ravir.
Dans les chemins de l'injustice,
Tous, esclaves de l'avarice,
Cherchent des trésors superflus.
Accourez, disent-ils sans cesse,
Buvons, plongeons-nous dans l'ivresse,
Aujourd'hui, demain encore plus.

Le juste meurt, et sur sa couche
Personne ne vient recueillir
Le dernier souffle de sa bouche,
De son cœur le dernier soupir.
Mais, alors même qu'il succombe,
C'est Dieu qui le couche en sa tombe,
Pour le soustraire à tous les maux.
Heureux qui, suivant la justice,
S'éloigne du sentier du vice ;
Rien ne troublera son repos.

Mais vous, méchants, race vouée
Aux enchantements monstrueux,
Race de la prostituée,
Sortis d'un rang incestueux ;
Ignorez-vous, fils détestables,
Contre qui, dans vos jeux coupables,
Ose blasphémer votre voix,

Digitized by Google

Vous qui consommez l'adultère,
Couchés à l'ombre séculaire
Des chênes sacrés de vos bois ?

Dans vos cavernes ténébreuses,
Quoi ! vous égorgez vos enfants
Devant les pierres odieuses
Que vous prenez dans les torrents !
Elles seront votre partage,
Puisque vous leur rendez hommage
En versant le vin sous vos pas.
Dans vos pratiques criminelles,
Vous vous prosternez devant elles,
Et je ne me vengerais pas!

Au sommet des plus hautes cimes
Tu places ton lit effronté,
Et pour immoler des victimes,
Tu vas dans ce lieu détesté.
Derrière la porte, une idole
A reçu ton culte frivole ;
Dans ton égarement fatal,
Oubliant ma gloire offensée,
Tu me chasses de ta pensée,
Tu m'oses donner un rival !

De loin leur étalant ta couche,
Tu l'ouvres aux rois, tes amants,
Epouse infidèle, et ta bouche
Leur fait d'exécrables serments !
Avec eux faisant alliance,
Tu t'es livrée à leur licence,
En tout lieu tu les as soufferts ;
Leur envoyant par tes esclaves
Tous tes parfums les plus suaves,
Tu t'abaissas jusqu'aux enfers !

Digitized by Google

Lasse de cette triste voie,
Vivant de ce honteux métier,
Tu n'as point dit : Je suis sans joie ;
J'ai tout perdu ; je veux prier.
Que craignais-tu, femme parjure ?
Pourquoi me faire cette injure ?
De ton cœur pourquoi me bannir ?
Qu'espérais-tu dans ta démence ?
Est-ce à cause de mon silence
Que tu bravais mon souvenir ?

Je publierai, dans ma justice,
Tes vertus et ton équité ;
Et les œuvres de ton caprice
Ne seront plus que vanité.
De tes amis, pour ta défense,
Tu réclameras l'assistance,
Et le vent les emportera !
Mais quiconque en moi seul espère,
Un jour, possédera la terre,
Et dans mon saint temple entrera.

Digitized by Google

FABLES

Par M. F. Clicquot, membre titulaire.

LE PLUMET.

Dans Grenade, un matin, entrait une princesse,
Et de beaux cavaliers un escadron fringant
Trottait, caracolait autour de Son Altesse,
Que fièrement portait un mulet castillan.
Sur le front du mulet un panache ondoyant
Descendait à grands flots et couronnait sa tête,
Qu'il penchait avec grâce, en faisant la courbette ;
Et, d'un ton protecteur, aux chevaux andaloux
Il s'en allait disant : — « C'est ici votre place.
Venez, nobles coursiers, rangez-vous près de nous;
Vous êtes de nos gens, et nôtre est votre race.
Ma mère me l'a dit et redit bien souvent,
Comme nous, l'Andalou descend directement
De la noble Sarah, cette jument parfaite
Qui jusque dans Médine a porté le Prophète ! »
Il en eût dit plus, mais un Grenadin, jaloux
De lui voir cajoler ainsi les andaloux,
En hennissant, lui dit : — « C'est parler à merveille ;
Mais pourtant m'est avis que pour vous mieux vaudrait
Ne pas tant secouer ce glorieux plumet
Qui, dans ses bonds, découvre un certain bout d'oreille,
Ou, sans égard pour la jument de Mahomet,
Du vulgaire indiscret la vanité jalouse

Digitized by Google

Pourrait bien ne pas voir une oreille andalouse,
Mais simplement, mon cher, l'oreille d'un baudet. »

Que de gens nous voyons faire les personnages,
Et qui, s'ils ont du sort reçu quelque faveur,
Accouplent à leur nom le nom de leurs villages,
Et se donnent un train et des airs de seigneur!
Il en est d'autres qui, reniant leurs vieux pères,
Des noms particulés de mesdames leurs mères
Se font des titres sans façon,
En vertu d'un ancien volume
Qu'en terme de pratique on a nommé Coutume,
Lequel contient certains dictons
Que, par respect pour vous, chers lecteurs, nous tairons.

LA NOISETTE.

Un rat déjà blanchi par l'âge,
Dans les flancs d'un réduit profond,
Gardait ample provision
De blé, de fruits, de grains et de fromage.
Il n'en faisait pour lui que peu d'usage,
Pour autrui moins encor, pour quelque prêt, selon
Que lui semblait profitable le gage,
Mais jamais pour le plus piètre don.
Et cependant par les rats de son entourage
Il était recherché, cajolé, vénéré ;
On le regardait comme un sage :
Il était riche,.... et c'est un avantage
Qui, chez le peuple rat, est fort considéré !
Or, un matin, ce personnage
Ferma sa porte avec attention,
Et s'en fut dans le voisinage,

Digitized by Google

Pour voir si dame Occasion
Ne lui livrerait pas quelque bon lucre à faire.
Il avait le nez fin, et ne revenait guère
La griffe nette à la maison.
Dans cette honnête intention,
En rat dévot, ayant fait sa prière
Au fils de Maïa, patron des gens d'affaire,
Il dirigea sa course avec précaution ;
Et, traversant le mur de la maison voisine,
Il se mit à rôder autour de la cuisine.
Puis, appliquant son œil aux fentes d'un lambris,
Il découvrit bientôt, parmi quelques débris,
Sur l'émail brisé d'une assiette,
Près d'une blondine noisette,
Une tranche de jambonneau.
Affriandé par ce galant tableau,
Il se glisse en rampant au bord de sa cachette,
Et, regardant partout et n'apercevant rien
Qui pût troubler son entreprise,
Il saute sur la tranche, il la prend et revient,
Comme une flèche, avec sa prise :
Il la loge dans son réduit,
Il la touche, il l'admire, il la flaire,
Et d'un ton de gourmet, il dit :
C'est un morceau de roi, nous pourrions en faire
Un souper fin ; mais, hélas! si je n'erre,
Mon bon docteur disait naguère :
Le jambon est pesant, indigeste, malsain.
Soyons prudent, gardons-le pour demain ;
Contentons-nous, ce soir, de la noisette.
Ce disant, il retourne, il la voit, la saisit.
Mais voilà que, soudain, lui barrant la retraite,
Un matou sur son dos bondit,
Et de son ongle aigu lui saisissant la tête,
Il lui dit à l'oreille : — « Assez, maître larron,
Me semble, pour un jour, d'avoir pris du jambon.

Digitized by Google

Pourrait bien ne pas voir une oreille andalouse,
Mais simplement, mon cher, l'oreille d'un baudet. »

Que de gens nous voyons faire les personnages,
Et qui, s'ils ont du sort reçu quelque faveur,
Accouplent à leur nom le nom de leurs villages,
Et se donnent un train et des airs de seigneur!
Il en est d'autres qui, reniant leurs vieux pères,
Des noms particulés de mesdames leurs mères
Se font des titres sans façon,
En vertu d'un ancien volume
Qu'en terme de pratique on a nommé Coutume,
Lequel contient certains dictons
Que, par respect pour vous, chers lecteurs, nous tairons.

LA NOISETTE.

Un rat déjà blanchi par l'âge,
Dans les flancs d'un réduit profond,
Gardait ample provision
De blé, de fruits, de grains et de fromage.
Il n'en faisait pour lui que peu d'usage,
Pour autrui moins encor, pour quelque prêt, selon
Que lui semblait profitable le gage,
Mais jamais pour le plus piètre don.
Et cependant par les rats de son entourage
Il était recherché, cajolé, vénéré ;
On le regardait comme un sage :
Il était riche,.... et c'est un avantage
Qui, chez le peuple rat, est fort considéré !
Or, un matin, ce personnage
Ferma sa porte avec attention,
Et s'en fut dans le voisinage,

Digitized by Google

t rendu carnage pour carnage ;
e, son meurtrier,
et qui l'outrage,
, eût chanté son courage ;
fait : à qui lui fait du bien,
t même le dédain ;
pitié le déchire, le tue,
piédestal, il taille une statue,
poète vient, en vers adulateurs,
ire sur la base : Au vainqueur des vainqueurs.

LE BALAI.

Un jour, la prudente Jeannette,
Sur son dressoir, au rayon le plus haut,
Posa dans une blanche assiette
Une tranche de jambonneau,
Et puis après, à la rivière,
En caquetant avec une commère,
Elle s'en fut chercher de l'eau,
Sans se douter qu'un chat, caché sous son fourneau,
Sournoisement la voyait faire.
Quand elle fut sortie et sitôt qu'il se crut
Seul au logis, le chat saute sur le bahut,
Et de là se dressant, s'allongeant vers l'assiette,
Il fit tant des pattes et de la tête,
Qu'il la fit choir avec le jambonneau.
L'assiette avec fracas se brisa sur la terre.
Le chat eut peur, croyant ouïr la ménagère ;
Il s'enfuit et, soudain, s'en alla ventre à terre
Se recacher sous le fourneau.
Mais voilà qu'un vieux rat, du bord de sa retraite,
Parmi les débris de l'assiette,

Digitized by Google

Ne pouvais-tu laisser à d'autres la noisette ?
Vouloir tout pour soi seul n'est pas séant du tout ;
Car, ainsi que disait un vieux rhéteur de Crète
Chez un certain Pyrrhus, grand coureur de conquête :
L'imprudence veut tout, la sagesse s'arrête
A propos ; elle sait se modérer en tout.
Le prince qui s'obstine à prendre une bicoque,
Ainsi qu'on a pu voir en Suède, en Anjou,
Le plus souvent, misérablement troque
Son titre de lion contre un brevet de fou ;
Le trafiquant qui risque tout pour tout,
Le joueur qui sans cesse fait va-tout,
Semblablement au rat qui prend une noisette
Quand il a du jambon, font un acte de fou,
Car tous ils ont risqué leur honneur et leur cou,
Je te le dis, foi de matou ! »

LE SANGLIER.

On a dit et redit souvent que le pourceau
Etait un être abject et sans génie ;
Qu'il n'était propre, habile à rien pendant sa vie,
Qu'à s'engraisser et qu'à mourir ainsi qu'un sot.
A ce superbe arrêt que répond le pourceau ?
Mais il ne répond rien : il aurait trop à dire ;
Il n'est pas le plus fort, il nous laisse médire,
Et quand arrive son bourreau,
Philosophiquement, il souffre son martyre,
En disant simplement, comme un Turc : Il le faut !
S'il avait eu, le pauvre hère,
Le droit de se choisir un père,
Il n'eût pas pris le porc, mais bien le sanglier,
Et tapis dans sa bauge, intrépide et sauvage,

Digitized by Google

A l'homme il eût rendu carnage pour carnage ;
Et cet homme, son meurtrier,
Qui le dévore et qui l'outrage,
Eût respecté sa force, eût chanté son courage ;
Car l'homme est ainsi fait : à qui lui fait du bien,
Il prodigue l'injure et même le dédain ;
Mais à qui sans pitié le déchire, le tue,
Il dresse un piédestal, il taille une statue,
Et son poète vient, en vers adulateurs,
Ecrire sur la base : Au vainqueur des vainqueurs.

LE BALAI.

Un jour, la prudente Jeannette,
Sur son dressoir, au rayon le plus haut,
Posa dans une blanche assiette
Une tranche de jambonneau,
Et puis après, à la rivière,
En caquetant avec une commère,
Elle s'en fut chercher de l'eau,
Sans se douter qu'un chat, caché sous son fourneau,
Sournoisement la voyait faire.
Quand elle fut sortie et sitôt qu'il se crut
Seul au logis, le chat saute sur le bahut,
Et de là se dressant, s'allongeant vers l'assiette,
Il fit tant des pattes et de la tête,
Qu'il la fit choir avec le jambonneau.
L'assiette avec fracas se brisa sur la terre.
Le chat eut peur, croyant ouïr la ménagère ;
Il s'enfuit et, soudain, s'en alla ventre à terre
Se recacher sous le fourneau.
Mais voilà qu'un vieux rat, du bord de sa retraite,
Parmi les débris de l'assiette,

Digitized by Google

Près d'une friande noisette,
Vit la tranche de jambonneau ;
Il accourt, il la prend, et s'enfuit au galop,
Puis après, hardiment, pour prendre la noisette,
Il revient ; mais voilà que le chat, qui le guette,
Sur lui se jette,
Et l'appréhende au cou,
En lui disant : — « Maître, c'est trop d'un coup.
Passe pour le jambon, mais prendre une noisette
Effrontément, sous le nez d'un matou,
Vous l'avouerez, mon maître, c'est trop fou. »
Le rat veut répliquer, mais le matou l'arrête,
Et prenant la parole, il lui fait un sermon
Si profond, si savant, si long,
Qu'à la fin, pour de bon,
Revient la cuisinière
Qui, voyant les morceaux de son assiette à terre,
Attrape son balai et, rouge de colère,
Tape sur le prêcheur, en s'écriant : « Maraud,
Tiens, voici pour l'assiette !
Tiens, voici pour le jambonneau !
Marouſle, abominable bête,
Affreux matou, je te tuerai, foi de Jeannette !
Et pour faire un manchon, j'écorcherai ta peau !

Comme à la fin de toute historiette
Il faut une morale, en deux points la voici :
C'est que par un voleur, comme en ce conte-ci,
Un voleur est volé souvent ; c'est qu'en affaire,
Il ne faut dire que le simple nécessaire,
Car d'un voleur volé le monde rit ;
Et, pour tout dire enfin, c'est que trop parler nuit !

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

BOBA, dit Maître George

PEINTRE

(XVI^e SIÈCLE).

Lecture de M. SUTAINE, membre titulaire.

En remontant le cours des âges, on rencontre souvent certaines individualités dont la biographie donne lieu à des incertitudes qu'il n'est pas toujours possible à l'historien d'écarter complètement. Ces difficultés se présentent, surtout, quand les individualités en question n'ont pas brillé d'un de ces éclats extraordinaires qui commandent le souvenir et rendent leur mémoire impérissable.

L'artiste dont nous nous occupons aujourd'hui, Boba, dit Maître George, appartient à cette catégorie, et, si nous ne possédions des témoignages sérieux sur lesquels il nous est permis de nous appuyer avec sécurité, nous pourrions hésiter à le ranger au nombre de nos compatriotes.

Chesneau, aussi connu sous le nom de *Quer-*

Digitized by Google

culus (1), lui donne souvent, dans ses poésies latines, l'épithète de *Flandrus* (le Flamand), et cette dénomination serait de nature à jeter quelque doute dans notre esprit, si, d'un autre côté, un écrivain qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de Reims, Maillefer, dans son *Abrégé de Dom Marlot*, n'affirmait qu'il était rémois. Nous sommes parfaitement disposé à adopter cette opinion, et l'origine que lui donne Chesneau ne peut, selon nous, l'infirmer en aucune manière. Un voyage de notre artiste en Flandre a pu suffire à un poète pour orner son nom d'une épithète qui rappelait cette excursion. N'avons-nous pas vu, dans une circonstance analogue, et à peu près à la même époque, la ville d'Angoulême nous disputer une de nos pricipales illustrations, le célèbre sculpteur Pierre Jacques, et, parce qu'il avait exécuté quelques travaux dans cette ville, prétendre nous l'enlever, tandis que nous le revendiquons à bon droit comme un des plus dignes enfants de notre vieille cité?

Nous tenons donc Boba bien et dûment pour rémois (2).

Né vers 1550, il est certainement l'un des plus anciens représentants de l'école française, qui n'avait pas encore pris son rang et préludait par de timides essais aux brillantes destinées qu'elle devait conquérir plus tard. Il était contemporain de Clouet, dit Janet, le plus ancien peintre français à l'huile

(1) Nicolas Chesneau (en latin *Querculus*), doyen de l'église de Saint-Symphorien de Reims, en 1580.

(2) Suivant M. Tarbé (*Essais historiques sur Reims*, par MM. Tarbé et Maquart), son véritable nom serait *Bobo*, et non *Boba*. Nous ne savons sur quels témoignages s'appuie cette opinion.

Digitized by Google

inscrit au livret du musée du Louvre, et précéda Stella, Laurent de Lahyre et le Poussin.

Il fut ainsi l'un des rares adeptes que les étincelles du feu sacré qui rayonnait de l'Italie vinrent embraser, et qui frayèrent une route toute nouvelle à leurs successeurs.

Considérées à ce point de vue, les œuvres, en très-petit nombre, qui nous restent de lui, offrent un intérêt sérieux que leur mérite réel n'éveillerait peut-être pas au même degré.

Si l'on en croit Maillefer, que nous citions au commencement de cette notice, Boba, dit Maître George, aurait exécuté beaucoup de tableaux d'histoire inconnus maintenant, et, sans doute aussi, bon nombre de peintures religieuses qui ont aussi complètement disparu ; du moins, on ne paraît lui attribuer d'une manière certaine aucune de celles qui décorent nos églises.

En revanche, tous les écrivains qui se sont occupés de Reims s'accordent sur ce point, que trois portraits qui existent encore, et dont deux, surtout, ont un certain intérêt pour notre histoire locale, sont dus au pinceau de Boba. Nous voulons parler de Julien Pillois (1), de Copillon (2) et d'un troisième que nous décrirons plus tard, et dont le personnage est resté inconnu. Tous trois sont la propriété du musée de la ville.

Pillois et Copillon appartenaient à cette classe

(1) Julien Pillois, sieur de la Metz, près Attigny, conseiller et receveur des tailles, en 1592. (*Almanach de Reims*, 1776.)

(2) Il avait appartenu précédemment à M. Bidet, auteur d'une histoire manuscrite de Reims.

Digitized by Google

d'ambitieux sans valeur, d'autant plus dangereux qu'ils ne prennent conseil que de leur orgueil et de leurs déplorables instincts.

Tous deux étaient ligueurs, et ligueurs fougueux, car chez les envieux de bas étage, que le trouble et le désordre peuvent seuls faire monter à la surface, la fureur et l'exagération remplacent le mérite personnel.

La folle vanité de Pillois ne se contenta bientôt plus de déclamations de carrefour : elle le poussa au crime, et au crime le plus odieux ; il devint traître à son pays. Lieutenant des habitants et chargé, en cette qualité, de veiller à la sécurité et à l'honneur de la ville, il la livra lâchement, en Décembre 1593, pendant la nuit de la Saint-Thomas, à un parti espagnol commandé par le maréchal de Saint-Paul, qui tenait pour la Ligue.

Le fouet de l'histoire n'aura pas de lanières assez acérées pour flétrir et fustiger la mémoire du misérable qui, pour satisfaire une coupable ambition, et aussi, sans doute, quelques vengeances personnelles, n'hésita pas à forfaire à son devoir et à abandonner ses concitoyens aux fureurs d'une soldatesque étrangère et à toutes les horreurs de la guerre civile. A peine, en effet, Pillois et ses complices eurent-ils accompli leur abominable trahison, qu'ils demandèrent l'expulsion des notables de la ville qui leur portaient ombrage. Sur leur liste de proscription figuraient les noms des Maillefer, des Lespagnol, d'Eustache La Salle, qui devint lui-même lieutenant des habitants en 1607, et d'un grand nombre de citoyens honorables dont la loyauté bien connue aurait gêné les projets des traîtres.

Digitized by Google

Pour en revenir à notre peintre, nous devons dire que, dans les deux portraits que nous venons de mentionner, la valeur historique l'emporte beaucoup sur le mérite réel. Ils ne manquent pas d'énergie et d'une certaine expression de physionomie ; mais la touche en est crue et trop uniformément bitumineuse. Nous n'y trouvons pas ces tons rompus et de transition qui modèlent et font tourner les chairs. Peut-être des opérations successives de vernissage exécutées sans soin et des nettoyages inintelligents ont-ils fait disparaître les glacis primitifs, cela est possible ; mais telles qu'elles sont maintenant, ces toiles laissent à désirer.

Le musée de la ville possède encore de Maître George un troisième portrait dont le modèle, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, est resté inconnu. Le personnage représenté tient de la main droite un compas à l'aide duquel il trace des figures sur une table. En haut du tableau, à droite, on lit : *M. T. George pinxit ætatis suæ 39*, et derrière est écrit : *Anno 1593 fecit 16 Decembris*.

Les uns ont voulu voir dans cette toile, assez médiocre du reste, l'effigie du peintre lui-même ; d'autres prétendent qu'elle représente Jean Pussot, le maître charpentier écrivain dont Messieurs Henri et Loriquet ont publié les Mémoires. Il est évident que le compas dont se sert le personnage joue un grand rôle dans cette dernière supposition, qui ne serait pas dénuée de vraisemblance, s'il n'y avait dissidence entre les deux dates. En effet, Pussot, né en 1544, aurait eu 49 ans en 1593, tandis que le portrait indique seulement 39 ans. Nous nous bornons donc à enregistrer cette opinion, sans nous rendre garant de son exactitude.

Digitized by Google

Nicolas Chesneau, que nous avons cité plus haut, était contemporain de Boba, dont il fait souvent dans ses poésies latines un pompeux éloge ; il l'appelle le premier peintre de son époque : *Pictorum nostræ ætatis præstantissimus.*

Les œuvres de notre artiste ont, en effet, plusieurs fois éveillé sa verve, et nous voyons figurer dans son recueil une strophe des plus louangeuses inspirée par un portrait de Pierre Remi, archidiacre de l'église de Reims, exécuté par Maître George. Il a même consacré à ce dernier une longue pièce de vers, avec ce titre, *Georgio Boba, pictori nobilissimo*, et dont voici le début :

Invidet tibi Jupiter, deorum
Et potens hominum sator, Georgi ;
Nam quos finxit, eos manu diserta
Pingis tam bene tamque perpolite,
Ut ille invideat tibi tuam artem.
. . . . . .

Le poète et le peintre étaient liés d'amitié, et les éloges de Chesneau ont pu, sans doute, se ressentir de cette affection ; mais son admiration certainement était sincère. N'oublions pas, en effet, que l'école française, comme nous le disions plus haut, commençait à naître, et que ces essais, si imparfaits qu'ils pussent être encore, devaient exciter un légitime enthousiasme.

Nous possédons, d'ailleurs, en faveur de George, un autre témoignage d'autant plus précieux qu'il émane, cette fois, d'un artiste également son contemporain, et plus à même, sans doute, que le poète d'apprécier le mérite d'un confrère : nous voulons parler de notre compatriote Baussonnet, dont la bi-

Digitized by Google

bliothèque de Reims possède un important recueil de dessins. Dans le nombre figure un petit croquis représentant une tête d'ange, au-dessus de laquelle nous lisons : *Autre peinture imitée après le grand peintre M. George Bobas.*

Il est hors de doute pour nous que notre artiste a dû produire des œuvres plus importantes et d'un mérite moins contestable que les trois portraits qui nous restent de lui, et qui n'auraient pu suffire à justifier l'admiration dont il a été l'objet. Malheureusement, le temps, qui brise l'un après l'autre les anneaux de la chaîne de souvenirs qui rattache le passé au présent et à l'avenir, a également anéanti ou bien a fait oublier les ouvrages de notre plus ancien peintre rémois. La difficulté de relier entre eux les différents âges à l'aide des jalons dressés par nos devanciers, devient surtout plus grande pour les provinces où la rareté des grandes collections rend ces lacunes plus sensibles encore.

Il y a parfois quelque chose de profondément triste dans l'étude rétrospective des siècles écoulés. En reportant les regards en arrière, on découvre un nom dans le lointain ; on cherche, on s'informe, on apprend que celui qui portait ce nom a été peintre, statuaire, poète ; on fouille encore, on espère trouver quelque souvenir de lui, quelque œuvre qui témoigne de sa valeur : rien ; tout a disparu ; le temps a commencé la destruction, l'indifférence et l'oubli l'ont complétée.

Grâce aux trois toiles que nous avons mentionnées, il n'en a pas été tout-à-fait ainsi pour Boba ; cependant, il est permis de déplorer sincèrement la perte de ses œuvres principales. Les regrets seront plus

Digitized by Google

vifs encore, si l'on s'en rapporte à l'assertion de Maillefer, qui prétend, dans son *Abrégé de Dom Marlot*, qu'il fut élève du Titien.

On comprend quel intérêt nous offriraient aujourd'hui des ouvrages dont l'auteur avait pu s'inspirer du génie du grand peintre vénitien, et dont quelques-uns, peut-être, ont été exécutés dans son atelier et sous ses yeux.

Quoi qu'il en soit, Boba, dit Maître George, a été, ainsi que nous le faisions remarquer, l'un des plus anciens représentants de notre école, et ce titre seul suffirait, à nos yeux, pour que Reims se glorifiât de lui avoir donné le jour. Les peintres français n'étaient pas nombreux à cette époque, et il n'est pas donné à beaucoup d'autres villes d'en citer un parmi leurs enfants au XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

RÉPONSE

DE

M. l'abbé Clerc, Professeur à Luxeuil,

Membre correspondant,

SUR CES DEUX QUESTIONS :

1° Quel était le costume des moines de Luxeuil ?

2° En quoi la tonsure irlandaise différait-elle de la forme générale des tonsures ?

Toutes les questions qui se rattachent au culte catholique sont du plus haut intérêt, surtout quand on remonte aux sources premières des rites et des usages qu'il consacre. Rien n'égale, en effet, les richesses du symbolisme de notre religion, et il serait à désirer qu'il y eût dans les petits séminaires quelques personnes qui fussent chargées d'expliquer l'objet des cérémonies de l'Eglise, pour montrer aux jeunes gens toutes les beautés et tous les genres d'intérêt que recèlent les diverses parties du culte catholique. Ce cours serait à la fois précieux pour leur esprit et pour leur cœur, et pourrait leur donner le goût de l'éru-

Digitized by Google

dition liturgique. Là, les moindres détails se relient à des mystères touchants, à des pensées graves, sublimes, et s'il est permis d'employer une comparaison, les plus humbles notes de cet immense clavier suffisent pour nous rappeler quel est le souffle divin qui met en mouvement tous les ressorts de cette belle harmonie qu'on appelle le christianisme. C'est ainsi que la question du vêtement des religieux et les recherches historiques sur la forme de la tonsure suffisent pour nous retracer des usages précieux de la primitive Eglise. En examinant la première question, on n'a pas de peine à reconnaître que les couleurs que l'Eglise a adoptées pour les vêtements de ses ministres et de ses religieux se rapportent à des pensées mystiques et sont l'expression des divers sentiments que lui ont inspirés les phases si variées qu'elle a déjà traversées dans la vallée des larmes.

Lamy, dans son livre *de erudiend. Apost.*, prouve que les anciens chrétiens, et surtout les ecclésiastiques, faisaient habituellement usage de la tunique blanche de laine. Fleury confirme cette assertion par un témoignage; seulement, il fait observer que les prêtres avaient des robes plus blanches pour le service des autels (*Mœurs des chrétiens*, page 143). La couleur blanche avait quelque chose de distingué aux yeux de la société romaine. Les jours de fête, les citoyens portaient des robes plus blanches qu'à l'ordinaire, et l'on disait alors qu'ils étaient *albati*. Mais l'Eglise attacha de bonne heure une idée mystérieuse à la couleur blanche, comme on le voit par les vêtements blancs des nouveaux baptisés. Les chrétiens, surtout quand cette couleur eut été abandonnée par les autres citoyens, durent la préférer même dans

Digitized by Google

leurs habits ordinaires, pour signifier qu'ils formaient une nation candide et pure, sortie des ténèbres de la corruption du paganisme.

Plus tard, lorsque la distinction des deux vêtements du clergé différenciés par les couleurs se fut établie, on conserva encore le vêtement de couleur blanche pour les nouveaux baptisés, et ceux qui l'avaient été le jour de Pâques portaient cette robe blanche pendant toute le semaine de Pâques, qui, pour cette raison, était appelée *alba*, tandis que le Dimanche qui la terminait était appelé *Dominica in albis depositis*, nom qu'il a retenu aujourd'hui. Mais dans le symbolisme adopté graduellement par l'Eglise, il devait y avoir pour l'homme un genre de vêtement correspondant à l'état de sa chute, au travail, à la lutte, au côté pénible et sombre de la vie humaine, et c'est ce vêtement que l'on peut appeler vêtement pénitentiaire. Or, dans les principes de la liturgie, l'habit blanc est l'expression de la joie, et le noir, celle de la tristesse. Saint Jérôme, s'adressant à un chrétien, s'est exprimé ainsi : *Nous voyons que le peuple pécheur a toujours pleuré en habits de couleur sombre ; pour vous, revêtez la couleur de la lumière* (Saint Jérôme *ad nepot.*). Suivant Pierre le Vénérable, l'ancienne sagesse des Pères a pensé que la couleur noire convient mieux à l'humilité, à la pénitence, au deuil (Petr. Cler. *ad sanct. Bernard.*). Mais dans le sacrement de la régénération, le prêtre dit au néophyte : *Recevez la robe blanche et portez-la immaculée devant le tribunal de Jésus-Christ*. La soutane que le pape porte journellement est blanche comme l'aube qu'il prend à l'autel ; la couleur propre de réhabilitation vient s'empreindre pour lui dans la robe du travail. L'habit

Digitized by Google

qui est le symbole candide de la lumière, de la joie, de la paix de Dieu, est son vêtement habituel, parce que le souverain pontife est comme le type le plus élevé de l'humanité affranchie et relevée par Jésus-Christ.

La robe blanche ayant donc un sens mystique dans l'Eglise, il n'est pas surprenant que, dans les monastères, les religieux, héritiers des vieux usages, aient conservé le costume blanc, au moins pendant une époque assez longue. Dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims, cité par le P. Mabillon, on voit un portrait de Baron ; il y est représenté avec une soutane blanche et un scapulaire tirant sur le noir, qui ne lui vient que jusqu'aux genoux et dont les côtés sont joints par des bandes, comme le scapulaire des chartreux. On a sujet de croire, disent les auteurs de l'Histoire gallicane, que c'était là le costume général des moines de cette époque. Dans la savante histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, on lit ces paroles à l'article de l'ordre des religieux de Saint-Colomban (1) : « Les religieux de Saint-Colomban étaient habillés de blanc. Nous donnons ici la figure d'un de ces religieux, telle que l'a donnée Abraham Brûn, et telle qu'elle a été copiée dans l'ouvrage de *Schoonebec* et dans celui d'*Hélyot*, et voyez même tome, page 75, le portrait d'une religieuse de Saint-Colomban. »

Vers l'an 1052, Girard, abbé de Luxeuil, fit travailler, et travailla sans doute lui-même aussi, à un Evangéliaire, qui fut conservé à l'abbaye jusqu'à la Révolution. On voyait, à la fin de cet ouvrage, le por-

(1) Tome V, p. 76

Digitized by Google

trait de l'abbé Girard, présentant son manuscrit à saint Pierre. Dom Calmet, cité par D. Grappin, semble conclure de l'habillement de l'abbé Girard, que les moines de Luxeuil portaient encore un habit blanc dans le IXe siècle, parce qu'il a cru que l'habit de l'abbé Girard était blanc. Du reste, D. Calmet a exactement décrit l'extérieur et le costume de cet abbé : les cheveux et la couronne assez longs et couvrant les oreilles ; la barbe longue de deux ou trois lignes, des souliers noirs pointus, sans talons et sans courroies. L'Evangéliaire dont il a été question plus haut doit se trouver dans la collection du docteur Revillon, collection qui était autrefois celle du docteur Leclerc.

Le colonel de Fabert a laissé deux petites esquisses d'un religieux et d'une religieuse colombanistes, en indiquant la robe brune pour le religieux, et pour la religieuse la robe également brune, claire, voile et guimpes blancs, IXe siècle.

On lit dans une note du même auteur, qui avait vu le pillage de l'abbaye pendant la Révolution : « D. Grappin dit qu'un éclat de pierre enlevé accidentellement au sarcophage d'Angelonne, en 1652, ayant permis de regarder dans l'intérieur de ce tombeau, on y trouva des ossements enveloppés dans du satin rouge. Pour moi, lorsque je vis ce même tombeau d'Angelonne, brisé en 1795, je remarquai que les os qu'il renfermait se trouvaient enveloppés de chiffons de laine brune, débris d'une ancienne robe de religieux. Parmi ces os, il y en avait de grands comme des os de bras et de jambes. Je crois que tous ces débris respectables, que j'ai vu fouler aux pieds sur le pavé de la nef où ils étaient

Digitized by Google

éparpillés, furent ensuite jetés dans un des charniers de l'église. »

La deuxième question proposée est relative à la tonsure irlandaise. Il n'est pas facile d'assigner l'origine de la tonsure. Les auteurs sont partagés. Plusieurs, parmi lesquels se range le fameux Bergier, pensent que l'usage de la tonsure ne remonte pas au-delà du IVe siècle. Selon eux, à l'époque où les barbares du Nord se répandirent dans tout l'Occident, au commencement du Ve siècle, ils portaient des cheveux longs, un habit court et militaire, au lieu que les Romains portaient un habit long et des cheveux courts. Les clercs, la plupart nés sous la domination romaine, conservèrent leur ancien usage, et se trouvèrent ainsi distingués des barbares. Lorsqu'un de ces derniers était admis à la cléricature, on commençait par lui couper les cheveux et par le revêtir de l'habit long ; il est probable que l'usage de la tonsure a commencé en même temps. On sait qu'avant la naissance du christianisme, les Grecs et les Romains portaient leurs cheveux très-courts. Saint Paul faisait allusion à cet usage, lorsqu'il écrivait aux Corinthiens qu'il était ignominieux à un homme de porter de longs cheveux : les longs cheveux étaient l'ornement des femmes (1).

Mais d'autres savants ont embrassé un sentiment tout différent. S'appuyant sur un témoignage de saint Isidore de Séville, ils prétendent que l'usage de la tonsure a commencé par les Nazaréens, qui, après avoir pris soin pendant quelque temps de conserver

(1) *Dictionnaire de théologie*, par l'abbé Bergier, tom. VIII, page 168.

Digitized by Google

leur chevelure et gardé une austérité toute particulière, les rasaient ensuite et les offraient au temple pour être brûlés dans le feu du sacrifice, pour témoigner, en consacrant ainsi leurs cheveux à Dieu, qu'ils accomplissaient parfaitement la promesse solennelle par laquelle ils s'étaient voués à son service. Les apôtres introduisent ensuite dans l'Eglise ce même usage, à l'imitation des Nazaréens, afin que ceux qui sont particulièrement dédiés et consacrés au culte de Dieu, soient en quelque manière renouvelés, comme des Nazaréens, c'est-à-dire des personnes consacrées à Dieu par le retranchement de leurs cheveux. Et nous voyons que cela a été premièrement pratiqué chez les chrétiens par Priscille et Aguillas, dont il est parlé dans les *Actes des Apôtres* (1), où nous lisons aussi que saint Paul et quelques disciples de notre Sauveur s'attirèrent l'admiration des premiers chrétiens par la fidélité qu'ils mirent à observer cette sainte pratique. Or la tonsure des clercs est un signe qui paraît au-dehors, mais qui ne s'accomplit que dans l'intérieur; c'est un signe qui dénote que les ecclésiastiques doivent renoncer à toutes sortes de vices et se dépouiller des convoitises criminelles de la chair comme de leurs cheveux, et qu'ainsi renouvelés intérieurement par les vertus qu'ils ont embrassées, comme ils le sont extérieurement par les cheveux courts, ils doivent paraître éclatants parmi les fidèles, se dépouillant du vieil homme et de ses œuvres, selon le langage de l'apôtre, et se revêtant du nouveau par la connaissance de Dieu. Or, il faut non-seulement que ce renouvellement se fasse dans l'âme, mais on doit

(1) *Actes des Apôtres*, chap. XVIII, v. 18.

Digitized by Google

aussi le faire connaître sur la tête, qui en est le principal siége. Et je pense que l'on se contente de raser le haut de la tête, et qu'on laisse au bas un cercle, qui forme une espèce de couronne, pour marquer en la personne des ecclésiastiques le sacerdoce et le règne sacré de l'Eglise (1).

Cependant la tonsure n'a pas été pratiquée de la même manière chez tous les peuples chrétiens. Ainsi, les moines de Saint-Colomban différaient des autres religieux dans la tonsure, en ce qu'ils la portaient à la manière des Irlandais. Or, il est à remarquer que les Irlandais ne se rasaient que pardevant, en demi-cercle, c'est-à-dire d'une oreille à l'autre, le dessous de la tête ne l'étant point. Ce qu'ils faisaient, disaient-ils, pour imiter l'apôtre saint Jean, au lieu que les Romains, qui prétendaient imiter l'apôtre saint Pierre, se rasaient la tête et laissaient au bas des cheveux en forme de cercle. Les Grecs se rasaient toute la tête, sans y laisser de cheveux, voulant être semblables, disaient-ils, à saint Jacques, frère de Jésus-Christ, et à l'apôtre saint Paul ; mais apparemment ceux-ci ont changé de sentiments dans la suite, puisqu'ils ne se rasent plus et laissent croître entièrement leurs cheveux.

Dans le concile de Mâcon, le moine Agrestin se plaignit devant saint Eustache, deuxième abbé de Luxeuil, de ce que les religieux de cette abbaye différaient des autres moines pour la forme de la tonsure, et de ce qu'ils avaient plusieurs singularités dans la célébration de la messe et dans le chant de l'office.

(1) Sanctus Isidorus, *de ecclesiat. Officiis*, lib. II, cap. 4, in concil. Aquisgranensi, cap. 1.

Digitized by Google

Mais le concile de Mâcon n'eut point d'égard à ce reproche d'Agrestin, et les prélats, qui s'étaient laissés surprendre par son faux zèle, ayant été désabusés, l'obligèrent de se réconcilier avec son abbé, qui l'embrassa et lui donna le baiser de paix (1).

Les Irlandais étaient en dissidence avec les catholiques des autres pays sur trois points : la forme de la tonsure, les cérémonies accessoires du baptême, et l'époque où l'on devait célébrer la fête de Pâques. Mais ces dissidences si faibles s'effacèrent quand les pères du concile de Sens, tenu en 630, ayant recouru, disent-ils, à la capitale des villes chrétiennes comme des fils à leur mère, se conformèrent à l'usage universel de la chrétienté (2).

(1) *Ordres religieux et militaires*, tome V, page 74.
(2) Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*.

Digitized by Google

NOTE

sur

LES MONNAIES FRAPPÉES A PROVINS,

DE 1125 A 1270,

PAR LES COMTES DE CHAMPAGNE,

Par M. Ch. ROBERT, membre correspondant.

Aucun type monétaire n'a donné lieu à plus de dissertations que le type provinois, désigné dans la plupart des collections sous le nom de *peigne* et de *râteau*. Mais le sens réel que cet emblème bizarre cache sous ses diverses transformations, est loin encore d'être complètement révélé.

Résumer le débat et signaler les points qui ne sont point nettement éclaircis, m'a paru le meilleur moyen de hâter la solution.

Voici sommairement l'avis des divers écrivains qui ont traité la question.

Duby (1) décrit les monnaies aux noms de Thibaut et de Henri, sans les interpréter, et se borne à dire que le sénat de Rome les a copiées (2), afin de

(1) *Monn. des prélats et barons de France*, t. II, page 42.

(2) Les imitations dont parle Duby appartiennent à la république éphémère établie par Arnaud de Bresse (1147-1154). Voir LIRUTI, *Dissert. sur les monn. du duché de Frioul*, et CARTIER, *Revue nu-*

Digitized by Google

faciliter l'achat des draps de Provins dont l'Italie faisait, à cette époque, une grande consommation.

Lelewel (1) remarque que les *provinois* émis du XI^e^ au XIII^e^ siècle portent, les uns, un monogramme, les autres, une sorte de *peigne*. Suivant lui, ce dernier type aurait été une imitation informe d'une tête de face (2), dans laquelle les cheveux étaient représentés par des lignes verticales, le nez par une lettre cruciforme, et les yeux, soit par des annelets, soit par un croissant et un astre ; enfin des râteaux, tournés en bas, auraient, en dernier lieu, remplacé les traits du visage (3).

M. Bourquelot (4), après avoir rappelé que la monnaie seigneuriale de Provins est citée dans les transactions dès le milieu du XII^e^ siècle, ajoute :

« Les monnaies des comtes de Champagne présentent, toutes, sur l'une de leurs faces, un peigne, image, sans doute, du travail de la laine, dont il y avait une grande fabrication et un grand commerce à Provins, au Moyen-Age ; ce peigne est accompagné tantôt d'une sorte de monogramme variable, tantôt d'un petit soleil et d'une petite lune, etc... »

mismatique, 1839 Dans ces copies, les traits où l'on a cru voir des dents de peigne sont courbés, au lieu d'être droits et verticaux.

(1) *Numism. du Moyen-Age*, tom. I^er^, pages 171 et suivantes. Bruxelles, 1835.

(2) La tête de face se voit sur les monnaies rémoises du comte Eudes (1019-1037).

(3) Lelewel classe, avec raison, aux derniers temps de l'autonomie de la Champagne, les deniers qui portent non-seulement un peigne, mais ce qu'il appelle des râteaux ; ces deniers ont été, en effet, copiés par Louis I^er^ de Flandre, comte de Rethel (1277-1322).

(4) *Rev. num.*, 1838, pag. 35 et suiv.

Digitized by Google

Cet auteur, reproduit, en 1839, les mêmes données dans son *Histoire de Provins* (1), et ajoute que : « plusieurs comtes du même nom s'étant succédé en Champagne, il n'y a pas de raison d'attribuer les médailles aux uns plutôt qu'aux autres. »

M. Hiver (2) partage l'avis de M. Bourquelot, et considère le type qui nous occupe comme constituant un emblème significatif, faisant allusion au travail de la laine. Il pense également qu'il est difficile d'en répartir les variétés entre les comtes du même nom.

M. Cartier, dans les observations dont il fait suivre l'article de M. Hiver, admet que les barres verticales sont bien les dents d'un peigne. Suivant lui, les exemplaires où cet emblème est surmonté d'un croissant et d'une étoile sont les plus anciens. Quant aux trois traits convergents, où Lelewel voyait un nez, ils figurent un T, initiale du nom de Thibaut.

M. Duchalais (3) fait connaître un *provinois* qui appartient évidemment à Thibaut IV (1125-1152), puisqu'il pend encore, en manière de sceau, à un titre de 1138, au bas duquel il avait été attaché pour preuve de l'exécution d'un jugement par lequel le roi Louis le Jeune avait condamné le vicomte de Melun à payer un denier de Provins à l'abbé de Saint-Maur. Le type de cette pièce consiste en une large barre horizontale, de laquelle descendent des traits parallèles, et que surmontent deux annelets et une figure ressemblant à un T ou à un Y; désigné par l'auteur sous le nom de *peigne*, il ne lui semble pas,

(1) Tom. I^er^, chap. XVII, pag. 441 et 443.

(2) *Rev. num.*, 1839, pag. 30.

(3) Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, deuxième série, tom. I^er^ et note supplémentaire. Paris, 1845.

Digitized by Google

comme à la plupart de ses devanciers, avoir le caractère d'un emblème industriel ; il faut seulement y voir une dégénération du monogramme des grands provinois du XIe siècle, monogramme formé lui-même, en souvenir de celui du roi Eudes, d'une barre horizontale au-dessus de laquelle se trouve un O cruciforme entre deux annelets, tandis que deux E placés, l'un verticalement, l'autre horizontalement, occupent la partie inférieure du champ. Duchalais établit ensuite : 1° que des monnaies semblables à celles de Thibaut IV, mais au nom de Henri, et où les annelets qui accostent ce qui ressemble à un T, sont remplacés par un astre et un croissant, ont été frappées successivement par les deux comtes de ce nom, auxquels Provins a appartenu, de 1152 à 1197 ; — 2° qu'une pièce analogue à ces dernières est de Thibaut V (1197-1201) ; — 3° que les provinois où le T et ses accessoires sont remplacés par des objets « ressemblant à trois petites tours crénelées » ont été frappés par Thibaut VI (1201-1253) ; — 4° enfin, que les pièces où les trois petites tours ne sont plus placées sur un peigne, mais sur un croissant (1), sont de Thibaut VII, roi de Navarre, ainsi que le prouve la légende DE NAVARIE.

M. De Longpérier (2) approuve la manière de voir de M. Duchalais sur le grand denier au monogramme, et semble disposé à y reconnaître le prototype de toutes les pièces au peigne.

M. de Barthélemy (3) est aussi d'avis que le mo-

(1) Voir le dessin de ces pièces : *Rev. num.*, 1839, pl. II, fig. 2. Art. de M. Cartier.

(2) 1847. Monnaies franç. de la *Collection Rousseau*, n° 501.

(3) *Manuel de numismatique*, p. 140.

Digitized by Google

nogramme du roi Eudes était devenu, après sa mort, un signe conventionnel, que les monétaires de Provins transformèrent, au XIe siècle, en une espèce de peigne.

M. Poey d'Avant, reprenant, à son tour, cette question (1), pense qu'il ne faut chercher l'origine du peigne ni dans la tête, comme le veut Lelewel, ni dans le type odonique, mais dans le monogramme d'un grand denier de sa collection (2), qu'il considère comme plus explicite que ceux décrits par M. Duchalais et M. de Longpérier (3).

Enfin, quelques archéologues moins sérieux ont voulu voir dans le peigne des armoiries parlantes, *peigne dans le champ*, rébus du nom de la province où ces pièces avaient cours (4).

Il résulte des opinions qui viennent d'être citées que les numismatistes, sans parler de Lelewel, ont dit, les uns, que le peigne avait été adopté avec intention, comme emblème du commerce des laines; les autres, qu'il était une transformation sans signification d'un type épigraphique provenant lui-même d'un ancien monogramme royal. Plus tard, ce peigne aurait été surmonté de râteaux ou de tourelles; enfin, le peigne aurait disparu, et il ne serait resté que

(1) 1853.—*Description d'une collection de monnaies seigneuriales françaises*, page 324, n° 1490.

(2) *Loc. cit.*, pl. XX, n° 12.

(3) Le denier figuré par M. Poey d'Avant diffère, en effet, de celui que M. de Longpérier a fait graver dans son texte (*Catalogue Rousseau*, n° 501), mais il paraît identique à celui qu'indique Duchalais (Note supplémentaire au mémoire précité, n° 1.).

(4) *Journal des Débats*, 10 Avril 1846.

Digitized by Google

les râteaux, sous lesquels aurait été placé un croissant.

Ce qu'on sait aujourd'hui de la filiation des types au Moyen-Age (1) et du soin avec lequel on conservait à la monnaie, pour en faciliter le cours, son aspect général, tout en substituant un nouvel emblème à l'emblème primitif, ne permet plus de contester l'opinion de MM. Duchalais, de Longpérier et de Barthélemy, à savoir que le type des grands deniers du XIe siècle a été emprunté au monogramme odonique (2).

On doit donc admettre que l'un des deux E placés en sens contraire sous la barre horizontale de ces deniers a fait un quart de révolution et donné naissance aux lignes parallèles, ressemblant à des dents de peigne, qui se voient sur les deniers et les oboles dont nous nous occupons ; mais reste à savoir ce que signifient ces prétendues dents terminées comme ci-dessous, en 1138, par une large barre horizontale, et surmontées d'une lettre cruciforme entre deux annelets (3).

(1) Voir le mémoire de M. Cartier sur la monnaie chartraine.

(2) Le monogramme des grands deniers frappés collectivement, au XIe siècle, par Sens et Provins, a la même origine.

(3) Ce dessin a été pris sur le denier de la charte de 1138. Je le dois à l'obligeance de M. Lallemand, employé aux archives de l'empire.

Digitized by Google

Est-ce bien un peigne à carder la laine ? Les antiquaires de Champagne décideront peut-être la question au moyen de recherches faites sur la forme des outils et des instruments dont on se servait pour la préparation des laines ; mais j'avoue, pour mon compte, qu'un emblème industriel sur les monnaies féodales du XII^e^ siècle me semblerait une anomalie, et que j'aimerais mieux une autre explication.

L'obscurité me paraît moins grande au commencement du XIII^e^ siècle, sous Thibaut VI ; en effet, qu'on connût ou non l'origine du provinois, il est certain pour moi qu'on a modifié, à cette époque, le type en parfaite connaissance de cause, et que, sans trop en changer le dispositif, on en a fait un emblème tout féodal, un château (1), CASTRVM PRVVINS (2), comme le dit la légende.

La figure suivante, qui reproduit un provinois de ma collection, au nom de Thibaut VI, présente, en effet, une plate-forme surmontée de trois tours crénelées ; celle du milieu est, suivant l'usage, plus élevée que les autres. Les barres parallèles sont les palissades ou, si l'on veut, la herse, dont les dimensions ont été exagérées, comme le sont souvent celles de la porte dans la représentation des édifices au

(1) Une foule de villes seigneuriales n'ayant pas, comme Provins, un château célèbre qu'on fait remonter à César, mettaient, à cette époque, des tours sur leurs monnaies. Cet usage s'étendait jusqu'en Orient, où l'empereur Michel VIII (1266-1282) décrétait que des fortifications seraient figurées sur la monnaie frappée dans les ateliers de Constantinople.

(2) La légende est au génitif, parce que le mot *Moneta* est sous-entendu. Il en est de même dans les deniers de Cateau-Cambrésis, frappés sous l'évêque Nicolas (1248-1272), et portant également un château au revers.

Digitized by Google

Moyen-Age. Duchalais et M. Poey d'Avant n'ont, du reste, pas hésité à reconnaître des tourelles dans ce que leurs devanciers appelaient des râteaux ; ils étaient donc bien prêts de notre interprétation, car qu'eût signifié un peigne supportant des tours ?

Ajoutons que les sceaux de Provins représentaient un château dès l'année 1268 (1). Or, on ne conteste plus la connexité étroite qui a le plus souvent régné entre le type de la monnaie d'une ville et celui de ses sceaux (2) ; l'un sert à interpréter l'autre.

(1) L'édifice à trois tours, qui figure au centre du sceau du maire de Provins en 1274, a même quelque analogie avec le type de notre monnaie (Bourquelot, *Histoire de Provins*, tom. II, pl. des sceaux, fig 7). Plus tard, lorsque la science héraldique se fut formée, l'antique emblème de Provins reçut des accessoires et des émaux, et blasonna comme ci-après : « D'azur à un château rond, composé d'une enceinte sommée de trois tourelles renfermant une grosse tour plus élevée et pavillonnée, le tout d'argent maçonné de sable ; le milieu a la première enceinte ouverte en porte aussi d'argent et chargée d'un lion de sable. » (*Armorial général*, Ms. Bibliothèque Impériale, volume de la généralité de Paris, page 298.) Le lion n'existait pas primitivement dans l'emblème adopté par Provins, ainsi que le constate un sceau de 1268, conservé aux Archives impériales.

(2) Cette connexité a été parfaitement démontrée par M. Piot (*Rev. num. belge*, 1848, pl. 1 à 48), qui a peut-être eu le tort seulement de considérer d'une manière trop absolue le sceau comme ayant servi de prototype à la monnaie. Il n'en a pas toujours été ainsi, du moins en France, témoin le crocodile de Nimes et les cinq œils de Périgueux, qui ont paru sur les flans monétaires avant d'être imprimés sur les sceaux.

Digitized by Google

En résumé, le type de la monnaie de Thibaut IV (1125 - 1152) me paraît dériver des grands provinois du XIe siècle, plutôt que d'une tête, comme le voulait Lelewel. Sa signification est encore à déterminer, et ce ne serait qu'après production de preuves concluantes qu'il faudrait reconnaître un peigne ; mais plus tard, dès le commencement du XIIIe siècle, c'est un château, et non des râteaux que l'on a eu l'intention d'y figurer. Enfin, sous Thibaut VII (1253 - 1270), lorsque les fuseaux parallèles ont disparu, c'est encore le château qui persiste, et l'on doit voir dans la courbe qui les remplace, ou un signe accessoire, ou une porte d'entrée.

Digitized by Google

LETTRE A M. Ch. ROBERT

sur

L'ORIGINE DU TYPE

des

MONNAIES DE PROVINS,

Par M. Maxe, membre titulaire.

Monsieur,

M. Duquenelle se trouvant dans l'impossibilité de présenter à l'Académie le travail que vous lui aviez adressé, il m'a prié de le remplacer en cette circonstance, et j'ai lu, dans une des dernières séances, votre mémoire sur les monnaies frappées à Provins. Les raisons que vous donnez pour expliquer ce qui jusqu'alors avait été désigné par les numismatistes sous le nom de peigne me paraissent fort ingénieuses, mais je ne puis les admettre, et je viens vous soumettre mes objections.

Pour reconnaître la véritable origine des emblèmes et des différentes figures qui occupent le champ des monnaies au Moyen-Age, il faut souvent remonter à des temps antérieurs, étudier la filiation des types les plus usités, et suivre pas à pas les différentes transformations par lesquelles ces types ont dû passer.

La proposition faite par Lelewel de voir dans le

Digitized by Google

type de Provins la dégénérescence d'une tête barbare, n'a pu être acceptée, et il est admis que le peigne provient du monogramme odonique qui avait subi plusieurs transformations. L'examen de ces différentes modifications peut nous éclairer à ce sujet, et peut-être trouverons-nous une raison à quelques-uns des signes principaux que nous rencontrerons sur les monnaies dont nous nous occupons.

M. A. de Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique,* donne le dessin d'un denier d'Eudes frappé à Paris, à la légende ODO REX. Les lettres sont placées symétriquement autour de la lettre D.

(*Planche, n° 1.*)

Je considère ce denier comme devant être notre point de départ, et j'arrive à la description des monnaies de ce prince frappées à Orléans.

M. A. de Longpérier cite, sous le n° 495 du catalogue Rousseau, un denier ayant un monogramme différent. (*N° 2.*)

Dans ce type nous reconnaissons la même disposition des lettres qui figurent sur la pièce précédente; la seule différence consiste dans la barre perpendiculaire qui relie les lettres D, E, R, et qui leur est indispensable.

Sous le n° 497 du même catalogue, frappé également à Orléans, nous retrouvons le même monogramme avec une disposition différente; les lettres R, E, X se sont retournées. (*N° 3.*)

Sous le n° 501, frappé à Provins, la forme a complètement changé; le trait perpendiculaire est remplacé par une barre transversale qui, devenue inutile à la lettre D, ne sert plus qu'à la lettre E et sur laquelle se repose l'R. (*N° 4.*)

Digitized by Google

Type Provinois.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

15

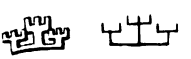

14

Digitized by Google

Digitized by Google

Une légère transformation, que nous trouvons sur un denier de la collection de M. Poey d'Avant (*pl. XX, n° 12*), vient nous donner l'explication du type qui figure sur les monnaies de Provins.

(*N° 5.*)

La diposition du nom d'Eudes est la même, la lettre R disparaît, ne laissant plus de trace que le petit croissant qui figure à gauche, au-dessous de la barre. Les trois traits perpendiculaires qui, sur le monogramme précédent, formaient l'E, se sont conservés et allongés; mais ils perdent ici leur signification, puisque nous voyons figurer cette lettre à la place qu'occupait la lettre R.

Nous arrivons sans autre transition au type du peigne. M. Saubinet possède dans sa collection une obole aux légendes RILDVMIS CATO — SEEOEMIS CIVI. (*N° 6.*)

Le monogramme odonique est conservé dans toute sa pureté, le D a conservé la même forme; seulement, ainsi que vous le faites remarquer, l'E qui figure sur le denier précédent a pris une autre position, et, venant se placer sur la même ligne que les trois traits perpendiculaires, il a donné naissance à des lignes parallèles qui se sont allongées et ont formé le type provinois.

Lelewel cite également un denier aux mêmes légendes; la seule différence que nous y remarquons est dans la forme de la lettre D, qui s'est resserrée et qui est devenue une croisette. (*N° 7.*)

Dans la collection de M. Saubinet, j'ai rencontré une obole du XII^e^ siècle, sans légendes, sur laquelle le peigne est mieux accentué; sa forme est plus

Digitized by Google

complète, et ce type figurera désormais sur les monnaies de Provins jusqu'à Thibaut VII, roi de Navarre. (*N° 8.*)

Sur un denier publié par Lelewel, les dents du peigne sont recourbées. (*N° 9.*)

Le D qui, sur le denier de Sens, était devenu une croisette, a ici changé de nouveau. Les branches latérales se sont effacées, celle du pied s'est grossie, et celle du sommet, en se divisant, a formé la lettre Y, ou plus probablement la lettre T, initiale du nom de Thibaut. A cette époque, le monogramme a subi une transformation qui a dénaturé le mot *ODO*, et plus nous avancerons, plus nous rencontrerons d'exemples de ces transformations singulières qui se produisent, au Moyen-Age, sur les monnaies dont les types étaient en faveur.

Sur les monnaies au nom de Henri, l'étoile remplace l'O ou annelet. (*N° 10.*)

Puis ensuite, sur les monnaies du même prince, l'annelet de droite se dénature et nous représente un croissant. (*N° 11.*)

Les deux annelets sont remplacés par deux croissants sur un denier de la collection de M. Saubinet. (*N° 12.*)

Sur les deniers qui appartiennent à la république établie par Arnaud de Bresse (1147-1154), l'S remplace la croisette et se trouve accosté d'un croissant et d'une étoile. (*N° 13.*)

Puis enfin, sur un denier de Charles d'Anjou, comme compétiteur de la couronne de Sicile (1265),

Digitized by Google

publié par M. B. Fillion, la lettre S demeure seule sur un peigne penché. (*N° 14.*)

Pendant tout le temps qu'il a fallu au type provinois pour se dénaturer d'une façon aussi complète, le seul objet qui n'a point varié est le peigne, et nous arrivons, enfin, à l'époque où le monogramme odonique disparaît complètement.

Sur les monnaies de Thibaut VI apparaît un type nouveau dans lequel, suivant MM. Duchalais, A. de Barthélemy et vous, on doit reconnaître les trois tourelles d'un château. Les raisons que vous donnez pour démontrer la justesse de votre attribution s'appuient sur la représentation des armoiries de Provins. Que peuvent être, dites-vous, les barres parallèles qui figurent au-dessous des trois tours, si ce ne sont les palissades qui protégent le château ou la herse qui en défend la porte ? A cette supposition j'opposerai ceci : Que signifient, sur les deniers d'une époque antérieure, les palissades ou la herse au-dessous du monogramme odonique ? Des retranchements et des fortifications ont une raison d'être devant une forteresse, un château, mais cette raison ne peut exister dans la représentation de tels emblèmes au-dessous d'un nom, et jusqu'à cette époque, malgré ses transformations, le monogramme odonique n'avait pu signifier qu'une chose, le nom d'Eudes.

Quant au type des trois tourelles, j'en trouve l'origine dans les armoiries de Rethel.

Suivant Lelewel, sur les monnaies d'Henri le Gros, roi de Navarre (1294), les yeux et le nez se changent en trois râteaux tournés en bas. Sans approuver ce système quant à la transformation de la tête, j'ad-

Digitized by Google

mettrai, en me servant des dessins que j'ai reproduits, que sur les monnaies de Rethel, le monogramme, parmi ses nombreuses transformations, avait pu se dénaturer au point de représenter trois râteaux, en supposant que le T ou Y s'était reproduit trois fois au lieu d'une, en remplaçant les annelets qui figurent sur les monnaies d'Henri de Champagne.

Nous retrouvons ce type sur les deniers de Louis, comte de Flandre (1290 1322). Duby rapporte que le Rethélois passa, en 1290, dans la maison de Flandre par le mariage de Jeanne, fille unique de Hugues IV, avec Louis de Flandre, fils aîné de Robert III ; et que, en 1315, par l'ordonnance de Lagny, le roi Louis X permit au comte de Rethel, alors Louis Ier, de frapper monnaie blanche, et ordonna qu'elle serait faite à trois deniers, seize grains de loi, argent le roi, etc.

Voici ce qu'on y trouve :

LVDOVICVS COMES. Croix cantonnée de trois croissants et d'un alpha.— REGITESTENSIS. Peigne de Champagne surmonté de trois râteaux.

Je n'ai point vu en nature ces deniers, mais, d'après les dessins qu'en donne Lelewel, je suis porté à croire que le type de Provins aux trois tourelles et celui de Rethel aux trois râteaux n'avaient qu'une seule et même origine ; que c'est le même type qui est représenté sur les deniers de ces deux villes, et qu'il ne faut pas voir sur les monnaies de Provins les trois tours d'un château.

Prenons un denier de Thibaut VI et un de Louis de Rethel, et laissons isolé pour un moment, sur chacune de ces monnaies, le peigne qui est étranger à notre sujet. Que trouvons-nous de chaque côté ? Un râteau à trois branches reliées par une même ligne transversale. (*N° 15.*)

Digitized by Google

Quant à l'explication du peigne, je ne répéterai pas les raisons qui ont été données pour trouver le mot *Champagne* dans *peigne dans le champ;* je crois que le type odonique dénaturé devint, par la suite, les armes parlantes de la Champagne, et je donnerai, comme preuves à l'appui de ma conviction à ce sujet, l'apparition, à cette époque, des bars ou barbeaux sur les monnaies des comtes de Bar, du râteau ou rétel sur les monnaies de Rethel, du dauphin sur celles du Dauphiné, de la tour sur les monnaies de Tournay, de la roue de moulin sur celles de Mulhouse (Mühle-Haus), et enfin, au XV^e^ siècle, les armoiries parlantes de quantité de villes et de seigneurs.

« Quand, au XI^e^ siècle, l'imagination revint à l'artiste, il se prit à examiner les types à lui légués par le X^e^; il crut voir clair dans ces dégénérescences, défigurées, réduites à l'état de squelettes, bizarrement déchiquetées par la main de la barbarie, qui, comme celle du hasard, était arrivée parfois à leur donner, à son insu, un aspect vivant, mais nouveau; et, trompé par son imagination redevenue active, il fit sortir la vie de la mort et créa une empreinte originale, en pensant être le continuateur de l'idée de ses devanciers (1). »

(1) B. Fillion, *Monnaies féod. françaises*, collect. Rousseau, p. XXII.

Digitized by Google

LETTRE DE M. ROBERT (1).

Monsieur,

J'ai lu avec le plus grand intérêt la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, le 16 Février. Personne mieux que vous n'a, jusqu'à ce jour, développé la chaîne non interrompue qui relie le monogramme odonique au type du provinois, et les diverses modifications de celui-ci, les unes aux autres. Vos figures sont charmantes et font connaître, entre autres, un denier bien curieux de la collection Saubinet, celui qui porte au revers, l'L et l'ω.

Nous sommes d'accord sur ce fait (devenu, du reste, classique), que le monogramme d'Eudes est l'origine des emblèmes qui se montrent sur le provinois; mais vous admettez, contrairement à mon opinion, que ce type a reçu, avec intention, dans sa partie inférieure, la forme d'un peigne, afin de servir d'armes parlantes à la province de Champagne.

Enfin, suivant vous, les râteaux de Rethel auraient, sous Thibaut VI, surmonté le peigne qui, lui-même, aurait disparu sous Thibaut VII, pour laisser ces derniers maîtres du champ de la pièce.

Permettez-moi, d'abord, de vous faire remarquer que je n'ai point prétendu que les barres parallèles ont, en tout temps, et avant Thibaut VI, représenté

(1) Cette lettre était adressée à M. Maxe.

Digitized by Google

une herse ou les palissades d'un château ; c'est donc à tort que vous m'objectez que ces emblèmes de défense militaire n'auraient eu aucune signification possible avant l'apparition de ce que je considère comme des tours.

J'ai constaté, comme vous, que les débris du monogramme odonique qui occupaient le bas de la pièce avaient affecté, sous Thibaut IV (1125-1152), une figure dans le bas de laquelle on a vu des dents de peigne ; mais, considérant cet emblème comme insolite sur la monnaie d'un baron, j'ai soumis à l'Académie de Reims des doutes sur la signification réelle du type provinois depuis la déformation du monogramme jusqu'au temps de Thibaut VI. Ce n'est qu'à partir de ce prince, lorsque des tourelles sont venues remplacer, au-dessus de ce qui ressemble à un peigne, les derniers débris du monogramme, que la figure m'a semblé s'être complétée, *avec intention*, de manière à représenter le château de Provins qui se voit aussi sur le sceau de la ville, et à mettre ainsi l'emblème monétaire en harmonie avec la légende : *Castrum Pruvins*.

Vous contestez cette signification donnée à l'avant-dernière transformation provinoise du monogramme d'Eudes, et vous y voyez une imitation faite à Provins de la monnaie de Rethel. Mais Louis de Flandre n'a pu frapper à Rethel que de 1290 à 1322 ; il est donc matériellement impossible que Thibaut VI et Thibaut VII (1201 à 1270) aient imité le râteau de Rethel ; le contraire a eu lieu, et c'est Louis qui, ainsi que l'a depuis longtemps démontré Lelewel, a copié le provinois et fait, si vous le voulez, de ce qui signifiait des tours à Provins, des râteaux à Rethel.

Digitized by Google

En résumé, il est aujourd'hui admis par tous les numismatistes que l'avantage de conserver au signe de l'échange le type sous lequel il était accrédité dans le public, a souvent fait reproduire, pendant des siècles, une même monnaie, non d'une manière complète, mais en introduisant dans sa figure des différences successives qui, à une époque donnée, avaient assez dénaturé le prototype pour donner naissance à une *représentation significative, d'un intérêt local.* Suivant vous, dans cette transformation, les barres parallèles, surmontées de divers signes provenant aussi du monogramme odonique, auraient représenté un peigne, emblème parlant de la Champagne; mais que faire de la syllabe *Champ?* En outre, comment expliquer que le sceau de Provins représentait un château, lorsqu'il est connu que les emblèmes parlants des villes se trouvaient à la fois sur le sceau et sur la monnaie, par exemple à Bar, que vous me citez?

Je vous soumets ces nouvelles explications. Vous jugerez, je l'espère, que, même en admettant le peigne jusqu'à Thibaut VI, il faut reconnaître la présence du château sous ce prince et sous Thibaut VII.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'entretenir de la monnaie de Toul, que vous possédez. C'est une rareté que j'ai eu aussi la bonne fortune d'acquérir il y a quelques mois.

Agréez, Monsieur, etc.

Paris, le 7 Mars 1860.

Digitized by Google

DEUXIÈME LETTRE

DE M. MAXE A M. ROBERT.

J'ai compris la valeur du raisonnement qui vous fait voir trois tourelles sur les deniers de Thibaut VI. La légende étant *Castrum Pruvins*, vous avez dû reconnaître dans les débris du monogramme odonique entièrement altéré à cette époque la représentation de trois tours plutôt que celle de trois râteaux ; en cela, vous n'avez fait que suivre l'avis de MM. de Barthélemy, Duchalais, etc., etc. L'analogie qui existe entre le type de ces deniers et celui du sceau de la ville de Provins a dû donner plus de force à votre conviction.

Permettez-moi, Monsieur, de ne pas partager votre opinion à cet égard, et même de la combattre.

Je disais dans ma lettre précédente que je voyais l'origine de trois tourelles dans les armoiries de Rethel, et après la comparaison que j'établissais entre un denier de Thibaut VI et un de Louis de Flandre, je ne voulais trouver sur chacune de ces monnaies que l'image du râteau.

En effet, Louis de Flandre, qui frappait monnaie en 1290-1322, n'a pu créer un type que se serait approprié Thibaut VI ou Thibaut VII (1201-1270) ; mais il ne s'ensuit pas que ce soit Louis qui ait copié

Digitized by Google

le type provinois, et fait des trois tourelles les trois râteaux qui figurent sur ses monnaies. Longtemps avant Thibaut VI, les armes de Rethel se composaient de trois râteaux, et les armoiries de Beaudoin de Rethel, dit du Bourg, depuis roi de Jérusalem en 1131, étaient, avant cette époque, de gueules à trois râteaux d'or.

Antérieurs à l'apparition des trois tourelles, les trois râteaux, loin de tirer leur origine des deniers provinois, peuvent, au contraire, leur avoir servi de type.

Expliquer la présence du peigne sur les deniers de Provins n'est point, je le sais, démontrer la valeur de cet emblème, ni la raison qu'il a d'exister sur ces monnaies. Jusqu'ici je partage l'avis des numismatistes qui regardent le peigne comme les armes parlantes de la Champagne, et j'attends, pour changer d'opinion à cet égard, qu'il soit donné à ce type une signification nouvelle qui me paraisse meilleure que celles données jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

REIMS PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS,

Par M. Ch. Loriquet.

EXAMEN DE CET OUVRAGE

Par M. E. Henry, membre honoraire.

Par son antiquité, par ses monuments, par les évènements dont elle a été le théâtre, Reims est une ville essentiellement historique; et, par la plus étrange des contradictions, cette grande ville historique n'a pas d'histoire, ou plutôt n'a pas encore d'historien. Cependant, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, tout bon Rémois, officier municipal, chanoine, avocat, professeur, marchand, artisan, aurait voulu être cet heureux phénix. Que d'essais, que de mémoires, que de vastes compilations s'étalent à la bibliothèque de Reims ! Flodoard, Richer, Marlot, Bergier, Rogier, Pussot, Bourgeois, Lacourt, Dallier, Anquetil, Gérusez, Povillon, Lacatte, les deux Cocquault, les deux Bidet. J'en passe, et des meilleurs ; les uns manuscrits, hélas! et pour toujours; les autres imprimés, hélas ! hélas ! presque tous se copiant sans vérification, se pillant sans

Digitized by Google

vergogne, hélas ! trois fois hélas ! De là bien des erreurs redites de siècle en siècle, des énormités passées à l'état de probabilités, des mensonges érigés en articles de foi.

Trois de nos contemporains, qui se sont succédé aux archives ou à la bibliothèque, abandonnèrent enfin ces trop faciles ornières de la fausse érudition. Remontant aux sources, tout en profitant des travaux de leurs devanciers, ils firent justice de plus d'une erreur, de plus d'un préjugé suranné. Ils trouvèrent ainsi le secret de raviver le goût des rémoiseries dans une population plus préoccupée de nouveautés industrielles que d'antiquailles historiques ; et grâce à eux, non-seulement les vieux Rémois, mais encore les nouveaux venus, les étrangers, les rois du commerce et de la finance, tous hôtes ou enfants de la grande cité, sans négliger sa gloire présente, se passionnèrent pour sa gloire passée.

Les promoteurs de cette renaissance historique et rémoise sont MM. P. Varin, L. Paris et Ch. Loriquet.

Courir de Reims à Châlons, à Laon, à Paris ; classer, annoter, publier les documents relatifs à l'histoire de Reims, telle fut la vie du premier. Malheureusement, une mort prématurée l'empêcha de terminer son œuvre. Lui-même voulut nous ravir une partie de ses recherches : car, en léguant ses papiers à la ville de Reims, il y a mis pour condition qu'on les laisserait secrets pendant quatre-vingts ans, c'est-à-dire jusqu'au 12 Juin 1929. Etrange caprice d'un véritable érudit ! Nos arrière-neveux nous en donneront des nouvelles. Pour le moment, nous n'avons qu'à nous incliner devant sa volonté dernière et de-

Digitized by Google

vant sa caisse déposée aux archives, fortement cerclée de fer.

M. Paris a signalé son passage par des œuvres moins mystérieuses, dont tous ses concitoyens ont déjà profité et profitent encore. Par ses publications périodiques, par ses brochures et son *Remensiana*, il a particulièrement consolé cette veuve désolée qui s'appelait Durocort, *civitas Remorum*, bonne ville de Reims.

M. Loriquet suit avec succès toutes les bonnes traditions de ses devanciers. Conservateur des archives de la bibliothèque, il ne se montre ni amant jaloux, ni avare inquiet, ni prodigue imprudent. Tout en facilitant l'étude aux travailleurs qui le consultent, il étudie lui-même et publie les résultats de ses recherches. Secrétaire général de l'Académie, il continue aussi les grands travaux historiques commencés par ses laborieux devanciers, qui nous ont donné Marlot, Flodoard et Richer. Aux huit volumes édités par eux, M. Loriquet vient d'en ajouter quatre, auxquels nous nous faisons un honneur d'avoir apporté notre part de collaboration, et il en prépare plusieurs autres. Sa dernière publication, *Reims pendant la domination romaine*, offre un intérêt tout particulier, car on y rencontre réunies, discutées et contrôlées l'une par l'autre, les véritables sources historiques, traditions, monuments, inscriptions, textes grecs et latins. Sur cette période si obscure et si controversée, l'auteur est parvenu à dissiper bien des obscurités, à rectifier quelques erreurs, à confirmer plusieurs présomptions et apparences. Désormais son livre servira de guide indispensable à quiconque voudra connaître ou écrire l'histoire de Reims ou même de la Gaule romaine.

Digitized by Google

Pour base de son travail, M. Loriquet prend toutes les inscriptions trouvées à Reims et aux environs, toutes celles qui, éparses dans différentes collections épigraphiques, parlent de cette ville ou de ses habitants. Rien de plus vaste que ce champ dont les bornes sont Trèves, Lyon et Rome. Par malheur, la moisson a déjà été faite, ou plutôt les siècles et les hommes ont si bien travaillé, détruit et mutilé, qu'après les recherches les plus patientes, le glaneur le plus minutieux peut à peine réunir vingt-neuf inscriptions rémoises; que dis-je? vingt-neuf fragments d'inscriptions, avec un petit nombre de marques de fabrique. Assurément voilà une gerbe qui ne fera pas rompre les greniers, *non horrea vincat*. Pauvre cité de Reims ! c'est bien la peine d'avoir été l'alliée, l'amie du conquérant César, la bien-aimée de l'empereur Julien, le séjour ordinaire du consul Jovin, d'avoir eu des palais, des thermes et des mausolées par milliers, d'avoir reçu au baptême le nom de petite Rome, et de baptiser encore tes portes des noms des divinités déchues !

Vingt-neuf inscriptions! eh ! de grâce, ami lecteur, dites-nous si vous connaissez beaucoup de villes qui puissent produire un pareil inventaire de titres également respectables, également authentiques. Examinez plutôt et lisez, si vous le pouvez, comme échantillons, les numéros 4, 8 et 18.

Si vous êtes un profane, la traduction elle-même vous fera comprendre combien tous ces petits riens, combien « ces détails sur pièces » sont utiles pour retrouver l'histoire des civilisations perdues. Votre conviction sera entière, si nous insistons sur chacun des faits révélés par les inscriptions que nous vous signalons.

Digitized by Google

Le numéro 4 relate un acte religieux. La déesse Rosmerta se trouve associée au dieu Mercure dans le même *ex voto*. Souvent, pour d'autres divinités, cette association devient une véritable union ou confusion : tel, *Mars-Camulus ;* telle, *Diane-Arduina*. Ce genre de tolérance facilitait l'établissement du paganisme romain dans la Gaule. Jusque-là, rien de nouveau. Mais voici qui mérite une minute d'attention. Sur toutes nos inscriptions relatives au culte (trois seulement), les trois divinités déjà nommées se trouvent seules ou au premier rang. N'en peut-on pas conclure que les Rémois leur adressaient un culte particulier, et dans ce culte ne doit-on pas distinguer leurs penchants naturels pour le commerce, la chasse et la guerre ? Sur les deux premiers points, les preuves surabondent, et quand les inscriptions se tairaient, les vieilles traditions du commerce rémois, les forêts et les sangliers des Ardennes parleraient assez haut.

L'instinct guerrier des Rémois est plus controversé. On y oppose les tendances contraires des peuples commerçants, et ce qu'on appelle la lâcheté et la trahison des Rèmes à l'arrivée de César. Beaucoup les accuseraient volontiers de n'avoir pour mobile, dans leur dévotion à Camulus, que la crainte de ses traits. Il est facile de confondre la malice de ces bonnes âmes. D'abord, qui aime la chasse aux bêtes ne doit pas haïr la chasse aux hommes. Et puis, les Rémois n'ont-ils pas fait leurs preuves en défendant Bibrax, en combattant, en mourant avec leur sénateur Vertisque, vieillard de 80 ans ? Qu'on se donne aussi la peine de lire nos vingt-neuf inscriptions, et on en verra plus de dix consacrées à des guerriers rémois servant dans les légions, entre autres :

Digitized by Google

Quartinius, prétorien, devenu citoyen de la Sabine;
Licinius Œliccius, vétéran de la 1re légion adjutrice ;
Aurelius Primus, vétéran de la 1re légion minervienne ;
Samorix, fils de Liamarus, cavalier de l'aile Longinienne.

Voilà bien les véritables enfants, les classiques adorateurs de *Mars-Camulus*. Enfin, on pourrait peut-être faire aussi valoir un dernier argument, argument banal, mais puissant. Dans tous les temps, le plus fort a été le maître. Alors, comment expliquer, si ce n'est par la force des armes, l'autorité des Rémois sur les Soissonnais, même avant César, la continuité de leur influence souveraine longtemps après leur bienfaiteur, quand l'empire est démembré avec les trente tyrans, quand il s'écroule avec Clovis? Honneur donc au courage des vieux Rémois! hommage à *Mars-Camulus*, sans oublier pourtant ni Arduina ni Rosmerta.

Dans le nº 8, il s'agit d'un sénateur mort à 72 ans, regretté de Vitaline, de l'épouse qui fit sa joie *(carissima)* et sans doute aussi sa gloire. Mais que nous font, après tout, ce sénateur au nom effacé et cette *Vitalina viva?* L'inscription dit bien plus; car, qui parle de sénateur, dit sénat : Reims avait un sénat ; existant avant César, il subsista longtemps après. La ville, portant le titre de fédérée, jouissant des plus amples priviléges, devint une petite Rome; elle fut le séjour ordinaire, préféré, des gouverneurs impériaux et des généraux; elle eut un censeur et des magistrats municipaux; elle eut sept voies stratégiques, des thermes, des arènes, des temples, des palais, des écoles célèbres, des arcs de triomphe,

Digitized by Google

une fabrique d'armes, une manufacture de vêtements militaires, des médecins, des pharmaciens, des artistes habiles à travailler le bronze, le marbre et l'argile, enfin tout ce qui constitue les merveilles de la civilisation romaine. Les Rémois payèrent tant de bienfaits par une fidélité de plusieurs siècles. Tacite rapporte que plus d'une fois ils ramenèrent au devoir leurs voisins révoltés. Mais, quand le despotisme impérial devint malfaisant, Reims protesta comme ses voisines, s'insurgea comme elles en faveur du César gaulois Piavonius Victorinus (266), contribuant ainsi au démembrement de l'empire dont saint Remi acheva la ruine en baptisant Clovis, le nouveau César, le maître prédestiné de la Gaule. Tous ces faits sont établis ou rétablis par M. Loriquet, inscription par inscription, pièce à pièce.

Le nº 18 perpétue le souvenir d'un fabricant de saies. Avec ce simple texte et quelques passages de Strabon, de saint Jérôme ou de Martial, M. Loriquet démontre aussitôt qu'une des principales industries des Belges était l'élève du mouton et la fabrication des vêtements de laine; que sur cinq fabriques impériales créées en Gaule, trois se trouvaient au nord (Langres, Arras, Reims), fournissant de saies Rome et toute l'Italie. Cherchant ensuite à faire la part de Reims dans cette fabrication, notre auteur applique avec bonheur deux textes connus de Marlot, mais négligés par les écrivains postérieurs, l'un du Vénitien Hermolao Barbaro, l'autre du savant Ricchieri (Cœlius Rodriginus), disant en substance que Reims a communiqué aux autres peuples de la Gaule la gloire du tissage, *textrini gloria*.

En quoi consistait ce tissage? En tissus de soie,

Digitized by Google

d'or et d'argent, en étoffes de laine, en toiles de chanvre et de lin. Ces diverses industries formèrent longtemps plusieurs communautés distinctes. On y voit figurer à la fois « satins, serges, tiretaines, droguets, camelots, burats, velours, dentelles, cannetilles, crêpes, rubannerie, passementerie,... en un mot, la grande et la petite navette. » Quelques-uns de ses tissus, sous le nom de *telæ de Rens*, *fines blanches toiles de Reims*, eurent longtemps une réputation qui dépassa les limites de l'Europe. Si l'empereur Charles IV, si les rois de France et d'Angleterre recevaient volontiers en cadeaux des toiles de Reims pour serviettes et chemises, les soudans d'Egypte, les sultans d'Asie-Mineure ne dédaignaient pas les *serica Remensiana*. Quant aux étoffes de laine, Reims en a eu longtemps le monopole. Aujourd'hui encore, si les manufactures de certaines villes sont parvenues à l'illustration, c'est pour avoir imité les articles de Reims : bien plus, c'est en y mettant leur nom et leur estampille. Ce procédé d'usurpation et de contrefaçon n'a rien de neuf. On le pratiquait déjà du temps de César :

Sic vos non vobis vellera fertis, oves.

En parlant ainsi, Virgile pensait peut-être au mouton champenois, dépouillé au profit de quelque fabricant de saies. Cependant, *o C. Latinus Reginus Remus*, que la terre te soit légère !

Nous pourrions continuer notre examen, inscription par inscription, et toujours nous verrions le même cortége de science générale et de connaissances particulières débrouiller, soutenir, embellir quel-

Digitized by Google

que petite trouvaille, sans que jamais l'érudition dégénère en superstition ou en idolâtrie. M. Loriquet se garde bien de capituler avec le patriotisme de clocher. Ami de la vérité, il la cherche, sait la trouver et la dire. Si une tradition lui paraît douteuse, il exprime un doute; si une inscription lui paraît fausse, il la rejette. Cette louable impartialité est surtout sensible en ce qui concerne le tombeau de Jovin.

Que dit l'inscription fabriquée en 1800, écho de la tradition? — Général et consul, chargé du commandement des armées romaines dans la Gaule, Jovin est né à Reims ou près de Reims; il y a séjourné plusieurs années, de 360 à 370; de là, sorte de Clovis anticipé, il est parti pour combattre et vaincre les Allemands; au retour, il a fondé une église sous l'invocation des saints Agricole et Vital (depuis appelée Saint-Nicaise); jusqu'en 1800, son tombeau resta dans cette église, d'où il a été transféré à Notre-Dame. — M. Loriquet ne pouvait traiter un si grand personnage comme un simple sénateur ou un pauvre fabricant de saies; il lui consacre un quart de son volume, étudiant en détail l'homme, l'église et le tombeau, interrogeant, écoutant, discutant, réfutant. Dans sa longue enquête, il met toutes les formes, tous les procédés, toutes les attentions imaginables : révérences au consul, honneur et gloire au général; toutes les lois de l'étiquette sont observées; mais, en dernier ressort, on veut voir les pièces, passeport, titres, extrait de naissance. Les antiquaires sont si curieux! — Nous sommes en règle, disent Marlot, Tristan, Lacourt et *tutti quanti;* nous connaissons les ancêtres de Jovin,

Digitized by Google

nos pères ont connu son père. Oui vraiment, ajoute Marlot, les moines de Saint-Nicaise célèbrent l'anniversaire du héros rémois le 7 Septembre ; de génération en génération ils se montrent son tombeau ; croyez-les, croyez-moi, moi prieur de Saint-Nicaise. Surtout n'allez pas croire nos voisins de Saint-Remi, moines envieux et jaloux. — Possédant un tombeau semblable au nôtre (moins le fini du travail), ils prétendent que c'est la sépulture de Carloman, frère de Charlemagne, et attribuent ce tombeau romain aux artistes francs du VIII^e^ siècle, quelle naïveté !

Vous parlez d'or, vénérable prieur de St-Nicaise, et avez cent fois raison, quand vous parlez des autres ; mais les rivaux ne pourraient-ils pas vous battre avec vos propres armes, et dire : — Jovinus sent son italien d'une lieue ; les saints Agricole et Vital, dont l'un est son parent, sont Italiens (Bolonais) ; Flodoard, un quasi contemporain, ne dit pas que votre tombeau ait été la sépulture du fondateur de votre église ; votre monument rappelle le siècle des Antonins, et non celui de Julien. — Telle est, en résumé, l'argumentation de M. Loriquet. Il rend hommage au mérite de Jovin, aux services rendus par lui à Reims et à la foi catholique ; il l'inscrit sur le livre d'or, au premier rang, avec les hôtes et bienfaiteurs illustres, jamais parmi les Rémois *nés natifs*. Et le tombeau ? Erigé avant Jovin, il représente non Valentinien perçant le lion ou les Barbares, comme le pensent Lacourt et M. Liénard, non le symbole de la vie et de la mort, comme le veut M. l'abbé Pierret, mais un rite, un sacrifice funèbre, un des jeux de l'amphithéâtre.

Si des hauteurs de la sépulture jovinienne nous descendons jusqu'au modeste matériel des pharma-

Digitized by Google

cies romaines, nous verrons encore que la science et la méthode de notre auteur ne sont pas indignes des grands maîtres en épigraphie. Nous avons cité la légende que porte un des *cachets d'oculistes* trouvés à Reims et expliqués par M. Loriquet. Nous citerons encore une marque sur verre, rarissime, qui appartient au musée de Reims :

FIRM
HILARI
ATYLAR

Ce seul mot ATYLAR amène l'ingénieuse et savante explication que voici :

« Gallien, énumérant les diverses affections dont l'œil peut souffrir, dit : « *Interiores palpebrarum partes infestant aspritudo, crassities, sycosis,* TYLOSIS, etc. » Puis, précisant chacune d'elles, il ajoute :

« TYLOSIS *est, cum palpebris aspritudines ex senectute crassiores, albiores, et parum sensiles extiterint, eoque minus deteri possunt.* » A son tour, le médecin Severus, dans Aëtius, la définit ainsi : « TYLOSIS *aspritudo est diuturna, induratas et callosas inœqualitates habens.* » Ainsi la *tylosis* est la même chose que l'*aspritudo*, mais aggravée, parce qu'elle est invétérée ; elle consiste dans la présence de durillons à l'intérieur des paupières. Naturellement, cette affection a ses degrés ; cette callosité, τυλος, τυλη ou τυλωμα, est plus ou moins épaisse ; elle peut être légère encore, peu épaisse ou naissante, αραια : Αντι τυλωσις αραιας « contre la *tylosis* naissante, » voilà ce que nous paraît signifier la partie de notre inscription que nous

Digitized by Google

étudions, et l'énonciation abrégée des propriétés du collyre contenu dans notre fiole. Nous le nommerons donc ainsi qu'il suit :

« *Collyre de Firmus Hilaris contre les callosités naissantes de l'œil.* »

« Si cette explication satisfait, comme nous l'espérons, notre fiole de verre ne peut manquer de piquer la curiosité des personnes qui s'intéressent aux cachets d'oculistes, et à qui manquaient, jusqu'ici, les fioles pharmaceutiques en verre. »

Ce qu'il y a de plus piquant, comme dit M. Loriquet, c'est que ce Firmus *Le Joyeux* paraît avoir pour rival Firmus *Le Sévère* du cachet d'oculiste de la page 289 : antagonisme vivace qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans la droguerie et la diplomatie, dans le médecin Tant pis et le médecin Tant mieux.

Enfin, terminons par une discussion qui nous semble un petit chef-d'œuvre. Il s'agit de la porte Basée, ou Basilicaris, Baseil, Basel et Basct. Ce nom, selon les uns, vient de Βασιλευς (porte royale, impériale); selon les autres, Basée signifie *Basilicarum porta*, car elle menait aux nombreuses basiliques du quartier des martyrs du ban Saint-Remi. M. Loriquet propose *porte de Basilia ou de Bazeil.* Qu'est-ce que Bazeil ? Une station sur la voie romaine de Reims à Verdun, une ville sur la Suippe ou près de la Suippe, à une demi-lieue d'Aubérive; une ville détruite, mais qui, certainement, a existé. « Cela posé, n'est-il pas naturel de penser que la porte située en face de Basilia, et y conduisant, avait pris son nom, quand on le retrouve à peine altéré dans ceux de Bazeil et Bazel, que cette porte a longtemps con-

Digitized by Google

servés, de même que la ville si connue de Basle, *Basilia Rauracorum*, s'est appelée vulgairement *Basil* ou *Basel ?*

» Ne savons-nous pas, du reste, qu'une autre porte de notre ville, celle de l'Est, portait le nom de Trèves, où elle menait, et s'appelait *porta Treverica ?* Et si l'on nous objecte que Basilia n'était pas à comparer à Trèves pour l'importance, puisqu'elle a disparu, qu'ainsi il est douteux qu'une porte de Reims ait pris son nom, nous rappellerons que Bibrax, ville importante du pays rémois, a disparu aussi présumablement, puisqu'on ne sait où la placer; enfin, les noms de Betheny et de Cernay, donnés à deux portes récemment construites, répondront pour nous à ceux qui ne comprennent pas qu'on donne à une porte le nom d'une localité de mince importance. »

De tout ce qui précède, nous nous permettrons de tirer deux conclusions. D'abord, tout en faisant à M. Loriquet nos compliments et remerciements, nous lui adresserons une humble requête. Qu'il se hâte de terminer les mémoires archéologiques et géographiques dont il nous parle dans sa préface et demandés par le gouvernement à l'Académie, qu'il continue et complète la publication des *Documents inédits* tirés de la bibliothèque. Alors, toutes les sources de l'histoire de Reims seront à la disposition des travailleurs de bonne volonté, alors enfin la grande ville aura un historien.

En second lieu, nous prierons l'édilité rémoise de vouloir bien écouter les vœux d'un de ses plus constants admirateurs. Chacun sait que, parmi les monuments dont parle M. Loriquet, plusieurs ont été

Digitized by Google

détruits par les hommes, plus impitoyables que le temps ; ceux qui restent sont épars à Notre-Dame, au musée, dans les cabinets des antiquaires, « ou gisent inconnus à l'hôtel-de-ville, près de l'arc de triomphe, exposés à toutes les causes de destruction. » Faut-il en accuser les autorités locales ou les habitants, le mauvais vouloir officiel ou l'indifférence publique? Loin de nous cette pensée. Nous savons par expérience qu'un des traits distinctifs des Rémois, c'est à l'endroit de leurs antiquités une susceptibilité intraitable, une véritable fierté ; sentiments bien légitimes qui, dans tous les temps, ont stimulé le zèle d'une foule d'archéologues et dirigé les actes des édilités plébéiennes et curules. Aujourd'hui, nous assistons au rajeunissement de la vieille cité. Après les égouts et les trottoirs, viendront un lycée pour la jeunesse, un hospice pour les invalides du travail, l'achèvement de l'hôtel-de-ville. Les invalides de la civilisation romaine ne peuvent donc manquer d'avoir bientôt un asile digne d'elle, et Reims, comme Nancy, Strasbourg, Rouen, Epinal, Châlon-sur-Saône, Dijon, Lyon, et nombre d'autres villes petites et grandes, montrera avec orgueil aux étrangers un musée spécial d'antiquités locales.

Après tout, pourquoi l'administration municipale de Reims n'imiterait-elle pas celle de Paris? Cette dernière, en se distinguant par des créations qui feront appliquer à Napoléon III la louange inventée pour Auguste : *La ville était de briques, je la laisse de marbre*, se garde bien de dédaigner les vieux monuments de la capitale. Si par hasard les démolisseurs rencontrent sur leur chemin la tour Saint-Jacques ou les thermes de Julien, ils font plus que les respecter,

Digitized by Google

ils leur rendent leur première jeunesse, les entourent de jardins, d'ombre et de verdure, même ils transforment un de ces jardins en musée magnifique. A Reims, la maison des Musiciens et l'arc de porte Mars semblent réclamer le même honneur.

Après ce qui vient d'être fait pour épargner à celui-ci les injures du temps et celles des passants irrévérencieux, la première attend une décision qui l'affranchisse de l'autorité brutale de la ligne droite ; et si elle obtient ce que lui souhaitent tous les étrangers qui la visitent et qui l'admirent, elle redeviendra ce qu'elle fut peut-être autrefois, le palais des arts, le musée rémois. Là, se grouperaient à leur aise, avec les débris contemporains, ceux d'un passé plus reculé, sans oublier la découverte récente, mosaïque sans pareille qui, à elle seule suffirait, pour l'illustration d'une ville.

Nous n'ignorons pas qu'un musée de ce genre rencontrera plus d'une opposition railleuse. Les utilitaires s'écrieront : « Tant de dépenses pour un tas d'antiquailles ! La pierre est rare dans un pays de craie, convertissons tout en pavés, en moellons, en maisons nouvelles ; battons monnaie avec les souvenirs du Moyen-Age et des vieux Gallo-Romains. » En vérité, c'est comme si on proposait à l'héritier de quelque race illustre, Bourbon, Montmorency, Bonaparte ou Murat, à un marchand enrichi lui-même, à un pauvre artisan, de brûler titres de noblesse ou de propriété ou de libre naissance, *et mingere in patrios cineres*, comme dit Horace.

Ah ! contre ces sacriléges et ces infamies, que les Rémois, tous les Rémois fassent entendre leurs énergiques protestations ; qu'ils continuent à respecter,

Digitized by Google

à conserver religieusement ce qui leur constitue un patrimoine inaliénable, une incontestable supériorité! Des villes sans passé, sans histoire, Roubaix et autres parvenues peuvent rivaliser avec les articles de Reims, mais jamais elles ne pourront mettre leur estampille sur ses monuments, pas même usurper les marques de fabrique romaine, qui font partie de ses inscriptions historiques. Reims, au contraire, relèvera toujours les merveilles de son industrie moderne par des antiquités vingt fois séculaires : excellence des vins, beauté des tissus, richesse des moissons, magnificence des églises, statues des grands hommes, monuments vénérables lui feront sans cesse appliquer ces vers du poète :

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virum...

Tel sera le souvenir évoqué par l'étranger entrant dans Reims : au départ, à l'admiration se joindra le regret. C'est sous le charme de cette double émotion que le poète Eustache Deschamps quittait la grande ville. Arrivé sur les hauteurs de Montchenot, il se retourna pour la contempler une dernière fois. Voyant alors ses cent clochers se confondre avec le ciel bleu de la douce Champagne, il se mit à genoux et s'écria en pleurant : « Adieu te dis, noble cité de Reims ! »

Nancy, le 12 Janvier 1861.

FIN DU TOME XXXI^e.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SCIENCES.

Pages

Etudes géologiques, à propos de la Protogée de Leibnitz, par M. l'abbé Bouché, membre titulaire, 1

Nouvelle Manière de fabriquer le pain, en introduisant le gaz directement dans la pâte, sans fermentation.— Communication de M. Maumené, membre titulaire, 32

Action de l'oxygène sur les vins.— *Vins mousseux et eau gazeuse par l'oxygène et par le protoxyde d'azote.*— Extrait d'une lettre adressée à M. Dumas par M. Maumené, 36

Note sur un nouveau procédé pour l'analyse des mélanges de potasse et de soude, par M. Maumené, membre titulaire, 41

Observations relatives au Mémoire de M. Pasteur sur la fermentation alcoolique, par M. Maumené, membre titulaire, 49

De la Pellagre sporadique, par M. Landouzy, directeur de l'Ecole de Médecine, membre titulaire, 60

De l'importance de la Philosophie, considérée dans ses rapports avec la vie pratique, par M. Félix Morel, membre correspondant, professeur de logique au collége de Soissons, 71

LITTÉRATURE.

Etude sur Linguet, par M. Henri Martin (mémoire couronné par l'Académie), suite et fin, 81

Les Roses de Noël, par M. J. Tardieu de Saint-Germain, membre correspondant.— *Examen de cet ouvrage,* par M. Robilliard, membre titulaire, 150

Digitized by Google

POÉSIE.

Pages

Fragments d'une traduction d'Isaïe, par M. P. Soullié, membre titulaire, 160

Fables, par M. F. Clicquot, membre titulaire, 177

BEAUX-ARTS.

Boba, dit Maître George, peintre (XVI^e siècle), par M. Max. Sutaine, membre titulaire, 183

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Réponse à ces deux questions ; 1° Quel était le costume des moines de Luxeuil ? 2° En quoi la tonsure irlandaise différait-elle de la forme générale des tonsures ? par M. l'abbé Clerc, professeur à Luxeuil, membre correspondant, 191

Note sur les monnaies frappées à Provins, de 1125 à 1270, par les comtes de Champagne, par M. Ch. Robert, membre correspondant, 200

Lettre à M. Ch. Robert, sur l'origine du type des monnaies de Provins, par M. Maxe, membre titulaire, 209

Lettre de M. Robert, 216

Deuxième lettre de M. Maxe *à M. Robert*, 219

Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions, par M. Ch. Loriquet. — *Examen de cet ouvrage*, par M. E. Henry, membre honoraire, 221

Reims, Imprimerie de P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9628

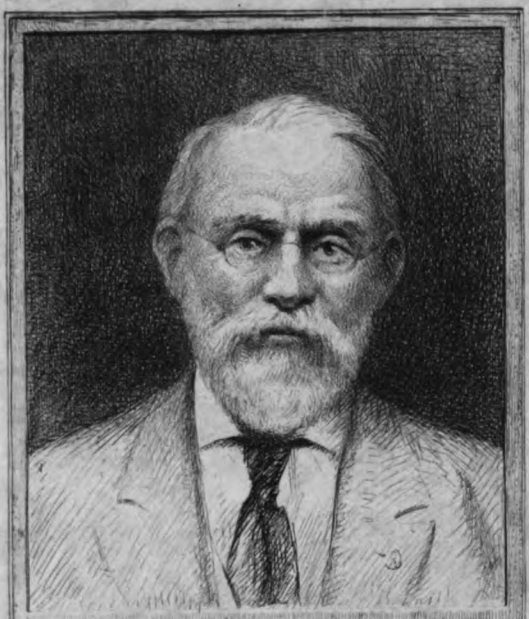

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google